

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOU MAMMARI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES COMMERCIALES

*Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du
Diplôme de Master en Sciences Commerciales
Option : Finance*

THEME

***Le crédit d'investissement dans le
cadre de la PME : cas de la CNEP-
Banque***

Dirigé par :

M^{elle} OUENDI Lynda M^{elle} BEN MERABET Ouahiba

(Maître-assistante « B » à l'UMMTO)

Présenté par :

M^{elle} CHAOUADI Ouerdia

Promotion : 2014-2015

Remerciements

Nous remercions en tout premier lieu Dieu, le tout Puissant, de nous avoir accordé santé et courage pour accomplir ce travail.

Nous remercions aussi nos parents qui nous ont supportés et soutenus durant toutes nos études.

Nous tenon à remercier notre promotrice Mademoiselle OUENDI pour sa disponibilité et ses précieux conseils qui nous éclairés tout au long de ce travail.

Nous tenons à remercier également notre promotrice au sein de la CNEP-Banque Mademoiselle CHOUDACHE pour sa disponibilité et son suivi tout au long de notre STAGE.

Aussi nous remercions tous nos professeurs pour leur contribution dans la réussite dans nos études à l'université Mouloud Mammeri.

Ainsi que tous ceux qui ont participés de près ou de loin à la réalisation de ce modeste travail.

Dédicaces

*Je souhaite dédier ce travail synonyme de
concrétisation de tous mes efforts fournis ces
dernières années :*

*Tout d'abord à mon cher père et à ma chère mère qui ont toujours été des
guides et soutien indéfectible tout au
long de ma vie.*

À mes deux chers frères,

À mes deux chères sœurs.

À toute ma famille.

*À tous mes amis en particulier KHADIDJA, BAYA et RATIBA
Enfin à ma binôme Ouerdia, avec qui j'ai eu le plaisir de concrétiser ce
mémoire.*

Encore un grand merci à tous

Ouahiba

Dédicaces

Je dédier ce modeste travail

À mes très chers parents : Naceur et Djamilia ;

À mon marie : Moussa ;

*À mes très chères sœurs et leurs époux : Taous et son marie Nabil,
Rahma et son marie Ahmed et Sakina ;*

*À mes très chers frères et leurs épouses ; Lyes et sa femme Lamia,
Tawfiq et sa femme Siham, Redhouene et Nagui ;*

À ma belle-mère Safia ;

*À mes belles sœurs : Nadia et son marie Toufik, Mahjouba et
Sabrina ;*

À les petits : Malak, Ali, Masten, Amy, Marouane,

Mariame et Mounir ;

À toute ma famille.

À tous mes amies.

*Enfin à ma binôme Ouahiba, avec qui j'ai eu l'honneur de réaliser ce
mémoire.*

Ouerdia

Liste des abréviations

ANC : Actif Non Courant

ANDI : L'Agence Nationale du Développement de l'Investissement

ANDPME : Agence Nationale de Développement de la PME

ANGEM : Agence National pour la Gestion du Microcrédit

ANSEJ : Agence Nationale de Soutien pour l'Emploi des Jeunes

APSI : Agence National de Promotion, de Soutien et de Suivi des Investissements

BFR : Besoin en fonds de roulement

BFRE : Besoin en fonds de roulement d'Exploitation

BFRHE : Besoin en fonds de roulement Hors Exploitation

CALPI : Comités d'Assistance, de Location et de Promotion de l'Investissement

CNC : Chambre National de Commerce

CNEP-Banque : Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance Banque

CNI : Commission Nationale des Investissements

CNI : Conseil National de l'Investissement

CSDCA : Caisse de Solidarité des Départements et des Communes d'Algérie

DGA : Directeur Général Adjoint

DR : Délai de récupération

EBE : Excédent brut d'exploitation

EURL : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

FGAR : Fonds de Garantie des Prêts

FR : Fonds de roulement

FR : Fonds Propres

IDR : Institutions de Développement Régional

IFS : Institutions Financières spécialisées

IP : Indice de profitabilité

ME : Moyenne Entreprise

PE : Petite Entreprise

PEDPME : Programme d'Appui au Développement des PME

PME : Petites et Moyennes Entreprises

SARL : Sociétés à Responsabilité Limitée

SBA : Small Business Administration

SIG : Solde Intermédiaire de Gestion

SNC : Société au Non Collectif

TCR : Tableau de Compte de Résultat

TN : Trésorerie Nette

TPE : Très Petites Entreprises

TRI : Taux de Rentabilité Interne

VD : Valeurs Disponibles

VE : Valeurs d'exploitation

VR : Valeurs réalisables

VRI : Valeur résiduelle d'investissement

Sommaire

Introduction générale	01
Chapitre 1: La relation entre le secteur bancaire et les PME	05
Introduction	06
Section 01 : Généralité sur les PME	07
Section 02 : Le financement des PME et les risques-crédit	17
Section 03 : L'asymétrie informationnelle ex-ante et ex-post dans la relation banque-PME	33
Conclusion	48
Chapitre 2: Les PME et leur financement en Algérie	50
Introduction	51
Section 01 : Aperçu historique de l'évolution du cadre institutionnel des PME en Algérie	52
Section 02 : Etat des lieux des PME en Algérie	61
Conclusion	87
Chapitre 3 : La contribution de la CNEP-Banque au financement des PME	89
Introduction	90
Section 01 : Présentation de la CNEP-Banque	90
Section 02 : Etude du cas d'octroi d'un crédit d'investissement pour le financement de la PME au sein de la CNEP-Banque, agence de Tizi-Ouzou	101
Conclusion	123
Conclusion générale	125
Références bibliographiques	129
Annexes	135
Listes des figures, des tableaux et des annexes	148
Table des matières	151
Résumé	158

Dans le cadre de sa politique de développement économique est sociale, le gouvernement algérien a mis l'accent sur la promotion de l'initiative privée et du développement participatif à ce titre, les Petites et Moyennes Entreprises « PME » ont été identifiées comme l'un des leviers essentiels à la croissance économique et au développement, en ce sens que les effets d'entraînement sur le reste de l'économie en termes de création d'emploi et de diversification de la production d'utilisation des ressources productives sont réels.

Par ailleurs, Les PME par leurs investissements et par leurs emplois jouent un rôle désormais indiscutable dans le dynamique et le développement économique d'un pays. Les PME ne se caractérisent par aucune définition unique. La définition statistique de la PME varie d'un pays à un autre. Sur le plan politique, on assiste à une multiplicité et une multiplication des programmes visant l'encouragement et l'aide des PME dans presque tous les pays du monde. L'Algérie n'a pas échappé à cette vague et de ce fait plusieurs programmes et structures ont été créés à l'égard de la PME. Dans le cadre du processus de transition vers l'économie de marché entamé à la fin des années 1980.

Les pays développés voient dans la PME un complément important à la grande entreprise et une source de création d'emploi. Des pays sous développés y voient un outil efficace de développement industriel taillé à leur mesure. Dans cette logique, l'Algérie avait comme objectif la recherche sur la promotion de la PME privée, pour se déconnecter en partie de la rente pétrolière, et de réaliser la diversification de l'économie fondée sur un développement durable de la compétitivité des PME algériennes dans un contexte de mondialisation. Toutefois, en dépit de tous ces programmes et mesures, les PME algériennes qui existent déjà éprouvent d'énormes difficultés à survivre et à réaliser leurs projets d'investissement.

Cependant, la proportion des PME en fonction des efforts consentis à leurs égards semble toujours inquiétante de fait, ces entreprises rencontrent beaucoup de difficultés qui contraignent leur épanouissement. Parmi lesquelles, figure le problème de l'accessibilité au financement bancaire et aux marchés financiers, sachant bien qu'en Algérie, le partenaire privilégié dans leur financement externe, sont les banques publiques qui financent environ 90 % de l'économie et cela, en l'absence d'alternatives de financement à savoir le capital-risque, le marché financier, etc. C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente étude dont le choix du thème « Analyse du financement des PME à travers du crédit d'investissement ».

Une étude faite sur un secteur aussi important que celui de la finance est donc d'un apport remarquable aussi bien pour les différents acteurs intervenant dans le processus du financement que pour tous les agents économiques, dans leur ensemble. Ainsi, nous avons choisi d'orienter notre étude sur les établissements financiers bancaires, afin de déterminer leur apport dans le financement des PME et leur contribution au développement et l'expansion de ce secteur. Dans ce contexte, l'objet principal de notre travail de recherche est d'analyser la problématique suivante : « *Quelle est la contribution de la CNEP-BANQUE au financement des PME à travers le crédit d'investissement ?* » Pour se faire, nous nous fixons comme objectif spécifique de présenter les facteurs prédominants dans le financement des PME à la CNEP-Banque, notamment à travers du crédit d'investissement.

Plusieurs questionnements peuvent découler de cette problématique principale, à savoir :

- Comment le secteur bancaire peut-il contribuer au financement des PME, principalement en Algérie ?
- Quelles sont les contraintes, en termes du financement bancaire, rencontrées par les PME en Algérie ?

A travers de cette problématique, nous essayerons d'approcher la réalité du financement des PME à travers du crédit d'investissement et pour ceci, deux principales hypothèses sont retenues et que nous présentons comme suit :

- **Hypothèse 1** : le problème du financement est fonction, essentiellement, du niveau du risque présenté par les PME en Algérie
- **Hypothèse 2**: le coût du crédit est une contrainte de financement pour les PME en Algérie.

La méthodologie adoptée dans ce travail de recherche se répartie entre une démarche descriptive et une démarche analytique. En effet, à travers une revue littéraire conceptuelle et théorique, la méthode descriptive nous permettra d'apporter une vision globale de la compréhension de la PME et de son financement, notamment à travers le crédit d'investissement. Puis, une étude empirique, basée sur un stage effectué au sein de la CNEP-Banque de Tizi-

Ouzou, nous permettra, grâce à l'utilisation de la méthode analytique, de mieux illustrer l'apport du crédit d'investissement dans le financement des PME.

Afin de mener à bien notre étude, nous avons jugé utile de structurer le travail de recherche en trois chapitres. Le premier chapitre portera sur la relation entre le secteur bancaire et les PME et dans lequel nous présenterons des généralités sur les PME, leur financement les risques- crédit, et l'asymétrie informationnelle ex-ante et ex-post, dans cette relation banque-PME. Le deuxième chapitre traitera de la PME et son financement en Algérie, et dans lequel nous nous intéresserons à l'évaluation du cadre institutionnel des PME en Algérie et de son état des lieux. Le troisième et dernier chapitre, la contribution de la CNEP-Banque au financement des PME nous permettra de présenter, d'abord, la CNEP-Banque puis de concentrer sur une étude du cas d'octroi du crédit d'investissement pour le financement de la PME au sein de la CNEP-BANQUE, agence de Tizi-Ouzou.

Introduction

La contribution des petites et moyennes entreprises(PME) à l'emploi, à l'innovation et, plus généralement, à la croissance, mais aussi leur importance dans la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté,est reconnue par les décideurs politiques et économiques dans le monde entier.

Par ailleurs, l'une des sources les plus importantes auxquelles recourent les PME à la contrainte de financement est la banque. Par conséquent, la banque est devenue un partenaire privilégié de la PME elle intervient tout au long de son existence. Pour Frank BANCEL(1996) : « *l'existence de liens étroits entre banques et entreprises a souvent été présenté comme facteurs expliquant l'émergence d'une industrie performante en Allemagne et au Japon.* »¹. Effectivement, une forte relation banque-entreprise se traduirait pour les entreprises par une grande flexibilité financière et permettrait d'assurer la stabilité des équipes dirigeantes, ainsi que la mise en œuvre des projets de long terme, sans rechercher à tout prix un retour rapide sur investissement.

En effet, il existe une forte interdépendance entre les banques et les PME, mais, la nature de leurs relations est souvent empreinte de beaucoup de difficultés et de conflits qui tiennent leurs origines des objectifs divergents de chacune des parties. D'un côté, les entrepreneurs se plaignent d'être l'objet d'abus de pouvoir des grandes institutions financières et bancaires, qui seraient trop exigeantes envers eux et ne respecteraient pas les spécificités de leur PME. De l'autre côté, les banquiers affirment qu'ils ont des difficultés dans leur relations avec les entrepreneurs parce qu'ils ne transmettent pas toutes les informations nécessaires dans leurs dossiers d'emprunt. Ces écarts sont à l'origine des difficultés de leurs relations, ce qui amène les dirigeants à affirmer qu'ils font l'objet de discrimination à la faveur des grandes entreprises.

Dans cette perspective, et à travers ce chapitre nous essayerons de cerner la relation entre la PME et la banque en abordant les problèmes d'asymétrie d'information, le risque associé et les mécanismes de résolutions. A cet effet, nous allons traiter dans une première section les généralités des PME, puis dans une deuxième section le financement des PME et les risques liés à chaque partie (c'est-à-dire PME et banque),enfin dans la troisième section les types de relations qui existent entre la banque et la PME et le type d'asymétrie informationnelle lié à chaque modèle de relation.

¹Bancal Frank, «Les stratégies de banque-industrie », Revue d'Economie Industrielle, Vol.77, 3^{ème} trimestre1996, P29.

Section 1 : Généralité sur les PME

Dans cette section, nous présenterons les trois éléments suivants : La définition de la PME ; Les principales caractéristiques des PME et la Classification des PME.

1) Définition de la PME

Du point de vue juridique, les PME sont définies comme des entreprises indépendantes qui comptent un nombre de salariés et un volume d'actif limité, ces plafonds varient selon les systèmes institutionnels adoptés². Le plafond de salariés le plus fréquent est de 250 salariés, notamment dans l'union européenne et dans certains pays à l'instar de l'Algérie³.

Cependant certains pays fixent la limite à 200 salariés, ou même à 500 comme le cas des Etats-Unis. Les petites entreprises généralement sont celle qui emploient moins de 50 salariés, et la micro entreprise en compte au maximum 10, parfois 5⁴. S'agissant des actifs financiers, dans l'union européenne par exemple, les PME sont celles dont le chiffre d'affaire annuel ne dépasse pas 50 millions d'euros et / ou la valeur de bilan ne dépasse pas 43 millions d'euros⁵.

Tableau N°1 : Seuils de la définition européenne de la PME

<i>Catégories d'entreprises</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Chiffre d'affaire</i>	<i>Total du bilan</i>	<i>Autonomie</i>
<i>Très petites entreprise ou Micro entreprise (T.P.E)</i>	[1 ; 9]	<2 millions€	<2millions€	Moins de 25 du capital ou des droits de vote détenus par une autre entreprise
<i>Petite entreprise</i>	[10 ; 49]	<10millions€	<10millions€	
<i>Moyenne entreprise</i>	[50 ; 249]	<50millions€	<43millions€	
<i>Grande entreprise</i>	250et plus	>50millions€	>43millions€	

Source :Levratto Nadine; « Les PME : définition,rôle économique et politique publique »,Edition DeBoeck,Paris,2009, p22.

²GREMPE, « Les PME bilan et perspectives » ; Edition Economica, Canada, 1994, P24.

³Adli, Farrah, Yahiaoui et Chehat, « Le développement de la PME en Algérie : l'impératif de la mise à niveau des institutions, 1^{er} trimestre 2006.In : <http://www.scholar-google.com> consulté le 20/04/2015.

⁴Rapport de la deuxième conférence de l'OCDE « promouvoir l'entrepreneuriat et la PME innovante dans les économies mondiales », Turquie, 2004.P7.

⁵<http://www.ocde.org>.

2) Approche de délimitation de la PME à base de critères endogènes à l'entreprise

De cette approche de délimitation du concept PME à base de critères endogènes à l'entreprise, naissent deux sous approches : une approche descriptive, dite aussi approche quantitative, et une approche analytique, dite à son tour approche qualitative.

2-1) L'approche quantitative

L'approche quantitative, dite aussi descriptive, se refuse de pénétrer à l'intérieur de la boîte noire⁶, ainsi, elle ne tient compte que des éléments les plus apparents de l'entreprise. Elle se base sur un ensemble de critères qui, dans leur ensemble, sont mesurables et quantifiables à savoir : le nombre d'effectif employé, le chiffre d'affaire et le montant du capital engagé.

2-1-1) Le nombre d'effectif employés

La prise en considération de ce critère permet la distinction entre, principalement, trois catégories d'entreprises⁷, il s'agit :

- Des très petites entreprises qui sont toutes les unités employant moins de dix salariés ;
- Des entreprises dont le nombre de travailleurs varient entre dix (10) et quarante-neuf (49) employés et qui sont identifiées par petites entreprises.
- Celles employant de cinquante (50) à cinq cent (500) employés, ces entreprises sont considérées comme de moyennes entreprises.

2-1-2) Le chiffre d'affaires

Tout comme le nombre d'effectifs employés, et correspondant au total des ventes, le chiffre d'affaire reflétant l'importance économique relative d'une entreprise, en pris en considération pour une définition plus appropriée et plus significative de la PME. La Small Business Administration définit la PME comme entreprise ne dépassant pas les limites, qui peuvent encore varier suivant le sous-secteur à l'intérieur du groupe sectoriel décrit dans le tableau N°2 :

Tableau N° 2 : les critères de la Small Business Administration

⁶Ce concept de boîte noire représente un concept cher aux théoriciens classiques et néoclassiques. Utilisé par ces derniers pour décrire la firme, qui ne représente pour eux qu'un point dans l'espace réduite à un agent économique dont la fonction principale consiste à produire des biens et / ou services et dont l'organisation n'a pas été prise en considération.

⁷Wtterwulghe Robert, « La PME une entreprise humaine », Edition De Boeck, Paris, 1998, P23.

<i>Groupes d'industrie</i>	<i>Critères selon l'industrie</i>	<i>Intervalles des limites</i>
<i>Commerce de gros</i>	Travailleurs occupés	Moins de 100millions de \$
<i>Commerce de détail</i>	Recettes maximales annuelles	De 5 à 20 millions de \$, selon les sous-secteurs
<i>Construction</i>	Recettes maximales annuelles	De 7 à 17 millions de \$ selon les sous-secteurs
<i>Manufacture</i>	Travailleurs occupés	De 500 à 1500 \$ selon les sous-secteurs
<i>Transports</i>	Recettes maximales annuelles	De 1 à 25 millions de \$ selon les sous-secteurs
<i>Extraction</i>	Travailleurs occupés ou recettes maximales annuelles	Moins de 500 ou moins de 5 millions de \$ selon les sous-secteurs
<i>Agriculture</i>	Recettes maximales annuelles	De 0,5 à 9 millions de \$ selon les sous-secteurs
<i>Services</i>	Travailleurs occupés ou recettes maximales annuelles	De 500 à 1500 ou de 3,5 à 21,5 millions de \$, selon les sous-secteurs

Sources :WtterwulgheRobert : « La PME une entreprise humaine », Ed. De Boeck, Paris, 1998, P26.

2-1-3) Autres critères quantitatifs

Les tentatives visant plus de finesse dans la délimitation du concept de la PME ont été d'introduire d'autres critères quantitatifs. Parmi ces derniers, nous trouvons soit à titre unique, soit combinés entre eux, le profit brut, la valeur ajoutée, le profit net unitaire, le capital social, le patrimoine net et la part de marché⁸.

L'approche quantitative de la PME et le mérite de la simplicité, elle est opérationnelle quand il s'agit de réaliser une étude sur les PME. Toutefois, ses fondements sont loin d'être toujours vérifiés.

2-2) L'approche qualitative de la PME

⁸Wtterwulghe Robert: Op.Cit.P26.

L'approche qualitative dénommée également approche théorique, sociologique ou encore analytique par son caractère descriptif, emploie beaucoup avec la réalité économique⁹. Nous retiendrons pour notre travail, les plus importants à savoir :

- La dimension humaine et la qualité de la gestion de l'entreprise ;
- Les stratégies et les objectifs de la direction ;
- Autres tels : le manque de position de force sur le marché, les difficultés d'obtenir des crédits, l'impossibilité de recourir aux marchés financiers et une intégration relativement forte à la collectivité locale à laquelle appartiennent les propriétaires et les directeurs ainsi qu'une dépendance plus ou moins grande des sources d'approvisionnements du voisinage.

2-2-1) La dimension humaine et la qualité de la gestion de l'entreprise

Selon le critère dimension humaine et qualité de gestion, est considérée comme PME, toute unité de production ou de distribution, une unité de direction ou de gestion sous l'autorité d'un dirigeant entièrement responsable de l'entreprise, dont il est souvent propriétaire, et qui est liée directement à la vie de cette dernière. Autrement dit « La PME est l'entreprise dans laquelle, le chef d'entreprise assume personnellement les responsabilités financières, techniques sociales et morales de l'entreprise quel que soit la forme juridique de celle-ci »¹⁰. J.B Bolton dans son analyse sur la PME en grande Bretagne avait souligné l'importance de la personnalisation de la gestion et la concentration pour la délimitation du concept PME.

La PME est donc une unité identifiée à son entrepreneur, à pouvoir concentré et avec du personnels de direction généralement peu spécialisés, ce qui l'a contraint pour avoir une position de force sur le marché.

2-2-2) Les stratégies et les objectifs de la direction

Du point de vue stratégie, est considérée PME, toute entreprise dont la stratégie est initiative et peu formalisée, l'entrepreneur propriétaire ne fait donc appel qu'à sa propre expérience et à son intuition lors de la prise et de la mise en œuvre des décisions. Selon des objectifs de la direction ne sont considérées comme PME que les unités dont les objectifs

⁹Witterwulge Robert: Op.cit.P16.

¹⁰ Idem.

sont la rentabilité et l'indépendance de gestion, qui traduisent le refus de la croissance et le recours aux sources de financement externes dans ces unités économiques¹¹.

La qualité de la gestion, les stratégies et les objectifs de la direction sont autant de critères qualitatifs qui permettent de cerner la réalité des PME. Cependant, d'autres critères ou caractéristiques peuvent être introduits à savoir¹² :

- Le manque de position de force sur le marché (un faible pouvoir de négociation avec les clients et les fournisseurs) ;
- Difficultés d'obtenir des crédits et l'impossibilité de recourir aux marchés financiers ; et
- Une intégration relativement forte à la collectivité locale à laquelle appartiennent les propriétaires et les directeurs, ainsi qu'une dépendance plus ou moins grande des sources d'approvisionnements du voisinage.

Toutes les définitions qui reposent sur les critères qualitatifs présentent un intérêt certain dans la mesure où elles établissent une liste des caractéristiques de la petite et moyenne entreprise. Cependant, elles ne sont pas nécessairement toutes suffisantes, car à force de se vouloir exhaustives, elles usent de critères qui sont loin d'être rencontrés dans la réalité de toutes les PME et aboutissent à négliger l'hétérogénéité des petites et moyennes entreprises. De plus, les critères dits qualitatifs sont néanmoins peu opérationnels lorsqu'il s'agit de réaliser une étude empirique de la PME ou de lui appliquer les dispositions législatives spécifiques, notamment dans le cadre d'une politique industrielle ou fiscale.

3) Les caractéristiques des PME

Les PME ont pour principales caractéristiques:

- une petite taille ;
- une centralisation de la gestion;
- Une faible spécialisation;
- Des systèmes d'information interne et externe simples ou peu organisés;
- Une stratégie intuitive ou peu formalisée.

¹¹Wtterwulghe Robert: Op.cit.P17.

¹²Idem.

Ces caractéristiques des PME sont détaillées dans le tableau N°3:

Tableau N° 3 : Les caractéristiques des PME

<i>Les caractéristiques des PME</i>	<i>Définition</i>
<i>Petite taille</i>	<p>La taille est une variable dynamique, à mesure que l'entreprise est de ce fait croît et change d'échelle, sa structure se transforme et ses priorités en termes de gestion évoluent, et par conséquent sa perception de son environnement s'élargit.</p> <p>Les effets de la taille s'exercent comme un processus qui transforme les entreprises tout au long du processus de la croissance de leur taille, et qui fait qu'elles se métamorphosent et changent de nature.</p>
<i>La centralisation de la gestion des PME</i>	<p>Le système de gestion d'une PME est très centralisé et se concentre, le plus souvent, sur la personne de son propriétaire-dirigeant à une telle ampleur qu'Olivier Torres propose le terme « <i>Egofirme</i> » pour désigner les entreprises de petite taille.</p> <p>Généralement, il est admis que le niveau de centralisation dépend de la dimension de l'entreprise, du caractère du directeur et de la valeur de ses subalternes ; mais aussi, du contexte de gestion de l'entreprise, ce qui signifie que la petite dimension des PME facilite la multiplication des contacts directs et personnalisés qui renforcent l'autorité de la légitimité du propriétaire-dirigeant, et diminue l'intérêt de créer des échelons hiérarchiques intermédiaires. Par conséquent, apparaît l'absence de visibilité stratégique résultante de la centralisation du management général de la PME entre les mains du propriétaire-dirigeant¹³.</p>
<i>Une faible spécialisation</i>	<p>Dans les PME, la division du travail n'est pas très poussée, seulement quelques services ou fonctions sont opérationnels et la</p>

¹³O.TORRES, « Pour une approche contingente de la spécificité des PME », Revue international PME, vol10, N°02, 1997, P9-40.

	<p>gestion de la PME est basée par-dessus tout sur la polyvalence de ses employés .De son côté, le propriétaire-dirigeant s’occupe non seulement du management général, mais aussi joue le rôle de chef de service et exécute beaucoup de tâches d’ordre opérationnel par lui-même.</p> <p>Effectivement, c’est la proximité entre les acteurs qui facilite la polyvalence. Ainsi, tout en favorisant la polyvalence, la proximité accentue la faiblesse de décomposition fonctionnelle au sein de l’entreprise.</p>
<p><i>Des systèmes d’information interne et externe simples ou peu organisés</i></p>	<p>Les PME fonctionnent par dialogue ou par contact direct. Cette préférence pour les médias chauds est la manifestation d’un système d’information interne simple et faiblement structuré qui constitue une des principales caractéristiques définissant les PME. De même, les systèmes d’information externes des PME sont en générales très simples, ceci est principalement dû à un marché relativement proche et plus ou moins restreint, les systèmes d’information en PME sont simple parce que fondés sur une forte proximité physique entre le dirigeant et les principaux acteurs de l’univers de son entreprise. Le dirigeant préférant travailler par dialogue et par contact direct aussi bien avec les membres du personnel que les clients et les fournisseurs avec lesquels il peut discuter directement tant pour connaître leurs besoins et leurs goûts qu’expliquer les différents aspects de ses produits.</p>
<p><i>Une stratégie intuitive ou peu formalisée</i></p>	<p>Les PME exploitent peu de méthodes et de techniques de gestion telles que la prévision, l’analyse financière et la gestion de projet. Les chefs de PME prennent la plupart du temps leurs décisions en ayant recours à leurs seuls jugements et expériences parce qu’ils pensent être capables de gérer leur affaire seuls, sans autre système d’information que celui constitué par quelques données comptables qu’ils jugent essentielles, ceci signifie que dans les PME, le processus décisionnel est avant tout intuitif et correspond peu aux modèles formalisés de prise de décision. Ce qui fait que la</p>

	stratégie des PME revêt un caractère implicite et très souple et la perception de l'environnement reste une vision déterministe.
--	--

Source : Adapté de TORRES.O, « Pour une approche contingente de la spécificité des PME », Revue international PME, vol 10, N°02, 1997,P9-40.

4) Classification des petites et moyennes entreprises (PME)

Autres que les critères dits internes à l'entreprise, d'autres critères qualifiés d'exogènes, ilssont :

- Le caractère juridique de l'entreprise ;
- Le type d'activité ;
- Qualité de secteur d'activité.

4-1) Classification en fonction du caractère juridique

Les formes revêtues par les entreprises classées suivant le caractère juridique sont diverses et variées. On distingue les entreprises privées, les entreprises publiques et les entreprises coopératives¹⁴.

4-1-1) les entreprises privées

Les entreprises privées se caractérisent juridiquement par la propriété du capital qui relève d'une famille, d'une personne ou d'une association de personnes, cette typologie permet la distinction suivante¹⁵ :

- *L'entreprise individuelle* : sa constitution est facile, elle présente des risques importants dans la mesure où il n'y a pas de séparation entre les biens et l'entreprise et ceux du propriétaire.
- *La société au non collectif (SNC)* : elle est composée d'un groupe d'associés, tous responsables indéfiniment du passif social, c'est-à-dire, qu'ils sont tenus de régler les dettes de la société à ses créanciers sur leur propre patrimoine indépendamment du montant de leurs apports.
- *Les sociétés à responsabilité limitée (SARL)* : comme pour les associés de la société anonyme, les associés d'une SARL sont responsables à concurrence de leurs apports.

¹⁴Berchiche A, « Typologie des sociétés commerciales avantages et inconvénients », In mutation revue trimestrielle, Edition CNCA, Alger, 1999, P39.

¹⁵Berchiche A : Op.Cit.P39-44.

L'incapacité, la faillite d'un associé entraîne pas la disparition de ce type d'entreprise, les parts sociales ne sont pas négociables et ne sont cessibles que sous certaines conditions très strictes, ce qui les rapproche des sociétés par intérêts. La société à responsabilité limitée comporte au minimum deux associés et au maximum cinquante.

- *L'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)* : une variante particulière de la société à responsabilité limitée. Elle est constituée d'une seule personne (physique ou morale), et permet à l'entrepreneur individuel de ne pas engager la totalité de son patrimoine personnel.

En égard aux avantages que présentent les deux dernières formes d'entreprise, en termes de souplesse de fonctionnement et de simplicité dans la constitution et le transfert des parts sociales, elles semblent être le choix de prédilection pour la création des PME/PMI.

4-1-2) Les entreprises publiques

Les entreprises publiques sont celles où tout ou partie du capital et du pouvoir de décision appartient à une collectivité publique (état, collectivité locale). Ces entreprises opérant dans des activités productives marchandes, et dont le nombre tend aujourd'hui à se réduire avec la mise en œuvre de programme des privatisations, ont des objectifs variés en fonctions de leur situation. On distingue¹⁶ :

- *Les régies* : n'ayant pas de personnalité morale, elles sont gérées par des fonctionnaires.
- *Les établissements publics* : ont une personnalité morale et un budget autonome. Dirigés par un conseil d'administration et un directeur général, ces dits établissements publics peuvent être des hôpitaux, universités, écoles et peuvent avoir un caractère d'établissement public industriel ou commercial.
- *Les sociétés nationales* : apparues à la suite des nationalisations d'entreprises privées, s'apparentent à des sociétés anonymes avec un seul actionnaire, l'Etat, dirigées par un conseil d'administration regroupant les représentants de l'Etat, des usagers et des consommateurs et un PDG nommé par l'Etat parmi les membres du conseil d'administration.
- *Les sociétés d'économie mixte* : sont des sociétés anonymes regroupant des capitaux publics et privés.

4-1-3) Les entreprises coopératives

¹⁶ J.P Lorriaux : « Economie d'entreprise », Edition Dunod, Paris, 1991, P33.

Les entreprises coopératives peuvent être définies comme étant des entreprises collectives dont les membres associés à égalité de droits et d'obligation mettent en commun travail et capital pour satisfaire leurs besoins, sans dépendre du marché. Leur objectif premier n'est pas la maximisation du profit et leurs activités se déploient dans les nombreux secteurs, tels que la production, artisanat, le commerce de détail, les assurances et les BTP¹⁷.

Etant donné des avantages offerts, à savoir la simplicité de distinction par les conditions de constitution et d'objectifs stratégiques particulières, la classification des PME à base du critère juridique semble être utile. Néanmoins se limiter au seul critère juridique rend délicate cette distinction et ce, à cause de l'abstraction faite des spécificités de chaque unité productive.

4-2) Classification de la PME par type d'activité

À ce niveau de classification, on parle d'une répartition classique et d'une répartition moderne.

4-2-1) La répartition classique

Traditionnelles, on distingue les entreprises par leur type d'activité qu'on peut classer en trois (03) secteurs¹⁸ :

- *Le secteur primaire* : Ce secteur regroupe l'ensemble des entreprises agricoles ou celles travaillant dans les domaines de l'extraction, ou de l'exploitation forestières c'est-à-dire l'ensemble des entreprises ayant comme activité principale l'extraction ou l'exploitation des ressources naturelles.
- *Le secteur secondaire* : concerne toutes les entreprises dont l'activité principale consiste à produire des biens économiques, autrement dit, l'ensemble des entreprises dont l'activité de production provient d'une activité de transformation.
- *Le secteur tertiaire* : recouvre les activités de services et à son tour, il comprend toutes les entreprises dont la fonction principale consiste à fournir des services à destination des entreprises ou bien des particuliers.

Cependant, vu les changements opérés lors de la révolution industrielle du 18^{ème} siècle et les progrès réalisés à travers le monde tout au long des dernières années, cette distinction n'a plus

¹⁷J.P.Lorriaux :Op.Cit.P33.

¹⁸BoukrouAldjai, « Essai d'analyse des stratégies de pérennité dans les PME », Thèse de Magister en sciences économiques, Université de Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, Algérie, 2001, P22.

beaucoup de signification, ce qui a d'ailleurs donné naissance à une nouvelle répartition des activités.

4-2-2) Classification en fonction du regroupement moderne des activités

Comparativement à la classification précédente, celle-ci fait apparaître de nombreux secteurs d'activités économiques à savoir : l'énergie, matériel de transport, BTP, commerce, transport et télécommunication...etc.

4-3) Classification selon la qualité du secteur d'activité

Une autre classification des entreprises en l'occurrence les PME/PMI est possible. Autre que les précédentes, cette classification se base sur la qualité du secteur d'activité. Elle permet la distinction entre ce qu'on appelle le secteur traditionnel caractérisé par la prépondérance du facteur travail, la non modernisation des équipements et l'absence d'innovation technologiques, et de secteur moderne caractérisé à son tour, par l'indépendance des entreprises en l'occurrence les PME/PMI et l'apparition de ce qui est connu sous les PME sous-traitantes ou annexes¹⁹.

Section2 : Le financement de PME et les risques-crédit

Dans cette section, nous allons présenter les différents financements des PME à savoir : le marché financier, le capital-risque, le microcrédit et le système traditionnel qui est l'endettement. Sachant bien que l'autofinancement et le financement informel sont aussi importants comme financement des PME. Ainsi, nous présenterons les risques liés à la relation de crédit du côté de la banque : l'intermédiation bancaire et le risque de la relation de crédit, et les risques liés à la PME : le risque d'affaire et le risque financier.

1) Le financement de PME

Le financement est considéré comme l'ensemble des ressources monétaires et/ou financières nécessaires permettant de disposer d'un bien ou de mettre en œuvre une activité.

¹⁹BoukrouAldjai: Op.Cit.P22.

Le mode de financement d'une entreprise dépend de ce qu'il faut financer. Le financement est nombreux et très variés en fonction d'usage.

1-1) L'autofinancement

Dans un sens large, l'autofinancement d'une petite et moyenne entreprise incorpore non seulement le bénéfice non distribué, mais aussi la rémunération ou les avantages que le dirigeant va parfois laisser de côté dans l'entreprise afin de la financer. Cette pratique n'est pas rare, elle se traduit soit par le recours à un compte courant créditeur, soit par une rémunération du dirigeant nettement inférieure à celle du marché²⁰.

1-1-1) Le recours à l'autofinancement et la volonté d'indépendance de la PME

Le recours systématique et prioritaire à l'autofinancement s'explique notamment sur la base de variables subjectives telles que, la volonté d'indépendance et l'identification du patrimoine de la famille au point d'y être assimilé. En effet, les bénéfices réalisés sont de fait réinvestis dans la PME. Cette assimilation a des conséquences défavorables pour la survie de la PME. Lors du décès du dirigeant, le patrimoine risque d'être insuffisant pour payer des droits de succession. Les héritiers sont alors confrontés à la vente ou à la liquidation de l'entreprise²¹.

Par ailleurs, une autre variable de nature objective, réside dans la souplesse de l'autofinancement comme instrument de financement, d'où la décision relève généralement de la seule volonté du dirigeant de la PME à privilégier cette source de financement et ce, au mépris de la réalité économique²².

1-1-2) Limites de l'autofinancement

Le recours de la PME à l'autofinancement limite sa croissance de la PME à sa capacité bénéficiaire diminuée de l'impôt qui affecte les résultats réalisés. En effet, « la croissance des fonds propres par dotations aux réserves suppose la mise en évidence d'un bénéfice qui subit un prélèvement fiscal. ». Le dirigeant de la PME peut être tenté de minimiser l'impact fiscal par divers biais comptables ou d'autres artifices.

De ce fait, la fiscalité a un impact néfaste sur les possibilités de croissance des PME. En induisant un comportement de limitation de bénéfice, la fiscalité réduit le potentiel de

²⁰Witterwulghe Robert: Op.cit.126.

²¹Idem.

²²Idem.

l'autofinancement de la PME, alors qu'il est la source de financement privilégiée du propriétaire-dirigeant. A défaut de pouvoir se financer à suffisance par autofinancement, la PME se tourne vers le crédit bancaire qui constitue la principale source de financement extérieure²³.

Il est à signaler que le financement informel (Crédit interentreprises) est une technique de financement accordée à une entreprise par une autre entreprise. Il en existe deux types :

Le crédit commercial appelé aussi le crédit fournisseur et le crédit financier interentreprises, est important dans le financement des PME, notamment dans les pays en voie de développement. Sans consacrer un élément pour ce type de financement nous tenons juste à faire référence à son existence, étant notre travail de recherche orienté vers le financement bancaire (traditionnel) des PME.

D'ailleurs, un certain nombre de constats peut être tiré au sujet du financement informel des PME à partir des études de cas effectuées en Afrique, en Amérique latine et en Asie²⁴ :

- La finance informelle est omniprésente dans les pays à faible revenu. Elle se concentre à l'endroit où ont lieu les transactions commerciales portant sur des montants importants, quel que soit l'état de développement des marchés financiers formels ;
- Bien qu'un grand nombre de personnes pauvres à capacité de financement faible participent à la finance informelle, les emprunts et les dépôts informels sont aussi courants à l'intérieur d'une classe sociale qu'entre différentes classes économiques. Le marché financier informel est très complexe, il ne s'agit pas seulement du cas où les riches prêtent aux pauvres ;
- Le secteur financier informel est souvent dynamique, innovateur et flexible, adapté à l'environnement économique et social ; et
- La finance informelle améliore l'allocation des ressources, elle permet le redéploiement de prêt à des individus des entreprises qui ont une meilleure opportunité économique.

1-2) Le micro crédit

²³ Wtterwulge Robert: Op.cit.129.

²⁴ Adams W et Fichtta A, « Finance informelle dans les pays en développement », Edition presse université, Loyon, 1994, P19.

Aujourd'hui, le microcrédit est bien connu. Le concept est suffisamment précis, malgré l'inexistence d'une définition officielle. La Banque Mondiale considère que le microcrédit est un crédit qui ne dépasse pas les 30% du PIB/habitant. Il était accordé initialement à des groupes de cinq ou six personnes, mais le crédit individuel a tendance à se développer. Il n'est pas garanti et ne peut donc être sollicité auprès d'une banque commerciale. Dans la plupart des économies, il occupe une place de choix et diversifie les moyens de lutte contre la pauvreté, permet d'élargir le champ du système financier classique et d'outiller les citoyens ayant des capacités entrepreneuriales de moyens financiers, nécessaires à la concrétisation de leurs projets professionnels, et d'intégrer ainsi le tissu du développement économique et social²⁵.

Essentiellement, cette nouvelle stratégie de financement vise la création d'entreprises au sein des populations à faible revenus, en procurant à la fois un capital et de la formation. Pour J.SERVON.L « cette nouvelle vague de développement économique local met au centre l'homme plutôt que le territoire, cible des populations spécifique et se traduit de plus en plus par des partenariats publics/privés. Parmi les nouvelles stratégies, on trouve les programmes de développement des micro-entreprises. » Pour le cas de l'Algérie, ces programmes sont mis en œuvre par les dispositifs tel que : ANSEJ, CNAC, ANGEM,...etc²⁶.

Le micro crédit fait partie de la micro finance (qui englobe, outre le crédit, l'épargne et l'assurance). Il constitue un récent modèle bancaire basé sur la proximité culturelle et géographique entre le prêteur et l'emprunteur.

En effet, il existe deux formes de micro crédit :

- Le micro crédit professionnel destiné à la création d'entreprise ou d'activités par des personnes en difficulté. Ce type de financement s'inscrit dans une logique d'insertion professionnelle ;
- Le micro crédit social ou personnel, qui aide les ménages en difficulté à faire face à leurs besoin de consommation pour accéder à l'emploi et au logement, et favoriser l'insertion sociale.

1-3) Le capital-risque

²⁵ Si Lekhal Karim, « Le financement des PME en Algérie : Difficultés et perspectives », Université Mohamed Khider-Basakra, Alger, Revue N°12, 2012, P14.

²⁶Si Lekhal Karim : Op.Cit.P14.

Le recours à l'apport de capitaux par une société de capital- risque est l'une des formes que peut prendre l'ouverture du capital d'une entreprise (notamment la PME). Le capital- risque est défini par SHILSON comme étant : « le fait de supporter une activité entrepreneuriale en lui apportant un financement et en lui montrant des conseils managériaux, afin d'exploiter des opportunités de marché et de réaliser des gains en capital à long terme plutôt que des dividendes ».

Pour investir dans une entreprise, les critères retenus par les sociétés de capital- risque sont généralement les qualités humaines et manageriels des dirigeants, la fiabilité de l'information disposée par l'entreprise, l'existence d'opportunités sur le marché choisi et la possibilité d'établir un accord détaillé avec les dirigeants des PME²⁷. Une des conditions principales à l'entrée d'une société de capital- risque au capital d'une PME est la réduction de l'asymétrie informationnelle. En effet, le contrôle de l'information et de la politique financière, voire l'association du capital- risqué aux décisions financières qui s'ensuivent, réduisant bien entendu l'autonomie de la PME et impliquent l'émergence de coûts d'agence importants. Les moyennes entreprises à croissance rapide sont les utilisateurs les plus probables de capital à risque²⁸.

Pour B.BELLATENTE et N.LEVRATTO, cela explique également le rôle marginal de ce type de financement, plutôt qu'un substitut au crédit bancaire, il apparaît qu'il s'agit d'un mode de financement complémentaire à ce dernier. Aussi, l'arrivée d'une société de capital- risque qui intervient dans la gestion de l'entreprise est en effet susceptible de rassurer les banques.

Notons qu'en Algérie, ce système de financement des PME par capital- risque est au stade embryonnaire et c'est donc le financement par crédit bancaire et microcrédit qui sont à la disposition des PME. En effet, l'économie algérienne et en transition vers l'économie de marché gardant toujours la caractéristique d'une économie d'endettement.

1-4) Le marché financier : L'introduction en bourse

Une autre forme d'ouverture du capital de l'entreprise est l'introduction en bourse. De point de vue de l'analyse économique, le coût de financement par appel aux capitaux s'établit

²⁷Wtterwulghe Robert: Op.Cit.P143.

²⁸ Idem.

sur des bases similaires à celles de l'autofinancement. Néanmoins, le recours au marché public et à la cotation entraîne des coûts de transactions complémentaires.

La PME qui recourt à l'autofinancement réalise une opération interne et évite ainsi les coûts de transaction du marché. Ces derniers comprennent les commissions de courtage, les taxes et les frais liés à la publicité et à l'impression des titres et des coûts résultant des contraintes légales d'information et de publicité. Ces coûts supplémentaires expliquent pourquoi l'entreprise dispose d'une somme inférieure au montant de l'émission²⁹.

La cotation en bourse permet d'offrir à l'investisseur une source relativement fiable d'informations et de résorber l'asymétrie existant entre l'entreprise et le marché. Les exigences de transparence de la part des autorités boursières réduisent les possibilités pour le dirigeant de détériorer volontairement sa comptabilité en vue de réduire artificiellement le bénéfice ? Néanmoins, la liquidité des titres de PME sur des marchés boursiers est généralement inférieure à celle des grandes entreprises³⁰.

La cotation sur le marché boursier peut offrir une série d'avantages aux PME tels que l'accélération de la croissance, une diversification des sources de financement, la facilitation des démarches de succession, l'obtention de capitaux à des conditions plus avantageuses ou encore l'accroissement de la notoriété de l'entreprise.

1-5) Le financement traditionnel : Le financement bancaire

De par leur taille, les PME sont rarement en mesure de recourir directement aux marchés financiers, le banquier constitue de ce fait leur première source de financement externe (la banque est le partenaire privilégié des PME).

D'ailleurs, plusieurs études démontrent qu'après l'autofinancement, les PME recourent prioritairement à l'endettement bancaire. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs. Le recours direct au marché des capitaux, implique des coûts supplémentaires. Qui constituent une barrière à l'entrée pour les PME. Également, face au rôle marginal joué par le capital-risque dans le financement des PME, B. BELLETATE. Et N. LEVRATTO vont même jusqu'à affirmer qu'il « ne peut être considéré comme un mode de financement substituable au crédit-bancaire ».

²⁹Wtterwulghe Robert: Op.Cit.P143.

³⁰Idem.

L'accès direct des PME au marché financier est aussi freiné par l'opacité de l'information du côté des PME. Le manque de transparence souvent voulue par le dirigeant crée une asymétrie d'information entre le propriétaire-dirigeant et le marché. Cette asymétrie se trouve à un degré moins dans la relation Banque-PME qui peut compenser le manque d'information par une connaissance personnalisée de l'entrepreneur (propriétaire-dirigeant) et par des garanties qui réduisent son risque³¹.

1-5-1) Les incitations financières aux PME

Divers instruments d'incitations financières aux PME ont été initiés dans les différents pays développés, à des degrés différents, selon bien sûr la place ou l'importance qu'attribue la politique de chaque pays concerné à la promotion du secteur de la PME.

Pour promouvoir l'investissement (notamment privé) et le secteur des PME en particulier, un double système d'incitation financier et fiscale est appliqué. D'une part, l'instrument au quel on a le plus souvent recours pour orienter les ressources publiques vers la promotion de l'investissement réside dans les incitations fiscales basées principalement sur l'exemption de l'impôt, la réduction des barèmes de taxation des bénéficiaires, les crédits d'impôts sur certaines dépenses d'investissement, la libération et l'accélération des amortissements³².

D'autre part, l'incitation financière, en particulier, basée sur des crédits à des taux bonifiés, constitue un facteur de promotion de l'investissement du secteur des PME. Ce double système d'incitation fiscale et financière a pour objectif l'aide éventuelle et l'encouragement pour renforcer la structure productive des PME. D'ailleurs, c'est ce double système d'incitation qui est appliqué en Algérie dans le cadre des réformes de la politique de promotion de la PME³³.

Nombreux pays industrialisés ont procédé à moderniser leur système de crédit et engendrent de véritables crédits industriels. En effet, ils ont confiés ces crédits à des institutions spécialisés autres que les banques commerciales. On peut citer les Institutions de Développement Régional (IDR) du Canada, les Small Business Administration (SBA) des USA et les Institutions Financières spécialisées (IFS) en France. En fait, leurs contributions ne se limitent pas à la politique active de la création et la transmission des PME pour le

³¹Wtterwulghe Robert: Op.Cit.P142.

³²MadoucheYacine, « Le problématique d'évaluation du risque de crédit des PME par la Banque en Algérie », Thèse de Magister en sciences économiques », Université de Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, Algérie, 2009, P127.

³³MadoucheYacine : Op.Cit.P127.

renforcement de leur structure financière, ces institutions sont des partenaires des PME en fonds propres. Ce partenariat avec les PME prend la forme d'interventions en termes de conseils d'orientations au sujet de financement, de gestion³⁴.

1-5-2) Le financement de création des PME

La création d'entreprise relève d'une problématique qui consiste dans le financement d'un projet d'investissement sans pouvoir disposer d'éléments de références passés, ni d'actifs intrinsèques au projet capables de garantir les fonds prêtés, d'où la banque est réticente de miser sur le projet.

Pour le cas de PME innovante, la difficulté réside dans le financement immatériel, en d'autres termes, la recherche et l'innovation, qui représentent pour une banque un risque trop élevé. Les intermédiaires financiers, en particulier les banques, craignent une mortalité rapide du projet de création d'entreprises qui ne lui permette pas le remboursement des fonds prêtés, car la plus part des PME ne peuvent vivre au-delà de la troisième année de leur création³⁵.

Face à de telles contraintes, les banques commerciales ne peuvent supporter seules, sans autres accompagnements, le poids lié à cette fertilisation. Les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer ; les moyens sont multiples : fiscalité, charges sociales, aides remboursables, ...etc. mais qu'elles que soient les formes, l'intervention des pouvoirs publics doit être coordonnée avec les différentes banques (publiques et privées, d'affaires, commerciales, spécialisées, ...etc.) avec celles des investisseurs privés, en particulier avec les opérateurs du capital-risque.

1-5-3) L'évolution de l'intermédiation bancaire classique vis-à-vis des PME

Les besoins en fonds propres et le poids de l'endettement à court terme constituent les deux principaux points de différence au sujet de la structure des PME à celle des grandes entreprises. Selon YOUNCOURT.B, et MAROIS.T pour un total d'endettement rapporté au fonds propres identiques, la part de l'endettement à court terme est beaucoup plus forte chez la petite et moyenne entreprise que chez la grande entreprise. Les causes de cette faiblesse sont difficiles à hiérarchiser, nous citons³⁶ :

³⁴MadoucheYacine : Op.Cit.P127/128.

³⁵Idem.

³⁶BizageutA « Les petites et moyennes entreprises, caractéristiques et financement des PME », Edition Berget Levraut, Paris, 1989, P65.

- Méfiance ou réserve à l'égard de l'endettement à long terme considéré comme la manifestation la plus symbolique de l'endettement ;
- Hésitation à s'engager sur des créances lointaines au regard des incertitudes immédiates véhiculées par la conjoncture du moment ;
- Insuffisance des capacités techniques à l'entreprise à gérer précisément ses mouvements de fonds et à optimiser sa trésorerie ; ou
- peut-être, il s'agit d'une conséquence du système et du comportement bancaire eux-mêmes, en termes du coût de crédit ou des garanties exigées.

Cette caractéristique en termes d'endettement à court terme de la PME. Reflète une insuffisance de la maîtrise technique ainsi qu'une mauvaise organisation du passif qui n'est pas conforme aux principes financiers. Le poids excessif des crédits interentreprises et généralement reflété par l'importance des besoins en fonds de roulement. Il n'en demeure pas moins que les besoins d'une PME en ressources financières sont fort appréciables et indispensables, soit pour son démarrage, ou pour réaliser l'investissement nécessaire³⁷.

Face à cette situation financière particulière des PME, le système bancaire a apporté des modifications, portant principalement sur trois axes, à savoir³⁸ :

- La mobilisation plus large et plus souple des financements à court terme ;
- Le développement direct, via les banques, des concours à moyen et long terme ;
- La création et l'élargissement de véritables gammes de prestations de services des banques.

En effet, l'intermédiation bancaire a évolué en termes de statut propre des banques elles-mêmes. C'est-à-dire les mutations économiques de ses trois dernières décennies ont engendré une multiplication des différents types de banque, notamment en banque d'affaires, banques commerciales, banques universelles...etc.

D'ailleurs, les banques commerciales ont entrepris le développement de leurs interventions « en haut du bilan », en élargissant leur champ d'interventions vers le financement de l'investissement nécessaire notamment dans la phase de démarrage des PME. Pour ce faire, il

³⁷Bizageut A : Op.Cit.P65.

³⁸ Idem.

a fallu se doter de moyen financier. Contrairement à la banque d'affaire qui gère des portefeuilles de participations, la banque commerciale a pour mission d'accompagner les PME en croissance, en leur apportant le supplément en fonds propres nécessaire dont elles ont besoin aux étapes clés de leur existence, une intervention en capital ne peut être exclusive d'un développement des concours bancaires classiques, qu'ils s'agissent des concours à moyen et long terme ou de financement des besoins de trésorerie³⁹.

Par ailleurs, pour l'emprunteur, le crédit bancaire présente plus d'avantages par rapport au marché financier. Cela en raison de deux principaux avantages, qui sont⁴⁰ :

- La souplesse des crédits bancaires on peut la constater dans les montants et les échéances modulables, ainsi que les formes diverses de crédit. L'emprunt sur le marché financier, ne présente aucune de ces facilités.

- Le crédit bancaire, est lié à la renégociation du contrat de crédit avec le banquier, on dit qu'il y a une supériorité du crédit bancaire par rapport aux dettes de marché.

1-5-4) Le milieu conflictuel de la relation banque-PME

Lorsque la PME ne jouit pas d'un pouvoir de marchandage élevé, cela peut l'évincer du marché des produits bancaires. Les autorités publiques voient en cela, une attitude inacceptable. Sur le plan technique, les banques ont fait des efforts pour bien gérer la relation clients, il n'en demeure pas moins, qu'il reste beaucoup à faire sur le plan comportemental. Ceci représente les critiques formulées des PME à l'encontre de leurs banquiers.

L'origine de tout conflit existant entre une banque et son client, dans leur relation emprunteur-prêteurs, réside dans l'incapacité du banquier à apprécier la qualité de son client. Il s'ajoute à cela, les conflits d'ordre réglementaire et environnemental qui influencent leurs relations quotidiennes⁴¹.

Pour pouvoir analyser la question des conflits qui peuvent exister en matière d'accès au crédit, nous l'aborderons selon deux aspects : la rupture abusive de crédit, et le soutien abusif à une entreprise en difficulté.

A) La rupture abusive de crédit

³⁹MadoucheYacine : Op.Cit.P130

⁴⁰En Algérie, le recours des emprunteurs ou des PME en particulier, au marché bancaire est beaucoup plus une évidence qu'un choix, en raison de non développement du marché financier.

⁴¹MadoucheYacine : Op.Cit.P131.

Ce reproche est souvent source de conflit entre les PME et le banquier. Elle précède généralement la cessation de paiement d'une entreprise. La PME qui est en situation de difficulté, voit sa banque réduire, voire interrompre le crédit. La PME reproche aux banquiers cette brutalité qui ne fait qu'amplifier les préjudices portés à son encontre, car au lieu de lui apporter un soutien lui permettant de dépasser les difficultés qu'elle traverse, ils optent généralement pour une rupture abusive du crédit, l'abandonnent dans une situation où elle ne peut pas trouver de solutions à sa gestion pour redémarrer, et ainsi payer ses échéances de crédits antérieurs⁴².

Au-delà des obligations légales, avant de retirer son soutien à une PME, le banquier doit d'abord expliquer à une entreprise les raisons de son retrait. S'il y a possibilité, procéder à un désengagement par palier. On constate que le banquier ou le prêteur, accordant un crédit supplémentaire à une entreprise en difficulté, donnera l'occasion à l'emprunteur de constater qu'il pourra toujours négocier son contrat de crédit ex-post, ce qui l'amène à prendre trop de risque, ou relâcher ses efforts. Ce phénomène est un effet négatif des relations de long terme, qui conduisent les banques à être plus laxistes⁴³.

B) Le soutien abusif de crédit

Ce soutien abusif apparaît lorsque le banquier accorde un crédit à une entreprise dont la situation est irrémédiablement compromise. Il aura non seulement la difficulté ou l'impossibilité de récupérer le crédit accordé, en plus, d'être accusé de donner une apparence de solvabilité.

Face au dilemme de rupture abusive de crédit et de soutien abusif à une entreprise en difficulté, le banquier adopte une attitude frileuse envers les PME, face au risque juridique qu'il encoure. Le danger d'une réglementation très stricte en la matière, risque de conduire les banques à des comportements trop prudents à l'égard de certains risques, notamment le risque PME.

2) Les risques liés à la relation de crédit entre la Banque et les PME

⁴²Thierry Apoteker, « Les relations Banques-PME : un éclairage théorique sur les stratégies pour les banques françaises », banque stratégique, Revue N°130, septembre 1999, P01.

⁴³Eber Nicolas, « les relations de long terme banque-entreprise », Edition Vuibert, Paris, 1999, P2.

Les risques liés au crédit sont multiples et multidimensionnels en plus des risques généraux que court la banque (risques commerciaux, risques de gestion interne, risques opérationnels et techniques,...etc.).

2-1) Les risques liés à la relation de crédit du côté de la banque

Le risque de crédit est le risque résultant de l'incertitude qu'à la possibilité ou la volonté des contreparties ou des clients de remplir leurs obligations. Très prosaïquement, il existe donc un risque pour la banque dès lors qu'elle se met en situation d'attendre une entrée de fonds de la part d'un client. Le risque total d'une banque peut être scindé en deux éléments, soient l'intermédiation bancaire et le risque lié à la relation de crédit.

2-1-1) L'intermédiation bancaire

L'existence d'asymétrie d'information sur les marchés financiers est l'un des principaux fondements de l'existence des intermédiaires financiers ; ceux-ci représentent une réponse aux imperfections de marché. Une banque est considérée dans ce cadre comme un fournisseur de liquidité et un contrôleur de l'utilisateur du capital. Un des rôles majeurs des institutions financières consiste à collecter, produire et transmettre de l'information, ainsi que l'intermédiation des liquidités et du risque⁴⁴.

Les banques sont alors des dépositaires de l'information sur la solvabilité et le risque de défaut de ses emprunteurs une des principales fonctions attribuées à la banque et également sa raison d'être est le contrôle et la production de l'information dans un contexte d'imperfections d'information sur les emprunteurs, particulièrement lorsque ceux-ci sont complexes à analyser. A titre d'exemple, les petites et moyennes entreprises caractérisées par une forte hétérogénéité dans un environnement complexe.

Les banques peuvent filtrer et surveiller les emprunteurs en engageant leur propre moyens, ce qui crée des surcoûts de surveillance et cela dans le but de développer une relation à long terme, qui est sensée de réduire le aléa moral, ce qui implique des fonctions d'estimation et de gestion.

Compte tenu du fait que la valeur de la promesse financière et de l'intermédiation financier dépend à la fois, des caractéristiques individuelles et des anticipations sur l'impact des éléments futurs sur cette promesse, des institutions de marché existent pour faciliter le

⁴⁴MadoucheYacine : Op.Cit.P146.

processus de financement avec les différents coûts informationnels existants en l'occurrence, les coûts de recherche, les coûts de vérification et les coûts de contrôle.

2-1-2) Le risque lié à la relation de crédit

La plupart des difficultés rencontrées dans les relations entre les banques et les PME, et contribuent à faire d'elles des partenaires à haut risque pour les banques, tiennent leurs sources des problèmes d'agence et le niveau d'asymétrie d'information comme déterminants majeurs des coûts de financement. Ces problèmes existent indépendamment de la taille de l'entreprise mais ils se présentent différemment quand il s'agit de la PME.

Considérant la PME comme investisseurs et la banque comme agent bailleur de fonds, chacune de ces parties est motivée par l'intérêt distinct. Pour que ces problèmes soient réduits au minimum, il faudrait que l'entrepreneur soit principalement concerné par la rentabilité des capitaux empruntés et que les prêteurs le soit par la solvabilité du premier. Si le bailleur de fonds est effectivement préoccupé par la capacité de défaut de celui-ci, l'emprunteur est plutôt intéressé par sa maximisation économique individuelle ainsi que par son autonomie de gestion.

Cette divergence d'opinion oblige la banque à adopter un comportement de surveillance, ce qui entraîne différents coûts d'agence, pas seulement pour la banque mais aussi pour l'emprunteur, et cela en informant régulièrement son financeur. Parmi les principaux risques ou les problèmes d'agence qui peuvent être source d'inquiétude pour la banque sont⁴⁵ : l'information asymétrique, la rémunération personnelle et le transfert de richesse.

A) L'information asymétrique

Ce type de problème résulte de l'écart informationnel entre les créanciers et les investisseurs, étant donné que le propriétaire-dirigeant d'une PME a davantage d'informations sur la situation financière et sur le projet de l'entreprise que les banques. Ces dernières, se trouvent dans l'obligation de faire recours à une source d'informations partielles pour rédiger un contrat de prêt.

⁴⁵Josées Pierre, « Le crédit bancaire aux PME : Les banques discriminent-elles selon la taille ou selon le risque des entreprises emprunteurs », P4. In : <http://www.google.cholar.com>. Consulté le 13/07/2015.

B) La rémunération personnelle

En l'absence d'investisseurs externes, le propriétaire-dirigeant dispose d'une liberté totale quant à la forme de rémunération qu'il s'octroie, en modifiant sa rémunération, il influence la stabilité des liquidités de l'entreprise nécessaire au remboursement des emprunts, ce qui n'apprécie guère les bailleurs de fonds, notamment la banque.

C) Le transfert de richesse

Le contrôle d'une PME est souvent les mains d'une personne ou d'un petit nombre de personnes (propriétaire-dirigeant ou sa famille). Cette personne peut transférer les ressources de l'entreprise à d'autres objectifs que celles prévues initialement. Pour répondre aux changements de l'environnement et ce, sans prendre en considération les intérêts des investisseurs externes notamment la banque, ce qui réduit les liquidités disponibles et par le fait même accentué l'incertitude des investisseurs au même titre que les problèmes de rémunération personnelle. Dès lors que l'imperfection informationnelle est prise en compte, les PME peuvent devenir des partenaires plus risqués que les grandes entreprises aux yeux des banquiers.

2-2) Identification des risques liés à la PME

Globalement, tout rendement exigé d'un actif est fonction du niveau de risque qu'il présente. Le principal inconvénient entre les banques et les PME et plus précisément dans leur relation est que les banques considèrent l'ensemble des PME comme étant risquées sans égard aux spécificités de chacune d'elles. D'ailleurs, les banques sont incapables d'évaluer le niveau de risque des PME, car, elles les considèrent comme de grandes entreprises en miniature et ne s'attardent pas à développer des modèles adoptés à leur statut. En effet, le degré de fragilité et de faillite est trop élevé dans les PME, ce qui les rend trop risquées.

Pour ce qui est de la spécificité du risque PME pour les banques, celles-ci constituent un risque spécifique, ce qui constitue les principales contraintes de financement des PME. Cette spécificité détient trois causes principales⁴⁶ :

- Globalement, les PME sont sous-capitalisées : elles ont relativement plus de recours à l'endettement que les autres entreprises ;

⁴⁶ Hubert Bruslerie : Analyse et risque de crédit », Edition Dunod, Paris, 1999, P301.

- Essentiellement, cet endettement est bancaire car les PME n'ont pas un accès facile au financement direct sur les marchés ; et
- Les PME sont plus vulnérables que les autres entreprises, elles ont une probabilité de défaillance nettement plus importante que les grandes entreprises.

Par ailleurs, nous pouvons retenir deux types de risque concernant le risque total d'une entreprise à savoir, le risque d'affaire et le risque financier⁴⁷.

2-2-1) Le risque d'affaire

Le risque d'affaire appelé également le risque d'exploitation, peut être décomposé en risque commerciale, risque de gestion et risque technologique. Chacune de ces composantes se manifeste différemment en fonction du stade du développement de l'entreprise⁴⁸ :

A) Le risque commercial

Il fait référence à la dimension du marché potentiel à la création des concurrents actuels et futurs, aux fluctuations des demandes et aux difficultés de la distribution pour les PME, ce risque se manifeste de la façon suivante :

- Dépendance très forte envers un client ;
- Absence de veille commerciale ;
- Aucune diversification des produits fabriqués.

Pour ces raisons, la PME peut éprouver certaines difficultés auprès des différentes banques qui préfèrent souvent faire affaire avec de grandes entreprises.

B) Le risque de gestion

Le rôle centrale du propriétaire-dirigeant peut entraîner certaines difficultés liées notamment à la fonction de gestion, ce qui liee entre autre au manque de connaissance en gestion, du manque de ressources humaines, a l'absence de l'outil de gestion approprié tel

⁴⁷JoséesPierre : Op.cit.P7.

⁴⁸Anh Phung Tuan, « Rationnement du crédit des PME », Thèse de doctorat en sciences de gestion, Viêt Nam, 2009, P26.

que la planification financière, un système comptable convenablement développé et d'un système informatique abéquant.

Le propriétaire-dirigeant est souvent spécialisé dans une fonction particulière de l'entreprise et accorde peut d'intérêt et fait preuve d'inaptitude en ce qui concerne les autres fonctions de l'organisation qui peuvent s'avérer critiques.

Dans la PME l'organisation des ressources humaines est flexible, les initiatives sont plus faciles, la mission de l'entreprise et mieux partagée que dans les grandes entreprises, ce qui contribuerait à la réduction du risque de gestion.

C) Le risque technologique

Il concerne les délais non prévus dans le temps de développement, avec l'impossibilité de produire à un coût concurrentiel, l'utilisation de technologies inadéquates, la méconnaissance de l'état d'avancements de la technologie de l'équipement et l'absence d'activité de recherche et développement et de veilles technologiques.

Dans les années 1980, les études montraient que les PME étaient relativement en retard, comparées aux grandes entreprises, en ce qui concerne l'introduction de nouvelles technologies. Cependant, à partir des années 1990, ce retard est différent selon le secteur d'activité et le type d'entrepreneur, mais rien n'empêche que les petites entreprises possèdent des avantages par rapport aux grandes, qui devraient faciliter la pénétration de nouvelles technologies.

Le risque technologique des PME, qui était considéré plus grand n'est donc pas tout à fait concluant et n'est surtout pas généralisé.

2-2-2) Le risque financier

Pendant longtemps les PME ont invoqué des problèmes de liquidités, de rentabilité et de capitalisation, et cela pour dire que les PME, dans l'ensemble présentaient un niveau de risque financier plus élevé que les grandes entreprises. R. Beaudoin et J. Pierre affirment, après l'analyse des résultats d'une synthèse empirique obtenue dans les différents pays industrialisés, qu'il y a beaucoup de mythes entourant le risque financier supérieur des PME⁴⁹. Suret et Arnon concluent que la sous-capitalisation des PME est davantage

⁴⁹Josées Pierre : Op.cit.P7.

imputable à une faible rentabilité plutôt qu'à une petite taille⁵⁰. Si ces entreprises sont sous capitalisées, ceci s'explique par le manque de moyens leur permettant de rééquilibrer leur structure financière lorsqu'elles traversent des périodes de faibles rentabilités, comme c'est le cas pour les grandes entreprises qui ont un accès plus important aux sources de capitaux externes. Pour R. Beaudoin (1996) le risque financier supérieur n'a pas été démontré de façon satisfaisante et que l'étude de la structure de financement des PME ne peut se faire en dessoulant l'entreprise de son contexte. R. Beaudoin conclue que : « des écarts contextes dans les structures financières pourrait parvenir de la volonté des propriétaires-dirigeant de garder le contrôle de l'entreprise et de solliciter des investisseurs externes qui leur imposeront les mains de contraintes dans leur gestion quotidienne. »⁵¹.

Section3 :L'asymétrie informationnelle ex-ante et ex-post dans la relation banque-PME

Dans cette section nous allons expliquer le rationnement de crédit, d'une part ; et les problèmes d'asymétrie d'information, les modèles de relation banque-PME, et les types d'informations bancaires : information « Hard » et information « Soft », d'autre part.

1) Les PME et le rationnement de crédit

Les propriétaires-dirigeants des PME craignent que l'attitude des banquiers limite leurs projets de création ou de développement. De leur côté, les banquiers soulignent l'importance du risque des PME. Par conséquent, la difficulté du banquier à identifier et à évaluer le risque crédit des PME accentue leur exclusion du marché du crédit. Ce phénomène est « *le rationnement de crédit* » il existe deux types : le rationnement de type 1 et rationnement de type 2 selon la terminologie de Keeton (1979). La distinction est très simple. Le rationnement de type 1 est un rationnement partiel ou total d'un groupe d'emprunteurs qui ne discrimine pas à l'intérieur du groupe c'est un rationnement par la taille des prêts. Le rationnement de type 2 est le rationnement à l'intérieur d'un groupe

⁵⁰ Idem.

⁵¹ S Pierre et R Beaudoin, « Les Problèmes financiers des PME : l'état de la question, dans les PME », bilan et perspectives, Edition Julien, Paris, 1996, P213.

d'emprunteurs identiques ex ante, certains obtenant le crédit désiré alors que d'autres non c'est un rationnement par le nombre de firmes qui reçoivent des prêts⁵².

En effet, cette difficulté d'identifier et d'évaluer le risque des PME par la banque l'induit à une surestimation des probabilités de défaillance des contreparties (PME), les PME se trouvent face à un rationnement du crédit caractérisé par une surexposition théorique qui peut être démontrée en mobilisant les deux principaux modèles de rationnement du crédit d'équilibre⁵³ :

- Le modèle de STIGLING et WEISS : qui repose sur l'existence d'asymétrie d'information ex-ante ;
- Le modèle de WILLIAMSON : qui repose sur l'existence d'asymétrie d'information ex-post.

1-1) Asymétrie d'information ex-ante et rationnement de crédit

Dans leur modèle, STIGLING et WEISS ont montré que dans la mesure où le risque n'est pas indépendant du niveau d'intérêt, ainsi que les prêteurs (notamment les banques) et les emprunteurs (notamment les PME), ne présentent pas les fonctions de profit, une hausse des taux d'intérêt ou de garanties requises peut induire l'application du risque d'anti sélection et d'aléa moral qui provoque par conséquent, la marginalisation de certains projets qui peuvent s'avérer viables et rentables, et en l'absence des conditions exigées par les banques, les prêteurs de ses projets se désistent ou abandonnant l'initiative d'investir. Les banques préfèrent alors limiter le volume des crédits octroyés plutôt que d'augmenter les taux d'intérêt ou les garanties requises⁵⁴. Selon ce modèle théorique, les PME sont particulièrement soumises à la surexposition au rationnement du crédit. En effet, la difficulté des banques à identifier et à évaluer les risques de cette catégorie d'entreprises accentue leur exclusion du marché du crédit. De fait, le système d'information des PME est opaque et souffre de nombreuses déficiences⁵⁵ :

⁵² Eber Nicolas: Op.cit.P4.

⁵³ Ceiply Sylvie et Grondin Marceline, « Expertise et contrôle des risques PME par le chargé clientèle entreprise : une alternative au rationnement », Revue Economie financière, N° 4-99, 2000, p59.

⁵⁴ Wtterwulghe Rebert: Op.Cit.P137.

⁵⁵ Idem.

- D'abord, l'existence d'une réticence de la part des propriétaires-dirigeants des PME à transmettre des données comptables et financières fiables et crédibles pour la banque ;
- Ensuite, compte tenu de la difficulté des PME de recourir au financement du marché des titres, il existe peu d'incitations pour des agences privées à collecter et à diffuser de l'information en ce qui concerne les PME, contrairement au cas des grandes entreprises ;
- Enfin, les PME ont peu de moyens et d'instruments à leur disposition pour signaler leur situation à des investisseurs potentiels.

D'ailleurs, lorsque l'information existe, elle demeure toujours sujette au doute. En effet, la qualité de l'information produite par les PME dépend en grande partie de la qualité de l'équipe dirigeant notamment dans les plus petites entreprises qui souffrent de l'absence de pratique de gestion et de stratégie financière efficaces et à long terme.

1-2) Asymétrie d'information ex-post et rationnement du crédit

Selon le modèle de WILLIAMSON, les propriétaires-dirigeants des PME ont tendance à cacher les résultats de leur entreprise afin de minimiser ces remboursements, ce qui incite les prêteurs, notamment les banques à contrôler constamment l'entreprise financée.

Les opérations de contrôle interviennent une fois que l'entreprise financée ne respecte pas ses engagements vis-à-vis de sa banque. Cette démarche permet de contrôler et de garantir la conformité des résultats déclarés et de récupérer, le cas échéant, le montant requis⁵⁶.

Dans ce contexte d'asymétrie d'information ex-post et face au risque d'opportunisme des PME, la banque préfère de se désengager, soit par une limitation des crédits accordés, soit par l'augmentation des taux d'intérêt. Généralement, la banque opte pour la première solution⁵⁷.

En raison de la faiblesse de leur système d'information et leur gestion centrée sur le propriétaire-dirigeant, les coûts de contrôle de la PME par la banque en cas de litige sont très élevés. La perception du risque et le manque d'informations sont les principaux facteurs qui

⁵⁶Ceiply Sylvie et Grondin Marceline : « Spécificité des banques dans l'expertise et le contrôle des risques PME : Résultats d'une enquête exploratoire » : communication à la 17^{ème} journée Internationale d'Economie Monétaire et Bancaire, Lisbonne, Juin 2006.

⁵⁷Ceiply Sylvie et Grondin Marceline : « L'octroi de crédit par les banques en situation d'asymétrie d'information : les résultats d'une enquête auprès d'un échantillon de chargés de clientèle PME », Communication du 5^{ème} congrès international francophone sur la PME, Lille, 2006.

rendent les banquiers exigeants et enclins au rationnement du crédit vis-à-vis des PME, notamment si ses dernières sont pas déjà cliente de la banque.

Le manque de transparence et de confiance conduits, par conséquent, les banques à ne pas accorder de crédits. En effet, un non disponibilité des crédits aux PME représente l'un des principaux facteurs de freins de leur développement et atteste de l'existence d'une relation négative entre le manque d'accès au financement bancaire et la taille de l'entreprise.

2) L'asymétrie d'information et les modèles de la relation banque-PME

Le choix du mode de gestion de la relation bancaire, par l'entreprise cliente, permet de dépasser les analyses centrées sur les comportements opportunistes. La première partie développe la problématique de la relation banque-entreprise au regard de l'opportunisme de l'entreprise cliente et de celui de la banque. Elle s'attache à montrer que des éléments de réponse à l'opportunisme dépendent du mode de gestion de la relation bancaire, notamment de l'incidence de la durée de la relation.

2-1) L'asymétrie d'information ex-ante et la relation banque à acte

Traditionnellement la relation de financement est présentée comme étant problématique, dans la mesure où les agents sont susceptibles d'adapter des comportements opportunistes dans un univers incertain ou du fait de la rationalité limitée des agents économiques. Les contrats sont nécessairement incomplets, ce qui peut être expliqué par l'asymétrie d'information ex-ante⁵⁸.

2-1-1) L'asymétrie d'information ex-ante

Elle se traduit lorsque les prêteurs ne possèdent pas suffisamment d'informations sur les PME ou que celles-là sont imprécises. Les banques peuvent faire un mauvais choix de clients (risque d'anti sélection) ou de commettre l'erreur d'accorder le même taux d'intérêt et les mêmes conditions risqués et décourager les emprunteurs de qualité⁵⁹.

Pour éclairer ce type d'asymétrie d'information nous avons choisi d'apporter des précisions en expliquant le phénomène d'opportunisme qui est considéré comme source et/ou résultat d'asymétrie d'information et son impact sur la gestion de la relation banque-PME.

⁵⁸Boisseau Christian, « Les systèmes financiers : mutations, crises et régulation », Edition Economica, Paris, 2004, p34.

⁵⁹Boisseau Christian : Op.Cit.p35.

A) L'opportunisme de l'entreprise cliente : anti sélection et aléa moral

Le problème de l'opportunisme de l'entreprise cliente trouve son origine d'une part, dans l'imperfection de l'information, qui rend difficile l'évaluation du risque clients ; d'autre part, dans la rationalité limitée des agents économiques qui empêche l'établissement de contrats complets⁶⁰.

Un bon emprunteur cherchant à financer un projet de bonne qualité jugera le risque de son projet surestimé et le coût du financement trop élevé. Un mauvais emprunteur, connaissant le risque élevé de son projet d'investissement, y verra en revanche une bonne opportunité. Ce faisant, le prêteur aura sélectionné le mauvais emprunteur. Il s'agit là d'un problème d'anti sélection. Les problèmes d'asymétrie d'information ne se posent pas seulement au moment de la sélection des emprunteurs. Une fois conclu un accord de financement. En effet, ce dernier peut détourner les fonds prêtés ou bien de décourager à son engagement au terme prévu en dissimulant sa véritable capacité de remboursement. Le prêteur subit ici un problème d'aléa moral dont la résolution est à nouveau coûteuse⁶¹.

Principalement, la théorie financière des contrats et particulièrement, la théorie de l'agence a étudié la relation banque-PME sous l'angle de l'asymétrie informationnelle, de l'opportunisme et du conflit d'intérêt. Cette approche aborde deux formes d'opportunisme :

- *Opportunisme ex-ante (pré contractuel)* : Lorsque les individus détiennent des informations privées non accessibles au contractant le risque de défaillance attaché aux crédits, rend problématique l'identification des bons emprunteurs et fait naître le problème d'anti sélection⁶².
- *Opportunisme ex-post (post contractuel)* : Ce risque d'opportunisme se présente lorsque les actions mises en œuvre ne peuvent être décernées. Il se manifeste à travers le concept de risque moral conduit à mettre l'accent sur les comportements et se traduit par le non-respect des engagements⁶³.

Durant la relation du crédit, la banque peut se trouver, en raison d'un manque d'information, dans l'impossibilité de vérifier exactement les efforts fournis par le mandataire. Dans ce cas le risque d'aléa moral est défini par la possibilité, pour l'entreprise, de détourner les fonds prêtés par les créanciers à des fins plus risquées et

⁶⁰ Boisseau Christian : Op.cit. p 35.

⁶¹ Idem.

⁶² Idem.

⁶³ Idem.

prévues (exemple, substitution d'actif de façon à maximiser la valeur de l'investissement). Le banquier doit donc contrôler le bon déroulement de financement, être en mesure de vérifier la capacité de remboursement de la PME, si cette situation provient d'une mauvaise conjoncture ou d'un comportement opportuniste de l'entreprise qui va engendrer une asymétrie d'information.

B) L'opportunisme bancaire

L'opportunisme bancaire provient de l'asymétrie d'information de la relation inhérente à la dépendance de la PME à l'égard de sa banque pour ses financements et au statut privilégié du créancier par rapport au débiteur. Le risque pour l'entreprise concerne, le renouvellement de conditions d'accès aux crédits futurs, ou encore la rupture abusive de la relation d'emprunt. La position privilégiée en cas de faillite peut encourager les banques à liquider des entreprises potentiellement viables et réduire le montant de leur prêt lorsqu'une entreprise connaît des difficultés⁶⁴.

2-1-2) Les caractéristiques de la relation de banque à l'acte

Parmi les principales caractéristiques de la relation de banque à l'acte entre la banque et la PME nous pouvons citer les suivantes⁶⁵ :

- L'importance des opérations standardisées anonymes ayant acquis une validité générale permettant à la banque de les imposer à de multiples agents qui devront présenter plus de demandes de financement conformément aux règles fixées ;
- Chaque opération de crédit constitue un acte indépendant de la banque vis-à-vis de son emprunteur ;
- Analyse standardisée comme moyen permettant de comparer la performance de l'entreprise à celle d'une population de référence dont le risque statistique a été observé;
- La gestion du risque se fait au travers de conditions contractuelles contraignantes permettant une sortie de la banque en cas de détérioration de la situation financière de l'entreprise ;
- La création du risque pour déposant repose sur la diversification du portefeuille de crédit et la mutation des risques de défauts des emprunts.

⁶⁴MadoucheYacine : Op.Cit.P156.

⁶⁵Lamarque Eric : « Management de la banque : risque, relation client, organisation », Ed Pearson Education, Paris, 2005, p 114.

En définitive, la relation à l'acte se caractérise par la standardisation en termes d'opérations et d'analyse, ainsi que de distorsion d'information appelé asymétrie d'information ex-post. Par ailleurs, l'approche transactionnelle du modèle de banque à l'acte renvoie à l'analyse du contrat conçu comme mécanisme de coordination destiné à assurer la réalisation d'une transaction. Généralement, le contrat est synonyme de froide rationalité qui est aperçu comme un instrument définitif et un mode de protection derrière lequel les parties contractants pourront se retrancher au moment opportun⁶⁶.

Cette conception du contrat tire ses origines de la théorie juridique classique, selon laquelle le contrat se définit comme un accord de volonté destiné à créer des effets juridiquement obligatoires. Autrement dit, le contrat équivaut à l'ensemble de promesses, légales et licites, pour l'inexécution des quelles la loi prévoit des sanctions juridiques. Les contrats formels représentent une promesse ou une obligation d'exécution des actions particulières dans le futur. Plus le contrat de crédit est complexe, plus grande est la spécificité des promesses et des obligations⁶⁷.

Ce modèle de relation de banque à l'acte illustre une relation purement transactionnelle limitée dans le temps. En effet, le recours au banquier ne se fait que pour des opérations ponctuelles ne favorisant pas l'établissement de relation stables avec les clients. Par conséquent, la relation de clientèle apparaît comme le moyen d'éviter les comportements opportunistes des emprunteurs. D'ailleurs les échanges des coûts de transaction ont observé que la gouvernance des échanges inter-organisationnels implique plus qu'un contrat formel, à savoir un contrat relationnel⁶⁸.

En revanche, l'intérêt de l'approche transactionnelle dans un contexte où les divergences d'intérêt entre les parties sont un problème à résoudre. En effet, canaliser et harmoniser les intérêts constituent une dimension fondamentale des structures de coordinations, dimension qui est à tort largement ignorée dans certaines branches de la littérature et qui conduit à considérer qu'une fois les raisons de coopérer réunies le processus lui-même n'engendre pas de problème. En outre, l'approche transactionnelle fournit un cadre unifié pour établir un lien entre les caractéristiques des problèmes, les dispositifs de gestion et les résultats de

⁶⁶Lamarque Eric : Op.Cit.P114.

⁶⁷Idem.

⁶⁸Idem.

coordination. Cette approche met l'accent sur les problèmes de gouvernance des relations entreprises de construction et l'organisation des relations⁶⁹.

La notion de contrôle contractuel est omniprésente. Néanmoins, il ne faudrait pas ignorer que le contrat reste la première source de coopération et c'est un mécanisme qui permet d'instaurer la confiance entre la banque et son client (tel que la PME).

2-2) L'asymétrie d'information ex-post et la relation banque à l'engagement

Ce type de relation pose toujours le problème d'information qui se caractérise à travers sa contraction au cours de la relation entre la banque et l'emprunteur (PME).

2-2-1) L'asymétrie d'information ex-post

Le second type d'asymétrie d'information est lié à l'incertitude qui existe après la signature du contrat qui conduira à l'aléa moral, sachant que la PME profitera des informations dont la banque ne dispose pas pour recourir à l'non-exécution partielle ou totale des engagements liés au contrat du crédit. Ceci pose le problème de mode de gestion de la relation par la banque mais également par l'entreprise.

L'incertitude de la relation de financement nécessite de mettre en place des modes de sélection des PME, afin d'identifier le risque et pallier des problèmes d'anti sélection, mais également des mécanismes incitatifs, pour évacuer les problèmes relatifs à l'aléa moral et d'opportunisme. Toutefois, l'augmentation des moyens d'actions ne permet pas à la banque de mieux cerner, ni les caractéristiques ni les intentions des demandeurs des financements ; il existe donc une incertitude irréductible, sur la seule base de contrats incitatifs, car ils sont incomplets. Cette relation financière est fondée sur la durée⁷⁰.

L'intérêt d'une relation durable provient de l'idée que la durée permet de maximiser la rentabilité de la relation. En effet, un intermédiaire financier qui investit de façon à obtenir des informations spécifiques sur la PME qui est souvent de nature privée et évalue la rentabilité de ces investissements, grâce aux multiples échanges avec ce même client dans le temps et/ou à travers la gamme de produits, ce qui permet de comprendre et de faciliter l'échange d'informations privées et d'inciter la PME à communiquer en constituant des informations, ce qui a la banque de produire et de créer l'information qui est considérée

⁶⁹Lamarque Eric : Op.Cit.P115.

⁷⁰Boisseau Christian : Op.Cit.P37.

comme source de confiance mutuelle qui réduit le risque de la banque lié à l'asymétrie d'information pour éviter le risque de rupture abusive de la relation d'emprunt qui peut être résultat d'asymétrie d'information, l'entreprise peut s'engager dans deux types de stratégies rationnelles qui sont : la stratégie multi-rationnelle et la stratégie mono-rationnelle⁷¹.

A) La stratégie multi-rationnelle

Cette stratégie se fonde sur la multi-bancarisation considérée comme un moyen pouvant potentiellement constituer une assurance contre le risque de perte d'une relation bancaire. En effet, dans une économie où les banques sont soumises à des chocs de liquidité exogènes, ce qui induit ces organismes à arrêter de financer l'entreprise et qui, pour conséquence, oblige cette dernière une relation bancaire unique à emprunter d'autres sources financières. Les PME sont ainsi incitées à s'assurer contre le risque de perte de cette relation bancaire en ayant plusieurs de ces dernières. Globalement, la multi bancarisation permet de diversifier le risque de perte exogène d'une relation bancaire de valeur pour la PME⁷².

B) La stratégie mono-rationnelle

Cette stratégie présente un intérêt, pour l'entreprise, d'établir une relation de long terme dont la valeur se traduirait par l'obtention de meilleures conditions de financements. Plusieurs auteurs soutiennent l'idée qu'une relation bancaire exclusive permet de remédier au problème de l'asymétrie d'information. Cela, en considérant que la relation bancaire implique la révélation d'information privée, de valeur, et vecteur d'une amélioration des taux du contrat⁷³.

Ainsi, la durée des relations bancaires améliore la gestion des crises de liquidité, influence positivement sur la disponibilité du crédit des entreprises, diminue le taux d'intérêt des lignes de crédit et de plus, l'exclusivité minimisera des coûts d'information de l'entreprise en évitant de dupliquer l'information auprès des autres partenaires.

Les relations de longue durée seraient favorable aux PME en difficulté et ceci par l'engagement de la banque à amortir les chocs conjoncturels. Cette relation permet la mise à disposition des fonds supplémentaires et le savoir-faire de la banque, qui joue aussi le rôle

⁷¹MadoucheYacine : Op.Cit.P160.

⁷² Idem.

⁷³ Idem.

d'assurance pour les PME, et permet le tissage des taux d'intérêt face aux variations du risque⁷⁴.

Par ailleurs, les relations de long terme selon NICOLAS EBER⁷⁵, sont souvent considérées comme un élément favorable à l'activité économique. Toutefois, même si les engagements de long terme permettent d'améliorer sur bien des points l'efficacité de la relation de crédit, il peut également induire des effets pervers, tels que le soutien abusif. En effet pour l'auteur, sur le plan microéconomique, deux problèmes fondamentaux se posent. D'une part, il s'agit d'expliquer pourquoi les entreprises ont intérêt à engager des relations de crédit de long terme avec leur banque. D'autre part, il est question d'analyser les effets de ces relations sur la structure du marché de crédit. Sur le plan macroéconomique, le problème est d'étudier l'effet global des relations de long terme banque-entreprise sur l'activité économique. Bien que l'analyse microéconomique conclût généralement à l'efficacité de ce type de relations, l'effet microéconomique conclût généralement à l'efficacité de ce type de relations, les effets macroéconomiques sont plus incertains.

2-2-2) Les relations de long terme, vers une nouvelle forme potentielle d'opportunisme

La relation bancaire fait naître un monopole informationnel de la banque sur la PME dû aux informations privées collectées tout au long de la relation bancaire, travailler avec une seule banque crée ainsi un risque pour la PME car la banque peut abuser de son pouvoir en exploitant l'information privée qu'elle détient sur son client.

L'asymétrie d'information des différents créanciers permettrait à la banque de la PME de demander des taux d'intérêt plus élevés que ceux justifiés par la situation objective de l'entreprise. Si la PME tente de changer de banque ça serait difficile pour elle, et devrait arriver à convaincre l'autre pour accepter sa qualité en tant que client d'une façon crédible, ce qui prend du temps et engendre des coûts de transaction et d'information⁷⁶.

Les PME cherchent, cependant, à atténuer le pouvoir des banques résultant du monopole informationnel. Si la solution est le recours à plusieurs banques, cela réduit le problème de monopole du pouvoir informationnel mais provoque aussi des coûts pour les banques et l'affaiblissement de la disponibilité du crédit bancaire. En outre, la concurrence

⁷⁴EberNicolas, « Les relations de long terme banque-entreprise », Edition Vuibert, Paris, 1999, P35

⁷⁵Eber Nicolas: Op.Cit.P35.

⁷⁶Idem.

des relations bancaires multiples d'une PME affaiblit le pouvoir démarché des banques prises individuellement⁷⁷.

Enfin, la proximité de la relation comporte, elle aussi, des risques pour la banque en faisant naître des problèmes d'agence. Également, pour éviter les pertes sur le crédit accordé, dans le secret espoir de récupérer le crédit initial accordé susceptible d'apparaître quand la relation ne s'analyse plus comme une relation institutionnelle, mais plutôt comme une relation personnelle entre le chef d'une PME et le chargé d'affaire⁷⁸. Un tel risque fait entre autre supporter à la banque la menace d'un procès pour soutien abusif⁷⁹.

2-2-3) Les caractéristiques de la relation de la banque à l'engagement

Les principales caractéristiques de la relation de la banque à l'engagement, sont les suivantes⁸⁰:

- La relation à l'engagement est moins soumise aux contraintes de standardisation telles que le type précédent (relation banque à l'acte), ce qui signifie que la relation s'adapte aux caractéristiques de chaque PME, impliquant ainsi des coûts importants d'acquisition et de traitement d'information.
- C'est le temps qui définit la relation entre la PME et sa banque à travers l'échange d'information.
- Le risque de la PME se considère comme non probabilisable parce qu'il est modelé par des spécificités irréductibles à une donnée d'emprunteurs. Une connaissance approfondie de la PME est indispensable pour l'appréhension du risque, de ce fait un investissement dans le suivi de ce risque, il importe l'utilisation des documents officiels et le partage de l'information, ce qui va bien au-delà des éléments comptables.

L'intervention de la banque en cas de difficulté de l'entreprise se fait par un couple marge intérêt/cycle de provisions qui permet une gestion longue du risque. La réduction du risque pour le client repose sur le suivi et le contrôle exercé par la banque et sur la réduction

⁷⁷Eber Nicolas: Op.Cit.P36.

⁷⁸Le Statut de chargé d'étude et celui de chargé d'affaire sont confondus au sein des banques publiques algériennes, sachant bien que leur séparation est une condition d'une meilleure gestion du risque crédit.

⁷⁹ Idem.

⁸⁰Lamarque Eric : Op.Cit.P115.

de l'asymétrie d'information et de l'aléa moral que permet la relation de confiance entre le banquier et l'emprunteur⁸¹.

Par ailleurs, la relation de banque à l'engagement, avec son approche rationnelle, considère des échanges répétés à caractère relationnel, c'est-à-dire des échanges ayant une orientation à long terme délibérée. Ce type de modèle de relation met le rôle des phénomènes d'interaction dans les échanges et s'intéresse à l'ensemble de la relation entre les partenaires.

En effet, à ce stade, l'unité d'analyse n'est plus la transaction, mais la relation. Le contrat relationnel se différencie en abordant la relation et sa coordination comme un phénomène bilatéral où des adaptations et des ajustements ont lieu en permanence. Ces ajustements, reposent sur des attentes et des normes de comportements partagées qui peuvent différer d'un contexte à un autre⁸².

Ainsi, le contrat relationnel place l'interaction entre les individus au cœur des mécanismes des échanges. Selon Macaulay, les entreprises fonctionnent fréquemment avec des normes informelles et sur des pratiques habituelles au secteur d'activités dans lequel elles opèrent. Ces normes permettent la bonne réalisation du contrat sans avoir besoin d'un recours systématique au système juridique. Egalement, elles assurent une certaine flexibilité en évitant de s'enfermer dans les termes du contrat.

Selon cette approche, la notion de contrat est prise dans un sens très large comprenant un ensemble de règles informelles, de normes et de pratique. Une théorie plus récente synthétise parfaitement cette approche, il s'agit de la « *théorie du contrat social* » élaborée par Macneil⁸³.

Le contrat relationnel exige un accord tacite qui permet à la banque de gouverner sa relation avec ses clients, en se fondant sur les valeurs et processus convenus, trouvés dans les rapports sociaux. Ainsi, les banques cherchent à favoriser l'établissement de relations stables dans l'objectif de réduire l'incertitude grâce à une meilleure circulation de l'information et l'instauration de la confiance.

De ce fait, l'adoption d'une approche relationnelle procure des avantages pour les parties ou partenaires⁸⁴. Pour les entreprises, cette approche peut présenter plusieurs avantages :

⁸¹MadoucheYacine : Op.Cit.P163.

⁸²Lamarque Eric: Op.cit. p116.

⁸³ Idem.

- La simplification des processus de gestion des services financiers ;
- L'accès plus rapide au crédit : la relation banque-entreprise peut augmenter la disponibilité du crédit, déduisant ainsi le problème de sous-investissement ;
- La diminution du risque associé à l'achat de nouveaux produits ;
- L'aide plus évident en cas de crise ;
- La personnalisation du produits/service ;
- Le transfert de la propriété de l'information, l'engagement de continuer la collaboration.

Pour les banques, cette approche relationnelle est avantageuse :

- D'une part, elle leur permet d'améliorer l'évaluation du risque des emprunteurs. En donnant naissance à une information spécifique, les banques acquièrent un avantage concurrentiel ;
- D'autre part, l'approche relationnelle permet d'améliorer le contrat de crédit. En effet, lorsque la banque engage une relation avec un emprunteur, elle va adapter les conditions de crédit à la situation de ce dernier. les banques optent pour des contrats de crédit qui s'adaptent à la situation des emprunteurs plutôt que pour des contrats de dette standard et rigides qui ne prennent pas en compte l'aspect temporel et dynamique de la relation de crédit.

En résumé, chacun de ces modèles de relation de banque-entreprise et a son propre approche de point de vue organisationnel de cette relation de crédit.

2-3) les types d'information bancaire

Parmi les raisons d'être d'une banque nous pouvons citer son rôle dans le traitement et la résolution des problèmes d'informations comme nous l'avons vu précédemment, particulièrement, ce qui concerne les emprunteurs complexes à analyser, tels que les PME.

Dans le cadre de ces deux modèles de relation banque-entreprise et en termes d'information, différentes solutions peuvent être adoptées pour résoudre ces problèmes, selon le type d'imperfection de l'information⁸⁵ :

⁸⁴Lamarque Eric: Op.cit. p117.

⁸⁵Godlewski Christophe, « Rôle de la nature de l'information dans l'intermédiation bancaire » Article Publié en Avril 2004 .P50 .in <http://www.scolar.google.com>. Consulté le 15/08/2015.

- La banque à l'acte qui passe par l'utilisation de l'information « *Hard* » intégrée en suite dans les modèles quantitatifs, tel que le Scoring ;
- La construction d'une relation à long terme, c'est-à-dire banque à l'engagement, qui implique le recours à l'utilisation et à la production de l'information « *Soft* ».

2-3-1) L'information « Hard »

L'information Hard peut se résumer à des chiffres, en finance il s'agit de bilan comptable et de rentabilité des titres. Cette information Hard est de nature quantitative, ce qui la rend plus facile à collecter, stocker et transmettre⁸⁶.

La collecte de l'information Hard est impersonnelle elle ne dépend pas du contexte dans lequel elle a été produite. Par conséquent, cette situation permet d'étendre géographiquement et temporellement la zone de collecte de l'information. L'information Hard étant également plus facilement comptable. La séparabilité du processus de collecte et de l'utilisation de l'information est possible. Ce type d'information est facilement contrôlable⁸⁷.

2-3-1-1) Avantages de l'information « Hard »

Les avantages de l'information Hard peuvent être résumés comme suit⁸⁸:

- Les technologies de production qui reposent sur le Hard sont facilement automatisables ;
- L'économie des coûts liés à l'automatisation de la collecte et de la production de l'information fournit des gains de productivité ;
- Le Hard est plus standardisé, ce qui permet des économies de gammes supplémentaires dans le processus de production ;
- Le recours au Hard peut également accroître la compétitivité du marché, en élargissant sa taille, que ce soit au niveau du segment de marché ou de la zone géographique d'activité.

2-3-1-2) Limites de l'information « Hard »

⁸⁶Godlewski Christophe : Op.cit.P50.

⁸⁷Idem.

⁸⁸MadoucheYacine : Op.Cit.P166/176.

Le problème qui se pose dans ce type d'information fait naître le modèle *Scoring* qui est une méthode statistique d'estimation de la probabilité de défaut des contre parties telles que les PME⁸⁹.

Le modèle *Scoring* est relativement simple à concevoir. Généralement ce modèle permet de combiner plusieurs variables prédictives, par exemple, les ratios comptables et financiers clés en calculant leur pondération respective pour produire un score ou une mesure de la probabilité de défaut. Le *Scoring* est intégré dans le processus de prise de décision de crédit dans le but de pouvoir discriminer les demandes de prêt, celles qui seront acceptées et celles qui seront rejetées⁹⁰.

2-3-2) L'information « Soft »

Cette information est obtenue à travers les relations privilégiées entre les banques et leurs emprunteurs. Elles peuvent générer de l'information supplémentaire appelée *Soft*, à titre d'exemple : l'honnêteté du chef d'entreprise, ses capacités managériales et ses intentions stratégiques⁹¹.

L'information *soft* est généralement sous forme de texte. Elle inclue des opinions, des idées, des projets et des commentaires⁹².

2-3-2-1) Avantages de l'information « Soft »

Parmi les avantages de l'information *soft*, nous pouvons citer⁹³ :

- L'efficacité de l'information en construisant une relation à long terme ;
- La flexibilité dans les contrats de dettes ;
- Les informations *soft* permettent de réduire les coûts d'agence, ce qui permet de réduire les problèmes d'anti sélection, d'aléa moral et d'opportunisme.

2-3-2-2) Limites de l'information « Soft »

Parmi les limites d'information *soft*, nous pouvons citer⁹⁴ :

⁸⁹MadoucheYacine : Op.Cit.P167.

⁹⁰GodlewskiChristophe: Op.Cit.p51.

⁹¹Idem.

⁹²Idem.

⁹³MadoucheYacine : Op.Cit.P167/168.

⁹⁴MadoucheYacine : Op.Cit.P168.

- L'augmentation des coûts liés à la contrainte budgétaire non rigide prévenant d'un manque de rigidité pour renforcer les contrats de dettes ;
- Les coûts liés au Hard up provenant du monopole d'information ;
- La concurrence peut influencer négativement sur les relations qui sont considérées comme source des informations Soft.

En définitive, une complémentarité entre ses deux types d'information s'impose, cela pour permettre une meilleure gestion de la relation banque-PME et par conséquent une meilleure gestion du risque de crédit, comme nous l'avons précisé auparavant. La théorie financière des contrats de sa part, à élaborer un nombre de solutions pour chacun des risques inhérent aux asymétries d'information. Il s'agit des mécanismes incitatifs et de contrôle comme moyen de prévention individuelle du risque de contrepartie.

Conclusion

Au terme de ce chapitre, nous constatons que la préoccupation des Etats pour le soutien aux PME a connu ses premières manifestations au début des années 1960. D'abord marginale, cette préoccupation s'est étendue à l'ensemble des pays occidentaux dans les années 1980 pour en suite, se généraliser à l'ensemble des pays ; à tel point que désormais, toute stratégie économique d'un pays, peu importe l'état d'avancement de celui-ci, comporte des mesures de soutien aux PME au sujet du financement de ses dernières. D'ailleurs, plusieurs systèmes de financement existent à savoir, l'autofinancement, le micro crédit, le capital-risque, le marché financier et le crédit bancaire.

Cependant, le crédit bancaire est considéré comme la source de financement la plus utilisée par les entrepreneurs, et ce, dans la plupart des pays industriels, ainsi que dans les pays en développement.

En effet, la démarche adoptée nous a permis d'argumenter les différents aspects relatifs à la relation de crédit entre banque et PME. A cet effet, trois enseignements peuvent être tirés. Premièrement, dans la relation de crédit qui existe entre la banque et la PME, l'asymétrie d'information existe à tout moment au long de celle-ci et cela par rapport à la nature des deux parties qui est modelée par l'opportunisme lié à la maximisation de leurs utilités, sachant que chaque partie de cette relation présente des risques liés à leurs activités ; cela au niveau microéconomique. En outre, le déficit en termes d'information, au niveau macroéconomique rend plus difficile l'évaluation et la gestion du risque crédit par la banque.

Deuxièmement, deux types de relation sont apparus dans cette relation de crédit : la relation à l'acte qui a pour objet le traitement des problèmes d'asymétrie d'information ex-ante, et la relation à l'engagement traitant l'asymétrie d'information ex-post. L'information est considérée comme un capital pour la banque, et cette information peut être de nature Hard ou bien Soft, considérée comme insuffisantes, car les PME deviennent de plus en plus complexes et différentes. La valeur des entreprises sera d'avantage fonctions des actifs intangibles et immatériels qui ne sont pas considérés par les banques comme des garanties potentielles. Il en découle que les PME les plus compétitives auront de plus en plus de difficultés à obtenir du financement à des conditions avantageuses et en fonction du degré de risque réel qu'elles présentent.

Troisièmement, de point de vue contractuel, la théorie financière des contrats fournit des solutions aux risques d'anti sélection, d'aléa moral et d'opportunisme relatifs aux asymétries d'information ex-ante et ex-post, respectivement. Cela, en utilisant des mécanismes incitatifs en termes de clauses restrictives et des mécanismes de contrôle. Ces mécanismes qui sont dans la globalité adéquats à résoudre, au niveau microéconomique, les opacités informationnelles dans la relation de crédit entre la banque et les PME, mais la solution par la théorie financière reste partielle vu la complexité de la relation banque-entreprise particulièrement celle de banque-PME.

En définitive, la relation entre la banque et la PME est beaucoup plus complexe. D'ailleurs en termes d'information la problématique demeure toujours d'actualité, malgré le développement des outils et des méthodes d'évaluation et de gestion du risque.

Introduction

La meilleure façon, de relancer la croissance économique dans un pays, comme l'Algérie, est de faire participer aux activités économiques le plus grand nombre de personnes (physiques et morales). Agissant selon ses propres capacités, chacun pourra créer et faire jouer toutes les synergies économiques et institutionnelles.

La création d'entreprises demeure le domaine parfait pour regrouper les forces et les potentialités des jeunes créateurs, ainsi que l'expérience et la volonté des institutions économiques à rétablir la situation économique et sociale dans le pays. La réussite d'une politique de création d'entreprises dépend inévitablement de ces deux faits et leur devenir dans le temps et dans l'espace.

En effet, jusqu'à la fin des années 1980, les PME ont été marginalisées, elles ont évolué dans un environnement totalement défavorable et étaient centrées sur des activités de transformation courantes et à très faible intensité technologique. Ce n'est que suite aux réformes économiques au début des années 1990, notamment en 1993¹, que la création des PME en Algérie a commencé réellement à émerger. Les statistiques officielles montrent que le nombre de PME a dépassé la barre de 700.000 unités à la fin 2012². Cet essor s'explique notamment par les différents dispositifs mis en place par l'État depuis une dizaine d'années, en matière d'aide à leur création, à leur financement et à leur mise à niveau.

Le présent chapitre portera sur les PME et leur financement en Algérie et sera présenté en deux sections. La première sera consacrée à un aperçu historique de l'évolution du cadre institutionnel des PME en Algérie, avant et après les réformes. Quant à la deuxième section, elle sera réservée à la présentation d'état des lieux de l'identification des caractéristiques générales des PME algériennes et les contraintes entravant leur développement.

¹ Décret législatif du 05/10/1993 relatif à la promotion des PME.

² Les données de ministre de la PME et de l'artisanat, direction des systèmes d'information des statistiques, bulletins d'information. In : <http://www.pmeart-dz>. Consulté le 10/08/2015.

Section 1 : Aperçu historique de l'évolution du cadre institutionnel des PME en Algérie

L'objet de cette section est de faire un rappel historique de la PME en Algérie, d'une part ; et de retracer l'évolution du cadre institutionnel du secteur privé, notamment de la PME, de l'indépendance jusqu'à l'année 2014, d'autre part.

Le secteur de la PME en Algérie a évolué durant deux périodes distinctes. La première période s'établit de l'indépendance jusqu'à l'année 1988, une période caractérisée par la prédominance ou l'expansion de la PME publique, au détriment de la PME privée, notamment, au niveau des collectivités locales. La deuxième période, entamée depuis l'année 1989, a eu pour effet la mise en place de dispositifs quant à la promotion de la PME et sa relance dans le cadre de l'initiative privée, et cela dans un contexte de transition vers l'économie de marché.

1) La PME algérienne dans la période de l'économie administrée de 1963 à 1988 : Un régime d'autorisation

Au cours de la période de l'économie administrée (1963-1988), la PME algérienne a évolué dans deux contextes plus ou moins différents. Est celui de la période allant de 1963 jusqu'à 1982, avec deux codes d'investissements de 1963 et de 1966, cela dans une logique d'un régime d'autorisation et d'un monopole de l'Etat sur les secteurs vitaux de l'activité économique du pays³.

Le deuxième est celui de la période allant de 1982 à 1988, un contexte dans lequel les pouvoirs publics ont porté leur intérêt à l'expansion de la PME après les résultats insatisfaisants de la politique d'industrialisation des années 1970, mais sous la contrainte de limitation de la taille des entreprises et celle du financement bancaire limité à un seuil ne permettant pas une réelle dynamique d'investissement des PME privées. En effet, l'engagement des banques publiques pour financer la PME privée était limité au seuil de 30%, investissement dans le contexte de transition vers l'économie de marché de 1990 le seuil était levé jusqu'à 70%⁴.

³Rapport du Conseil National Economique et Social, « Pour une politique d'aide à la PME en Algérie », Alger 2002, p197.

⁴ Rapport du Conseil National Economique et Social : Op.Cit.P197.

1-1) La période de 1963-1982(deux codes d'investissements 1963/1966)

Essentiellement, le secteur de la PME était composé, à l'indépendance, de petites entreprises qui ont été confiées à des comités de gestion après le départ de leurs propriétaires étrangers. Par la suite, ces petites entreprises furent intégrées, à partir de 1967, dans le patrimoine des sociétés nationales⁵.

Pour remédier à l'instabilité de l'investissement qui a suivi l'indépendance, les pouvoirs publics ont procédé à la promulgation du premier code d'investissement, le 26/07/1963⁶, ce code n'a eu aucun effet notable sur le développement du secteur des PME. Malgré les avantages et les garanties accordées, ce code des investissements, n'a eu qu'un faible impact sur le développement du secteur privé, notamment, de la PME, en termes de mobilisation du capital national et étranger. Par la suite, une option claire est prise en faveur d'une économie centralement planifiée, à prédominance publique, et d'une industrialisation rapide basée sur des industries de biens d'équipements et de produits intermédiations⁷.

Dans le cadre du développement économique, le nouveau code des investissements de 1966 visait à définir un statut à l'investissement privé national dans le cadre du développement économique. En effet, ce code rendait obligatoire l'agrément des projets privés par une Commission Nationale des Investissements (C.N.I) sur la base de critères sélectifs. Cela, pour assurer le monopole de l'Etat sur les secteurs qu'ils ont abouti à discréditer la C.N.I et ont conduit par la suite à interrompre ses activités. Bien que, la complexité des procédures d'obtention d'agrément ont fait dissoudre la C.N.I en 1981⁸.

De ce fait, la PME a été considérée comme complément au secteur public. Ce dernier, a qui revenait le rôle moteur dans la politique économique de développement du pays durant la période de 1963 à 1982 la politique vis-à-vis du secteur privé, notamment la PME, n'étant pas été claire en raison de l'idéologie et le discours politique de l'Algérie socialiste hostile à l'égard de l'initiative privée, la considérant comme exploitante.

Face à ces situations, le comportement de l'entrepreneur privé algérien marqué par la prudence et la tactique, investissant en fonction des conjonctures et des orientations

⁵ Les PME existantes avaient un potentiel important de production orientée exploration.

⁶ Loi N°63-277 du 26/07/1963 portant le code des investissements, journal officiel N°53 du 2/08/1963.

⁷ Merzouk Farida, « PME et compétitivité en Algérie », Université de Bouira, Algérie, Revue N°09, 2009, p2.

⁸ Merzouk Farida: Op.cit.P2.

politiques, dans les créneaux nécessitant peu de maîtrise technologique et une main-d'œuvre peu qualifiée⁹.

Par conséquent, la tendance était plutôt favorable aux secteurs du commerce et des services qui ont continué à être investis par le privé. Dans l'industrie, l'entrepreneur privé algérien a adopté une stratégie de substitution à l'importation dans les biens de consommations finales tels que : l'agro-alimentaire, le textile, la chimie simple, la transformation du plastique et les matériaux de construction¹⁰.

1-2) La période de 1982-1988(Le code d'investissement de 1982)

Selon les objectifs fixés par le plan politique, durant cette période une nouvelle volonté était affichée par les pouvoirs publics pour l'encadrement et l'orientation de la PME en Algérie. Cette situation s'est traduite par la promulgation d'un nouveau code des investissements, donnant un nouveau cadre et réglementation pour tout investissement économique privé national.

La loi du 21/08/1982¹¹ de ce code, finalité de faire bénéficier les PME d'une certaines mesures notamment¹²:

- Le droit de transfert nécessaire pour l'acquisition des équipements et, dans certains cas, des matières premières ;
- L'accès, même limité, aux autorisations d'importation ainsi qu'au système des importations sans paiement ;
- Malgré ces mesures, ce nouveau dispositif continue à renforcer certains obstacles à l'expansion du secteur de la PME privée, à savoir par :
 - La procédure d'agrément rendue obligatoire pour tout investissement ;
 - Le financement par les banques ne dépasse pas 30% du montant des investissements agréés ;
 - Les projets d'investissement sont limités à 30 Millions de DA pour la création de SARL ou par actions, et 10 millions de DA pour la création d'entreprises industriels ou au non collectif.

⁹ Rapport du Conseil National Economique et Social : Op.cit. P198.

¹⁰ Idem.

¹¹ Loi N°82-11 du 21/08/1982 portant le code des investissements, journal officiel N°34 du 24/08/1982.

¹² Madoui M : De l'économie administrée à l'économie de marché vers la réhabilitation de l'entrepreneur et de la petite entreprise en Algérie internationale : « L'articulation espace local-espace : enjeux, problèmes et perspectives », Université de Bejaïa le 21 et 22 juin 2006.

Dans le cadre de cette nouvelle politique, la création en 1982 de l'offre pour l'orientation, le suivi et la coordination de l'investissement privé qui avait pour mission, d'une part, d'orienter l'investissement privé national vers des activités et régions susceptibles de répondre aux besoins du développement et d'assurer sa complémentarité avec le secteur public, et d'autre part, d'assurer une meilleure intégration de l'investissement privé dans le processus de planification¹³.

De ce fait, le secteur privé, pour la première fois depuis l'indépendance, s'est vu reconnaître un rôle à jouer dans la concrétisation des objectifs de développement nationaux. En revanche, ces nouvelles dispositions avaient un impact limité sur la création de nouvelles PME privées. En effet, le plafonnement des investissements a eu pour conséquences l'orientation d'une partie de l'épargne privée vers des dépenses improductives et spéculatives, cela, en raison des exigences d'agrément pour investir, notamment dans le secteur productif. L'investissement des PME privées a continué de s'orienter principalement vers des activités classiques de substitutions aux importations de biens de consommation finale¹⁴.

Par ailleurs, bien qu'elle soit reconnue comme domaine privilégié de la PME, la sous-traitance a connu un faible développement. Le cloisonnement des secteurs publics et privés ne leur a pas permis de développer des relations de partenariat de sous-traitance. Tous les cadres des investissements, de la période de 1963 à 1988, avaient pour objectif de limiter l'investissement privé et de l'orienter vers des créneaux que les pouvoirs publics changeaient en fonction des plans pour le développement économique¹⁵.

2) La PME Algérienne dans le contexte de transition vers l'économie de marché de 1988 à 2014: Un régime de déclaration

Face à la crise exacerbée que traversait l'Algérie en 1988, une option de passage à l'économie de marché vient s'imposer aux pouvoirs publics. De ce fait, un nouveau cadre législatif a été mis en place et des réformes structurelles ont été engagées. Ce nouveau cadre législatif avait comme objectifs généraux¹⁶ :

¹³Mouloud Abdenour et Belattaf Matouk, « Climat institutionnel de l'investissement des PME Maghrébines : Etude comparative : Algérie, Maroc et Tunisie », Université de Bejaïa, Revue N°09, 2006. P2

¹⁴Bouyacoub A, « Les nouveaux entrepreneurs en Algérie en période de transition : La dimension transnationale », les cahiers du CREAD, numéro 40, 2^{ème} trimestre, Alger, 1997. P.

¹⁵Mouloud Abdenour et Belattaf Matouk : Op.cit. P2.

¹⁶Rapport du conseil National Economique et Social : Op.cit. P200.

- La substitution d'une économie de marché à une économie gérée administrativement ;
- La recherche d'une plus grande autonomie des entreprises publiques devant être régies par des règles de commercialité ;
- Une libéralisation des prix du commerce extérieur et des charges ;
- L'autonomie des banques commerciales et la banque d'Algérie.

De ce fait, la loi relative à la monnaie et au crédit de 1990, dans son article 183, ouvre le champ pour toutes les formes de contribution du capital étranger en plus du capital privé national, et encourager toute forme de partenariat sans exclusivité, y compris la forme d'investissement direct. Une nouvelle doctrine a commencé à prendre forme depuis 1990, fondée sur la liberté et l'égalité de traitement pour le développement ; toutes les entreprises algériennes, publiques ou privées, bénéficiant d'un même traitement, depuis la suppression totale des monopoles jusqu'à la liberté d'accès au commerce extérieur¹⁷.

Durant la période de transition vers l'économie de marché, et dans le cadre de la politique de promotion de l'investissement, notamment la PME, un nouveau code des investissements a été promulgué le 05/10/1993¹⁸. Ce dernier a subi des correctifs en 2001, pour donner un nouveau souffle pour la promotion de la PME, suite à un bilan non satisfaisant, notamment sur le plan qualitatif, de la politique adaptée les années 1990 vis-à-vis de la PME et de l'investissement. Cette période peut être par conséquent, subdivisée en deux périodes, la première est celle de 1988 à 2001 et la deuxième de 2001 à 2014¹⁹.

2-1) La période de 1988 à 2001 (le code d'investissement de 1993)

La législation a été finalement adaptée plus au moins aux exigences du développement qui consacrent la convergence de toutes les forces, pour stimuler la relance de l'économie, et le passage à une économie de marché. Le processus de réforme a abouti à la concrétisation de l'investissement national et étranger, par l'adoption du décret législatif du 05/10/1993 relatif à la promotion de l'investissement : le code de l'investissement de 1993²⁰.

¹⁷ Mouloud Abdenour et Belattaf Matouk : Op.cit. P2-3.

¹⁸ Le décret législatif N°93-12 du 12 /12/1993, relatif à la promotion de l'investissement, journal officiel du 10/10/1993.

¹⁹ Rapport du conseil National Economique et Social : Op.cit. P200.

²⁰ Mersouk Farida: Op.cit.P2.

Ce code est considéré comme pierre angulaire de la volonté d'ouverture de l'économie et d'une nouvelle politique de promotion de l'investissement. Le contenu de ce nouveau cadre institutionnel de l'investissement privé en Algérie, s'articule autour des éléments suivants ²¹:

- Le droit d'investir librement ;
- L'égalité devant la loi des promoteurs nationaux privés ou étrangers ;
- L'intervention des pouvoirs publics se limite à l'octroi d'incitations aux investisseurs, principalement au moyen d'allègement fiscaux prévus par la loi ;
- La création d'une Agence de Promotion de soutien et de suivi de l'investissement pour assister les promoteurs dans l'accomplissement des formalités classiques par le biais d'un guichet unique ;
- L'agrément préalable, plus connu par l'autorisation des investissements administratives pour investir, est supprimé, il a été remplacé par une simple déclaration ;
- Le délai maximal d'étude des dossiers était fixé à 60 jours ;
- Le souci de ne pas imposer des formalités trop lourdes ou complexes pour la réalisation d'un acte d'investissement en Algérie ;
- La clarification, l'affinement et la pérennité des garanties et des encouragements acquis au double plan fiscal et douanier ;
- L'accélération des transferts et de renforcement des garanties associés au capital investi et aux revenus qui en découlent ;
- La modulation, des encouragements accordés aux investissements réalisés en Algérie autour de trois régimes : un régime général, un régime spécifique pour les investissements réalisés dans les zones à promouvoir et un régime spécifique pour les investissements réalisés dans les zones franches.

Sur le plan théorique, l'Etat souhaitait faire du code d'investissement de 1993 une nouvelle politique de promotion de l'investissement privé en Algérie, mais sur le plan pratique, cette volonté a été confrontée à l'immobilisme de tout un environnement censé être au service de l'investissement ; d'ailleurs, cette situation demeure persistante. En effet, le dispositif législatif et réglementaire mis en place n'a pas permis d'atteindre les objectifs escomptés, en raison des lourdeurs bureaucratiques et problèmes liés à la gestion du foncier industriel particulièrement, les problèmes d'accès au financement bancaire, en raison des

²¹Mouloud Abdenour et Belattaf Matouk: Op.cit.P3.

ambiguïtés entravant la nouvelle relation banque-PME dans un contexte de transition vers l'économie de marché. Aussi, sans oublier le contexte des années 1990, marqué par une instabilité politique et une crise économique et sociale²².

De ce fait, malgré la volonté d'ouverture à l'investissement privé affichée de la part des pouvoirs publics le début des années 1980. Le bilan reste modeste, et particulièrement celui de l'agence nationale de promotion de soutien et de suivi des investissements qui n'a pas été satisfaisant. Face à modestes résultats réalisés dans le cadre de la politique de la promotion des investissements privés du code des investissements de 1993, l'Etat en vue d'apporter des correctifs nécessaires et donner un nouveau souffle à la promotion de l'investissement, une nouvelle ordonnance a été mise en place en 2001, et la loi d'orientation sur la promotion de la PME en même temps que celle concernant la gestion des capitaux marchands de l'Etat, et de l'amélioration de l'investissement administratif et juridique²³.

2-2) La période de 2001 à 2014 : (l'ordonnance relative au développement des investissements de 2001)

La politique de la promotion de l'investissement privé, notamment de la PME, durant la période de 1993 à 2001 n'a réalisé que des résultats au-deçà des besoins et des potentialités existantes. Le souci était de retrouver une nouvelle trajectoire pour relancer l'économie nationale fondée sur la PME, dont la perspective de la réalisation de l'objectif de la diversification de l'économie et de la déconnection du secteur pétrolier. Pour cela, l'ordonnance N°01/03 du 28/08/2001 relative au développement de l'investissement et la loi d'orientation sur la promotion de la PME ont été promulguées par l'Etat en vue d'apporter des réajustements et des améliorations par rapport au code des investissements de 1993. Cette ordonnance prévoit notamment²⁴ :

- La suppression de la distinction entre investissements publics et investissements privés ;
- La suppression de l'octroi automatique des avantages ;

²²Mersouk Farad: Op.cit.P3.

²³ Loi N°01/08 du 12 décembre 2001 portant la loi d'orientation sur la promotion de la Petite et Moyenne entreprise.

²⁴ Rapport du Conseil National Economique et social : Op.cit. P201.

- Le nouveau dispositif prévoit un régime général²⁵ et un régime dérogatoire²⁶.
- La création du conseil national de l'investissement placé sous l'autorité du chef du gouvernement, et qui a pour mission de proposer, la stratégie et les périodes pour le développement de l'investissement, l'adaptation aux évolutions constatées des mesures incitatives et la création d'institutions et d'instruments financiers adoptés au financement de l'investissement, d'une part ; et se prononce et approuver les conventions sur les zones éligibles au régime dérogatoire, d'autre part.
- La création d'un fonds d'appui à l'investissement pour la prise en charge de la contribution de l'Etat dans le coût des avantages consentis ;
- La mise en place d'un guichet unique, placé sous l'autorisation du chef du gouvernement, et qui a pour mission : d'accueillir, d'informer et d'assister les investisseurs, de fournir les prestations administratives et gérer le fonds d'appui à l'investissement. L'Agence Nationale du Développement de L'investissement²⁷ est appelée à être représentée dans la totalité des wilayas du pays, en prenant en charge les actifs résiduels dissoutes et les mettre à la disposition des investisseurs et des services publics. L'offre d'assiettes touristiques foncières destinées à l'investissement industriel, se réalisera à travers la représentation au niveau du guichet unique des organismes en charge du foncier.

La loi réserve aussi un volet relatif à l'information économique et statistique, il s'agit de concrétiser la mise en place du centre d'études et de recherches de la PME, dont la présentation au conseil du gouvernement a été faite en 1998. Aussi, la promotion de la sous-traitance, en tant qu'instrument privilégié de densification du tissu des PME est prise en

²⁵ Le régime général :

- Abrogation de l'atonicité de l'octroi des avantages ;
- Suppression des avantages liés à la phase de production ;
- Maintien des avantages liés à la phase d'exploitation, mais selon les orientations du conseil national de l'investissement (C.N.I) ;
- Encouragement des investissements utilisant des technologies non polluantes.

²⁶ Le régime dérogatoire est réservé à l'encouragement des investissements dans des zones à promouvoir fixées par le C.N.I, et aux investissements présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale. Là, les avantages sont systématiques et couvrent aussi bien la phase de réalisation et la phase d'exploitation. Ils sont octroyés pour une période de dix ans et accordent l'exemption du droit de mutation pour les acquisitions immobilières ; la franchise sur la TVA pour les biens et les services locaux ou importés ; l'exonération de l'IBS, de l'IRG, de la TAP, de la taxe foncière ainsi que la prise en totale ou partielle par l'Etat des dépenses liées aux travaux d'infrastructures extérieures.

²⁷ L'ANDI a procédé à ouvrir des guichets à travers le territoire national, cela dans l'objectif d'être à la proximité des potentiels investisseurs.

charge dans la présente loi, il a été prévu en 2008, à cet égard, la mise en place d'un comité national de la promotion de la sous-traitance²⁸.

La création d'un fond de garantie des prêts accordés par les banques en faveur des PME, a vu le jour le 11 Novembre 2002²⁹. L'objectif de ce dernier est de garantir les investissements dans le secteur de la PME en matière des entreprises. Par conséquent, le bilan de Fonds de Garantie des prêts du 31/12/2005, fait ressortir un nombre modeste de 85 dossiers, dont le coût global des investissements approuvés est estimé à 5873 Millions de dinars. Les PME ont sollicité une moyenne de 62% en financement bancaire. Le taux moyen des garanties accordées couvre 45% des crédits accordés³⁰.

Par ailleurs, la structure du parc des entreprises est caractérisée par la prédominance de très petite entreprise. Elle représente en 2013, plus 90% du total des entreprises, en termes d'emploi, la répartition est équilibrée entre chacune des catégories qui emploient environ le tiers des salariés. Néanmoins, les statistiques démontrent que près 99,93% des PME sont recensées en 2013 ont été créées après 1993, date de l'adoption du nouveau code des investissements de 1993³¹.

La dynamique de création de nouvelles entreprises s'est faite à travers trois processus principaux :

- Le premier concerne les créations classiques et déjà existantes. Elles représentent près de 70% des créations ;
- Le deuxième émanant de l'Etat, vise la création des micros entreprises bénéficiaires du dispositif d'aide à la création de L'Agence Nationale de Soutien pour l'Emploi de Jeune³². Elle représente 29% des créations.
- La troisième forme provient de la dissolution des entreprises publiques reconverties en PME privées, rachetées par ses propres salariés. Elle représente le 1 %.

²⁸Colloque international, la vulnérabilité des TPE et des PME dans un environnement mondialisé, 11^{èmes} journées scientifiques du réseau entrepreneuriat, 27 au 29 mai 2009, Oran, P4.

²⁹Décret exécutif N°02/373 du 11 novembre 2002, portant création et les statuts du fonds.

³⁰Bulletin d'information économique du Ministère de la PME et de l'artisanat, 2005. In: <http://www.pmeart-dz>. Consulté le 22/08/2015.

³¹Décret législatif du 05 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement.

³²Assela Khalil, « PME en Algérie de la création à la mondialisation » 8^{ème} congrès international francophone en entrepreneuriat et PME. Du 25, 26 et 27 octobre 2006, Suisse, P4.

En résumé, la PME algérienne à connue deux grands régime : un régime d'autorisation dans le cadre d'une économie administrée et un régime de déclaration dans le cadre des réformes économiques et de la politique de promotion de l'investissement privé. En Algérie, jusqu'à l'adoption de la loi d'orientation sur la PME en décembre 2001, il n'existait aucune définition officielle de ce type d'entreprise. Avant cette date, l'office national des statistiques a adopté le critère de l'effectif pour le classement des entreprises.

Section 2 : Etat des lieux des PME en Algérie

Dans cette section, il serait très intéressant de définir la PME en Algérie, ainsi nous essayerons de porter un éclairage sur les dispositifs et les programmes d'appui à la promotion des PME en Algérie et de leur évolution de 2006 à 2013, puis nous présenterons les principales caractéristique et contrainte des PME en Algérie.

1) Définition de la PME en Algérie

La définition de la PME, retenue dans la nouvelle loi de 2001 sur les investissements et la promotion de la PME, s'inspire de celle adoptée par l'Union Européenne en 1996, et qui à fait l'objet d'une recommandation à l'ensemble des pays membres. L'Algérie a en effet, adopté la charte de Bologne sur les PME en juin 2000, charte qui consacre la définition européenne des PME. Cette dernière se base sur trois critères : les effectifs, le chiffre d'affaire et le bilan annuel³³.

La définition de la PME, consacrée par la loi, s'est basée sur des critères d'ordre quantitatif et qualitatif. La PME est définie, quel que soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de biens et de services, employant de 1 à250 personnes, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 02Milliards de dinars etdont le total du bilan annuel n'excède pas 500 Millions de dinars et respectant le critère d'indépendance. Ce dernier critère, signifie que le capital ou les droits de vote ne doivent pas être détenus à 25% et plus par une autre entreprise³⁴.

³³ Assla Khalil : Op.cit.P3.

³⁴ Direction Générale de la veille statistique des études économiques et des stratégiques, « Bulletin de veille de la PME N°2 », 15/03/2012. In : <http://mipmepi.gov.dz>. Consulté le 15/09/2015.

En effet, la loi définit trois types de PME³⁵ :

- **La Très Petites Entreprises(T.P.E)** :La T.P.E ou micro entreprise, est définie comme une entreprise employant de 1 à 9 employés, et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 20 Millions de Dinars algériens, ou dont le total du bilan n'excède pas 10 Millions de Dinars.
- **La Petite entreprise(P.E)** : La P.E est définie comme une entreprise employant de 10 à 49 employés, et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 200 Millions de Dinars Algériens, et dont le total du bilan n'excède pas 100 Millions de Dinars.
- **La Moyenne entreprise(M.E)** : La M.E est définie comme une entreprise employant de 50 à 250 employés, et dont le chiffre d'affaires est compris entre 200 Millions et 02 Milliards de Dinars Algériens, et dont le total du bilan est compris entre 100 et 500 Millions de Dinars Algériens.

Le tableau suivant présente la synthèse de la définition des PME adoptée en Algérie, s'inspirant de celle retenue par l'Union Européenne.

Tableau N°4 : Catégorie des PME en Algérie

<i>Catégories d'entreprises</i>	<i>Effectifs (Nombre d'employés)</i>	<i>Chiffre d'Affaires/DA</i>	<i>Total du Bilan/DA</i>
Très Petite Entreprise ou Micro entreprise (T.P.E)	1 à 9 employés	< 20 Millions	< 10 Millions
Petite Entreprise (P.M)	De 10 à 49	<200 Millions	<100 Millions
Moyenne Entreprise (M.E)	De 50 à 250	>200 Millions et < 2 Milliards	> 100 Millions et <500 Millions

Source :ASSALA KHALIL, « PME en Algérie de la création à la mondialisation », 8^{ème} congrès international francophone en entrepreneuriat et PME, 25,26 et 27 octobre 2006, Suisse, P3.

2) Les dispositifs et programmes d'appui à la promotion des PME en Algérie

Depuis juin 2014, on constate une baisse conjoncture économique favorable, en raison de l'augmentation des prix des hydrocarbures, l'Algérie a pu adopter une politique de la

³⁵ Assla Khalil : op.cit.P3.

concurrence des grands projets de relance économique, et particulièrement pour la promotion des PME, levier principal de croissance et de relance économiques.

En effet, L'objectif de la promotion des petites et moyennes entreprises est présent en Algérie depuis l'ouverture de son marché à la concurrence avec l'entrée en vigueur de l'Accord d'Association avec l'Union Européenne, le 1^{er} septembre 2005, et la mise en place du projet d'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce en 2010³⁶.

2-1) Les services d'appui

Un ensemble d'institutions, d'organismes et de programmes est mis en place depuis le début des années 1990, en vue d'assurer la promotion et le développement de la PME en Algérie.

2-1-1) Ministère des petites et moyennes entreprises

Le Ministère chargé des PME³⁷ a été créé en 1991 en vue de promouvoir les petites et moyennes entreprises. Il est chargé des fonctions suivantes³⁸ :

- Développement des petites et moyennes entreprises et la promotion de l'investissement privé ;
- Fournir des mesures d'incitation et de soutien pour le développement des petites et moyennes entreprises ;
- Contribuer à la recherche de solutions pour les problèmes du secteur des PME ;
- La préparation de statistiques nécessaires, et la fourniture des informations des nécessaires pour les investisseurs de ce secteur ;
- Adopter une politique pour la promotion du secteur et la mise en place du programme de redressement économique des petites et moyennes entreprises.

Il convient de noter, qu'il a eu création sous l'égide du Ministère de la PME de nombreuses institutions spécialisées dans la promotion du secteur, nous y trouvons entre autre : les pépinières et incubateurs d'entreprises, les centres d'aides et le conseil national consultatif³⁹.

Par ailleurs, dans le souci d'améliorer la diffusion de l'information sur les PME, un projet de base de données sur les PME en Algérie est en cours de réalisation, sous la

³⁶Mersouk Farida : Op.cit. P6.

³⁷ Actuellement rattaché au ministre de l'industrie(2010).

³⁸Mersouk Farida: Op.cit.P6.

³⁹ Idem.

responsabilité du Ministère de la PME et de l'artisanat. En effet, les bulletins d'information diffusés par ce dernier, sont de plus en plus riches, en termes d'informations d'ordres quantitatifs et qualitatifs⁴⁰.

A) Pépinières et incubateurs d'entreprises

Ces institutions publiques, de caractère industriel et commercial ont pour but d'aider les petites et moyennes entreprises, Elles prennent deux formes, à savoir⁴¹:

- **Atelier** :c'est une structure de soutien aux détenteurs de projets dans le secteur de l'industrie et de l'artisanat.
- **Pépinière** :elle prend en charge les promoteurs des petites et moyennes entreprises activant dans le secteur des services.

Les pépinières d'entreprises sont chargées de⁴² :

- Accueillir et accompagner les entreprises nouvellement créées, pour une période déterminée ;
- Gestion et location des magasins ;
- Donner des orientations et des conseils dans le domaine de la comptabilité, le droit, le commerce et la finance ;
- Assistance pour la formation sur les principes et les techniques de gestion au cours de la phase de maturation du projet.

B) Centres d'aides

Les centres d'aides sont des institutions publiques, à caractère administratif, dotant d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Ils cherchent à développer un guichet qui s'adapte aux besoins des propriétaires d'entreprises et les entrepreneurs, réduire la durée de création d'entreprises et la gestion des dossiers qui est bénéficié du soutien des Fonds créés au sein du Ministère concerné. En outre, ils visent à développer un tissu économique local et accompagner les petites et moyennes entreprises à s'intégrer dans l'économie internationale⁴³.

⁴⁰<http://www.mdipi.gov.dz>. Consulté le 20/08/2015.

⁴¹www.midipi.gov.dz/Ressourcesdocumentaires. Consulté le 15/09/2015.

⁴²Mersouk Farida : Op.cit.P6.

⁴³www.pme-dz.com/categoryenvironnement-entreprise;organisme-aide-soutien-pme. Consulté le 15/08/2015.

Ces centres ont pour fonctions⁴⁴ :

- L'étude des dossiers et leur suivi, ainsi que l'apport d'aide des entrepreneurs à surmonter les obstacles au cours de la phase de la création ;
- Accompagner les entrepreneurs dans les domaines de la formation et de gestion, et la diffusion de l'information sur les possibilités d'investissement ;
- Soutenir le développement des capacités concurrentielles, le déploiement de nouvelles technologies et la présentation des services de conseil dans le domaine de l'exploitation ;
- Des ressources humaines, marketing, technologie et innovation.

C) Conseil National Consultatif

Le Conseil National Consultatif est un organisme consultatif jouissant d'une personnalité morale et d'une indépendance financière. Il a pour mission la promotion du dialogue et de concertation entre les petites et moyennes entreprises et les associations professionnelles, d'une part et les organismes et les autorités publiques, de l'autre part⁴⁵.

Ses fonctions résument comme suit⁴⁶ :

- Assurer un dialogue permanent et la concertation entre les autorités et les partenaires sociaux pour permettre l'élaboration de politiques et de stratégies pour le développement du secteur de la PME ;
- Encourager et promouvoir la création d'associations professionnelles et la collecte des informations qui concernent les employeurs et les associations professionnelles,...etc.

2-1-2) Organismes et institutions spécialisées dans le soutien et la promotion des PME

En outre le Ministère des petites et moyennes entreprises, il ya des organismes gouvernementaux et des institutions spéciales qui jouent un rôle actif dans le développement des petites et moyennes entreprises.

⁴⁴Mersouk Farida: Op.cit.P7.

⁴⁵Idem.

⁴⁶Idem.

A) Agence Nationale de Soutien pour l'Emploi des Jeunes(ANSEJ)

Il s'agit d'un organisme national dotant d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Elle vise à encourager toutes les formules menant à la reprise de l'emploi des jeunes à travers la création de micro entreprises. Elle a été créée en 1996 et représentée à l'échelle régionale à travers des antennes. Elle est sous l'autorité du premier ministre⁴⁷. Dans sa mission de promotion de la micro entreprise, l'ANSEJ est chargée de⁴⁸ :

- Mettre à la disposition des jeunes porteurs de projets toutes les informations d'ordre économique, technique, législatif et réglementaire relatives à l'exercice de leurs activités ;
- Fournir des aides à l'investissement pour les jeunes porteurs de projets, dans le cadre du montage financier et le suivi des prêts ;
- Établir des relations permanentes avec les banques et les institutions financières, dans le cadre du montage financier des projets.

Cette Agence offre son soutien financier sous différentes formes : subvention financières, fiscalité et parafiscales. Les subventions financières prennent la forme de prêts sans intérêt, à long terme accordés par l'Agence exonérée de paiement des intérêts. En ce qui concerne les subventions fiscales et parafiscales, elles sont destinées aux micros entreprises durant la période d'exploitation, y compris l'exonération des droits contractuels, de la taxe d'enregistrement et sur l'immobilier. L'exonération totale des impôts des sociétés et sur le revenu⁴⁹.

Au sujet des entreprises créées dans le cadre de l'ANSEJ, au 30/06/2013, leur répartition par secteur d'activité est résumée dans le tableau N°5:

Tableau N°5 : Projets financés par secteur d'activité au 30/06/2013

<i>Secteur d'activité</i>	<i>Nombre de projet financés</i>	<i>Nombre d'emplois correspondants</i>	<i>Montant d'investissements (DA)</i>
<i>Services</i>	80 096	193 601	238 327 109 619

⁴⁷<http://www.ansej.org.dz>. Consulté le 28/08/2015.

⁴⁸Mersouk Farida: Op.cit.P7.

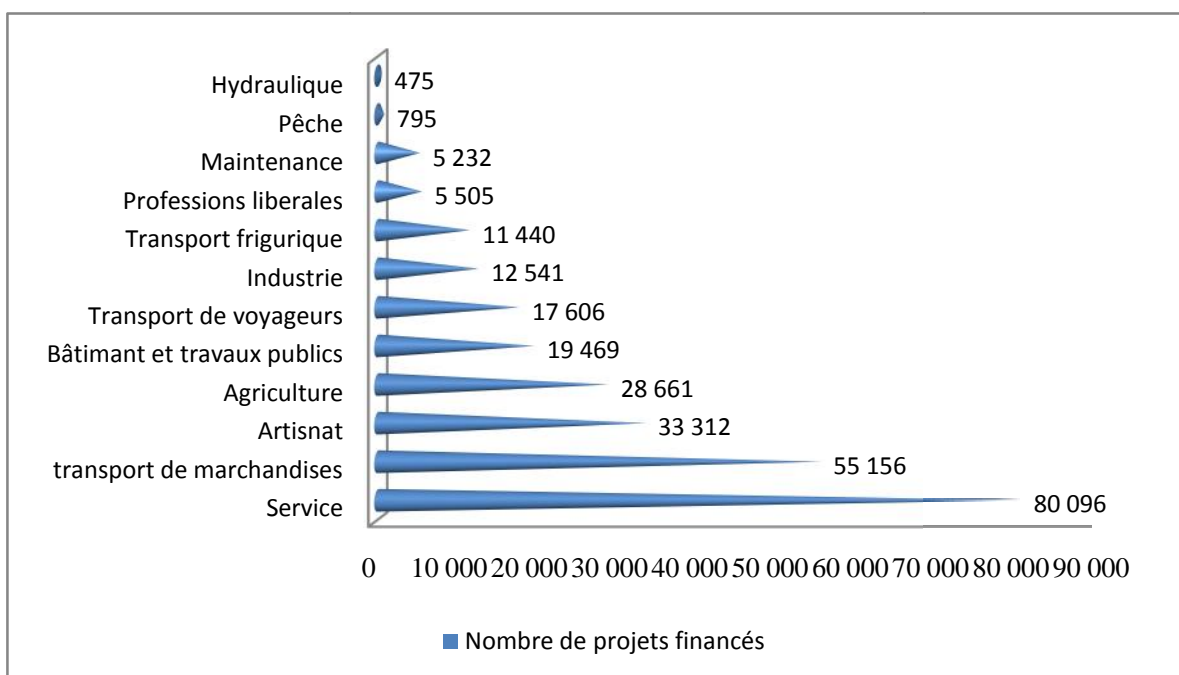
⁴⁹ Idem.

<i>Transport de voyageurs</i>	17 606	41 214	42 693 705 477
<i>Artisanat</i>	33 312	102 884	81 128 526 658
<i>Transport de marchandises</i>	55 156	94 148	141 724 543 531
<i>Agriculture</i>	28 661	71 309	85 065 052 344
<i>Industrie</i>	12 541	40 847	52 654 395 493
<i>Bâtiment et travaux publics</i>	19 469	63 466	70 650 034 465
<i>Professions libérales</i>	5 505	12 922	9 394 448 030
<i>Maintenance</i>	5 232	13460	10 544 744 125
<i>Pêche</i>	795	3 966	4 945 704 809
<i>Hydraulique</i>	475	1 888	2 842 119 962
<i>transport frigorifique</i>	11 440	21 230	27 743 947 725
Total	270 288	660 935	767 714 372 238

Source : Bulletin d'information statistique N°23 du Ministre des PME et de l'artisanat, 1^{er} semestre 2013.P39.In :<http://www.mipmepi.gov.dz>. Consulté le 28/8/2015.

Au sujet des entreprises créées dans le cadre de l'ANSEJ, au 30/06/2013, leur répartition par le nombre de projet financés est présenté dans la Figure N°1.

Figure N°1 : Nombre de projets financés dans le cadre de l'ANSEJ au 30/06/2013

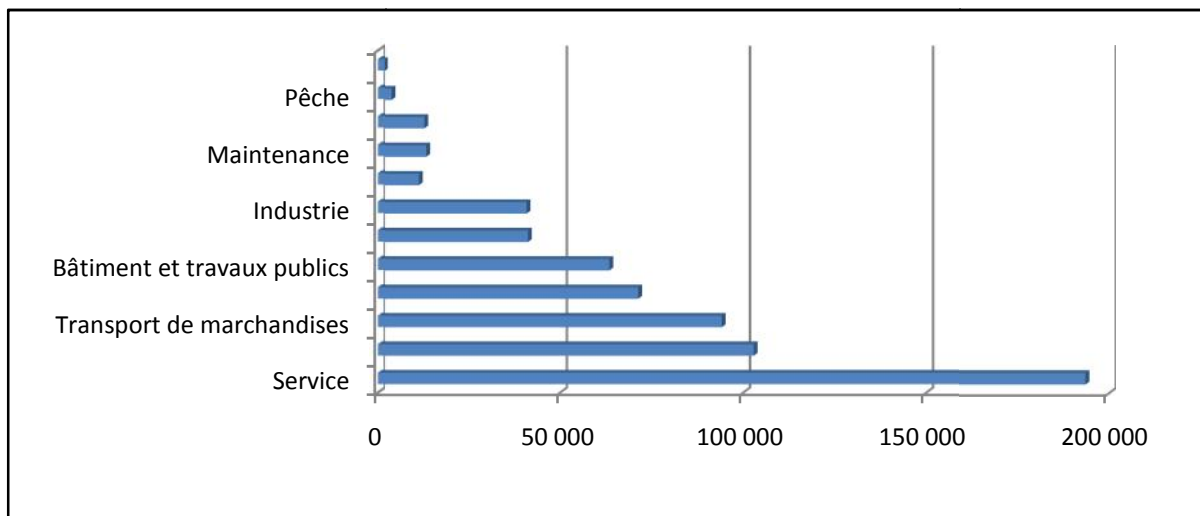


Source: Adapté à partir de tableau N°2.

Selon la figure N°1, les financements dans le cadre du dispositif ANSEJ sont principalement orientés selon les demandes de crédits des investissements, respectivement vers le secteur des services, transport de marchandises, artisanat, et agriculture. Contrairement, le secteur de l'industrie ne présente qu'un nombre limité de projet financés dans le cadre de l'ANSEJ.

Au sujet des entreprises créés dans le cadre de l'ANSEJ, au 30/06/2013, leur répartition par le nombre d'emplois correspondants est présenté dans la Figure N°2.

Figure N°2 : Nombre d'emplois correspondants des projets financés dans le cadre l'ANSEJ

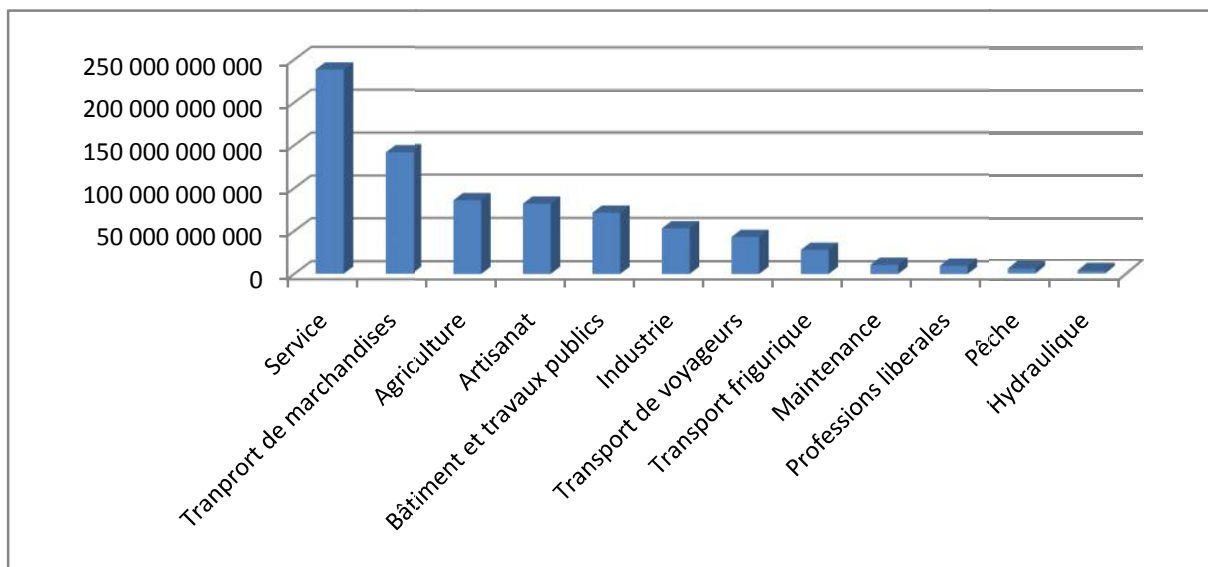


Source: Adapté à partir de tableau N°2

En termes d'emplois nées dans le cadre des projets financés par l'ANSEJ, le secteur des services demeure en première position, avec le secteur de l'artisanat et celui du transport de marchandises. Cette situation est une simple implication des nombre de projets financés.

Au sujet des entreprises créés dans le cadre de l'ANSEJ, au 30/06/2013, leur répartition par le montant d'investissement est présenté dans la Figure N°3.

Figure N° 3 : Montant d'investissement de projets financés dans le cadre de L'ANSEJ



Source: Adapté à partir de tableau N°2.

A travers la figure N°3, nous constatons aussi que le secteur des services représente la plus grande partie des investissements en termes de montant. Ce constat nous permet de conclure que l'orientation des investisseurs vers le secteur des services peut se justifier par l'opportunité qu'offre le secteur en terme de rentabilité avec le moindre risque. Contrairement aux autres secteurs caractérisés par l'incertitude et donc de risque élevé de point de vue des investissements, mais aussi des banques.

B) L'Agence National de Promotion, de Soutien et de Suivi des Investissements (APSI)

L'APSI a été créée dans le cadre de la promotion du décret législatif N°93-12 du 5 octobre 1993, relatif à la promotion de l'investissement. C'est une agence publique chargée de l'assistance et de l'encadrement des investisseurs. Un guichet unique regroupant toutes les administrations et services concernés par les investissements dans l'objectif de réduire les délais et les procédures administratives et juridiques relatives à la mise en place des projets sur le terrain, de manière à ne pas dépasser 60 jours⁵⁰.

L'APSI a pour fonctions principales :

- Le suivi des investissements ;

⁵⁰<http://www.mdipi.gov.dz>. Consulté le 28/08/2015.

- L'évaluation des investissements et la présentation des décisions concernant l'octroi ou le refus des avantages ;
- La prise en charge de toutes ou une partie des dépenses relatives à la réalisation des projets ;
- L'octroi des avantages liés à la promotion des investissements ;
- Fournir des facilités douanières.

Vu les résultats médiocres réalisés par cette agence, elle a été révisée dans le cadre de la promulgation en 2001, de deux textes législatifs : l'ordonnance relative au développement de l'investissement et la loi sur la promotion de la PME, donnant naissance à l'Agence Nationale du Développement de l'Investissement(ANDI)⁵¹.

C) L'Agence Nationale du Développement de l'Investissement(ANDI)

L'Agence Nationale du Développement de l'Investissement est un établissement public dotant d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Elle a remplacé l'APSI, pour accomplir les missions suivantes⁵² :

- Réduire la durée d'octroi des licences à 30 jours au lieu 60 jours ;
- Assurer la promotion, le développement et le suivi des investissements ;
- Accueillir, informer et assister les investisseurs résidents et non-résidents ;
- Fournir les prestations administratives à travers un guichet unique ;
- Gérer le Fonds d'Appui à l'Investissement ;
- Assurer le respect des engagements pris par les investisseurs au cours de la période d'exemption.

⁵¹MersoukFarida:Op.cit. P8.

⁵²<http://www.andi.dz>. Consulté le 28/08/2015.

Tableau N°6: Projets d'investissements déclarés par secteur d'activité au 30/06/2013

<i>Projet déclarés</i>					<i>Millions de DA</i>			<i>Emplois</i>		
<i>Secteur d'activité</i>	<i>1^{er}S 2012</i>	<i>1^{er}S2013</i>	<i>Part1^{er} S2013%</i>	<i>Ev%</i>	<i>1^{er}S2012</i>	<i>1^{er}S2013</i>	<i>Part1^{er} S2013%</i>	<i>1^{er}S 2012</i>	<i>1^{er}S 2013</i>	<i>Part1^{er} S2013%</i>
<i>Transport</i>	2223	2 266	47,53	1,93	33823	52709	7,01	7804	8884	11,75
<i>BTPH</i>	775	927	19,44	19,81	63782	88303	11,74	12602	20440	27,04
<i>Industrie</i>	608	814	17,07	33,88	221130	395528	52,58	17423	2604	39,16
<i>Services</i>	516	580	12,16	12,40	16651	118748	15,79	3797	9168	12,13
<i>Tourisme</i>	93	53	1,11	-43,01	67681	76098	10,12	4382	5346	7,07
<i>Santé</i>	38	43	0,90	13,16	5325	8207	1,09	810	875	1,16
<i>Agriculture</i>	22	85	1,78	286,36	1462	12577	1,67	222	1281	1,69
Total	4275	4768	100%	11,53	409885	752167	100%	47040	75598	100%

Source : Bulletin d'information statistique N°23 du ministre des PME et de l'artisanat, 1^{er} semestre 2013.P31. In <http://www.mipmepi.gov.dz>. Consulté le 02/09/2015.

Les investissements sont plus importants en nombre dans le secteur des transports, BTPH. En revanche, en terme de création d'emplois et du montant d'investissements c'est le secteur d'industrie qui représente le montant le plus important (52,58%) et crée le plus d'emploi (39,16%) suivi du secteur du service (11,74%), malgré le nombre de projets d'investissements dans le secteur d'industrie reste modeste (17,07%).

Tableau N°7 : Projets d'investissement déclarés par secteur juridique au 30/06/ 2013

<i>Secteur juridique</i>	<i>Projet déclarés</i>		<i>Montant</i>		<i>Emplois</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Millions de DA</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>
<i>Privé</i>	4628	97,06	429 489	57,10	62 538	82,72
<i>Public</i>	135	2,83	312 717	41,58	12 436	16,45
<i>Mixte</i>	5	0,10	9 963	1,32	624	0,80
Total	4768	100	752 169	100	75 598	100

Source : Bulletin d'information statistique N°23 du ministre des PME et de l'artisanat, 1^{er} semestre 2013.P32. In : <http://www.mipmepi.gov.dz>. Consulté le 02/09/2015.

Le type d'investissement domine de la PME privée incitée par les différents mécanismes et le grand déficit du tissu de la PME algérien tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Les créations présentent 4 768 en nombre de projets. Le secteur privé reste dominant (97,06%) en nombre de projets, (57,10%) en montant d'investissements, (82,72%) en nombre d'emplois.

D) Les organismes complémentaires pour l'Agence Nationale du Développement de l'investissement

Un groupe d'organismes accompagne l'ANDI dans la réalisation de ses tâches, à savoir⁵³ :

- **Le Conseil National de l'Investissement(CNI) :** Il est placé sous l'autorité du premier Ministre, chargé de proposer la stratégie et les priorités pour le développement des investissements, ainsi que l'identification des avantages et des formes d'assurance pour ces derniers.
- **Le Guichet Unique :** regroupant les administrations et organismes concernés par l'investissement. Il a pour mission la vérification de la réalisation des projets d'investissement à travers l'entretien des relations permanentes avec les organismes concernés : la Direction des impôts, la Direction de l'Emploi et Département du Trésor.
- **Fonds d'Appui à l'Investissement :** Il est destiné à financer la prise en charge la contribution de l'Etat dans le coût des avantages octroyés aux entreprises et de la couverture partielle ou intégrale des travaux d'infrastructures de ces dernières.

E) Fonds de Garantie des prêts (FGAR)

Ce Fonds a été créé par décret exécutif N°02/373 du 11/11/2002. C'est un établissement public, sous l'autorité du Ministère des petites et moyennes entreprises et l'artisanat, ayant une personnalité morale et une autonomie financière. Le Fonds a entamé officiellement ses activités, le 14 mars 2004. L'objectif de ce Fonds est de faciliter l'accès des investissements aux prêts bancaires de moyen terme, à travers la présentation des garanties pour les entreprises, exigées par la banque. La proportion de la garantie de prêt pour aller jusqu'à hauteur de 70%⁵⁴.

⁵³<http://www.mdipi.gov.dz>. Consulté le 30/08/2015.

⁵⁴<http://www.fgar.dz>. Consulté le 30/08/2015.

En ce qui concerne les types de prêt garantis, nous trouvons les prêts d'investissement. Ces garanties sont prévues uniquement pour les entreprises adhérentes au fonds et qui paient une prime annuelle de 2% du montant du prêt et pendant toute la durée du prêt. Il est à signaler que cette prime est majoritairement payée uniquement la première fois par les jeunes promoteurs.

Pour renforcer le rôle du FGAR, en 2004 un autre organisme des garanties pour la PME est mis en place, il s'agit de la Caisse de Garantie des Crédits à l'Investissement des PME (CGCI-PME)⁵⁵.

Durant le 1^{er} semestre de l'exercice 2013, les engagements cumulés du FGAR ont augmenté de 46%, en offres de garantie, et 48% en certificats de garantie. Le montant global cumulé des garanties octroyées d'avril 2004 au juin 2013, avoisine les 24 Milliards de DA dont 10,518 Milliards de DA en engagements définitifs⁵⁶.

Les projets d'investissements garantis, depuis 2004, sont en majorité de type extension (55% des projets garantis par le FGAR). Le fonds a garanti 446 projets de PME en création pour 7,635 Milliards de DA et 514 autres PME en extension pour 16 Mds de DA⁵⁷.

Tableau N°8: Dossiers traités par secteur d'activité (de 2004 à fin 2013)

<i>Secteur d'activité</i>	<i>Nombre de projet</i>	<i>En %</i>	<i>Montant de garantie(DA)</i>	<i>En %</i>	<i>Nombre d'emplois</i>	<i>En %</i>
<i>Industrie</i>						
<i>Mines et carrières</i>	11	1,2	333 884 309	1,4	397	1,0
<i>Industrie sidérurgique métallique, mécanique et électrique</i>	71	7,6	2 023 486 959	8,6	4643	11,5

⁵⁵ Journal officiel de la République Algérienne N°27,28/04/2004.

⁵⁶ Bulletin d'information statistique N°23 du Ministre des PME et de l'artisanat, 1^{er} semestre 2013.P33. In <http://www.mipmepi.gov.dz>. Consulté le 30/08/2015.

⁵⁷ Bulletin d'information statistique N°23 du Ministre des PME et de l'artisanat, 1^{er} semestre 2013.P34. In <http://www.mipmepi.gov.dz>. Consulté le 30/08/2015.

<i>Matériaux de construction et verre</i>	76	8,2	2 954 916 817	12,5	2514	6,2
<i>Chimie caoutchouc et plastique</i>	96	10,3	2 903 288 505	12,3	4 348	10,8
<i>Agroalimentaire tabacs et allumettes</i>	165	17,7	4 317 488 133	18,3	8 253	20,5
<i>Textile bonne et confection</i>	18	1,9	309 958 294	1,3	742	1,8
<i>Industrie cuir et chaussures</i>	4	0,4	151 968 500	0,6	230	0,6
<i>Bois, liège, papier et imprimerie</i>	52	5,6	1 319 331 530	516	2 410	6,0
<i>Secteur d'activité</i>	<i>Nombre de projet</i>	<i>En %</i>	<i>Montant de garantie(DA)</i>	<i>En %</i>	<i>Nombre d'emplois</i>	<i>En %</i>
Industrie						
Total	525	56%	15 191 758 409	64%	26 178	65%
BTPH						
<i>Travaux publics</i>	154	16,6	3 248 628 575	13,7	6680	16,6
<i>Bâtiment</i>	70	7,5	1 401 427 390	5,9	2 962	7,4
<i>Hydraulique</i>	8	0,9	151 135 660	0,6	109	0,3
Total	232	25%	4 801 191 625	20%	9 751	24%
Agriculture et pêche						
<i>Agriculture</i>	3	0,3	58 844 600	0,2	254	0,6
<i>Pêche</i>	6	0,6	211 816 025	0,9	254	0,6
Total	9	1%	270 660 625	1%	499	1%
Services						
<i>Santé</i>	43	4,6	1 660 965 161	7,0	1 750	4,3
<i>Transport</i>	91	9,8	1 108 888 110	4,7	1 021	2,5

<i>Maintenance industrielle</i>	11	1,2	136 804 697	0,6	119	0,3
<i>Tourisme</i>	7	0,8	221 713 070	0,9	273	0,7
<i>NTIC</i>	10	1,1	199 254 934	0,8	661	1,6
<i>Communication</i>	2	0,2	46 722 830	0,2	13	0,03
Total	164	18%	33743488802	14%	3837	10%
Total Général	930	100%	23 637 959 461	100%	40 265	100%

Source : Bulletin d'information statistique N°23 du Ministre des PME et de l'artisanat, 1^{er} semestre 2013.P36.In : <http://www.mipmepi.gov.dz>. Consulté le 02/09/2015.

Tableau N°9: Situation globale des garanties par secteur d'activité au 30/06/2013

<i>Secteur d'activité</i>	<i>Nombre de dossiers</i>	<i>En %</i>	<i>Montant des garantis</i>	<i>En %</i>	<i>Emplois crée</i>	<i>En %</i>
BTPH	194	31	8 477	25	3 536	37
Transport	143	23	1 633	8	1 087	11
Industrie	212	34	11 421	58	4 014	42
Santé	31	5	1 037	5	443	5
Services	41	7	802	5	467	5
Total	621	100%	9 770	100%	9 556	100%

Source : Bulletin d'information statistique N°23 du Ministre des PME de l'artisanat, 1^{er} semestre 2013. P38.In : <http://www.mipmepi.gov.dz>. Consulté le 02/09/2015.

Nous noterons une concentration en nombre du flux de dossiers sur trois filières principales, BTPH, Transport et industrie, qui représentent à elles seules près de 88% de projets garantis. En termes financiers, le secteur de l'industrie représente plus de la moitié avec un taux de 58%, suivi du secteur du BTPH avec un taux de 25%.

F) Comités d'Assistance, de Location et de Promotion de l'Investissement (CALPI)

L'Agence pour le développement Social et l'Agence National pour la gestion de microcrédit Comités d'Assurance, de Location et de Promotion de l'Investissement(CALPI) :ces comités ont été mises en place à l'échelle locale en 1994, en vue d'assister les porteurs de projet dans le domaine du foncier industriel⁵⁸ :

⁵⁸Document obtenu par la responsable du CALPI, une lettre du Ministre de l'intérieur, envoyé aux différents cadres de la walis. « Dans le promotion de l'investissement dans les collectivité locales ». 1994, P9.

- **Agence de Développement Social** : c'est un établissement public avec une personnalité morale et une autonomie financière. Elle a été créée en 1994, dans le but de fournir des microcrédits pour atténuer toutes les formes de pauvreté et de privation. Parmi ses fonctions : la promotion et le financement des activités des agents économiques et sociaux, qui garantissent l'utilisation intense de la main-d'œuvre ; le développement des micros et petites entreprises activant dans l'artisanat, les petits travaux ménagers et les industries traditionnelles, grâce au microcrédit, afin de réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie.
- **Agence National pour la Gestion du Microcrédit(ANGEM)** : elle est entrée en vigueur en 2004. Elle est destinée à garantir les prêts accordés par les banques et les institutions financières pour les bénéficiaires de microcrédits. En plus de l'ANGEM, il faut ajouter la Caisse Nationale d'Assurance Chômage(CNAC) qui est aussi un dispositif de micro crédit, créée en 2004⁵⁹.

Tableau N°10: Crédits octroyés par secteur d'activité au 30/06/2013

<i>Secteur d'activité</i>	<i>Nombre prêts octroyés</i>	<i>Part %</i>	<i>Montants accordés (DA)</i>
<i>Agriculture</i>	82 917	16,42	3 424 866 651,93
<i>Très petite industrie</i>	182 010	36,04	7 249 044 041 ,17
<i>BTP</i>	42 612	8,44	2 156 426 372,08
<i>Services</i>	106 591	21,11	5 791 777 256,28
<i>Artisanat</i>	90 615	17,94	3 169 688 969,99
<i>Commerce</i>	217	0,04	44 963 242,85
<i>Total</i>	504 962	100%	21 836 766 534,30

Source :Bulletin d'information statistique N° 23 du Ministre des PME et de l'artisanat, 1^{er} semestre 2013.P41.In :<http://www.mipmepi.gov.dz>. Consulté le 05/09/2015.

G) Fonds de soutien

Les PME sont également ciblées indirectement par le biais de plusieurs fonds de soutien sectoriels : dans les domaines du développement agricole et rural, de l'énergie, de l'emploi et de la formation professionnelle, de la recherche et de l'environnement⁶⁰ :

- Fonds spécial de développement économique des hauts plateaux ;

⁵⁹<http://www.Wilayadeblida.dz/direction/Dispos-AGM>. Consulté le 05/09/2015.

⁶⁰<http://www.collectivités-locales.gov.fr>. Consulté le 05/09/2015.

- Fonds spécial de développement des régions du sud ;
- Fonds national de l'environnement et de la dépollution ;
- Fonds de régulation et de développement agricole ;
- Fonds national pour la maîtrise de l'énergie ;
- Fonds pour la promotion des exportations ;
- Fonds pour la promotion de la compétitivité industrielle ;
- Fonds national pour la préservation de l'emploi ;
- Fonds pour l'aménagement du territoire ;
- Fonds national de la recherche scientifique et du développement technologique ;
- Fonds pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage.

H) Les organismes professionnels et financiers

L'Algérie a mis à la disposition de ses PME un ensemble des programmes professionnels et financiers. Il s'agit des organismes suivants :Chambre National de Commerce, Association Professionnelles, Les sociétés financières.

- **Chambre National de Commerce(CNC) :** La chambre Nationale de Commerce est une forme de noyau de l'information et lieu de rencontre pour les opérations économiques locaux et étrangers. Elle est devenue par le décret exécutif 96/94 du Mars 1996 la chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie(CACI). Elle a pour fonctions : mettre à la disposition des opérateurs économiques une banque pour les données économiques ; fournir des conseils économiques ; financiers et juridiques pour les entreprises ; ratification des documents commerciaux tels que factures et certificats et la recherche de partenaires étrangers, en particulier avec l'Union Européenne⁶¹.
- **Association Professionnelles :** La loi N°90/31 du 04/12/1990 relative aux associations professionnelles a permis la création de nombreuses associations et organisations professionnelles. Les objectifs de ces associations sont : la négociation avec les pouvoirs publics, le développement des relations entre les banques et les entreprises privées, se rapprocher des autres organisations d'employeurs des autres pays ; développer le partenariat avec l'Union Européenne, programme(MEDA) ; proposer des solutions aux problèmes quotidiens de l'entreprise privée ; contribuer à l'intégration des professionnels de diverses branches d'activité à travers l'échange d'expériences et d'informations entre

⁶¹<http://www.caci.dz>. Consulté le 06/09/2015.

les entreprises. Raviver la discussion sur le rôle du secteur des PME. On distingue parmi ces organisations : CAP :la Confédération Algérienne des Promoteurs ; Confédération des industriels et des producteurs d'Algériens (CNP): la Coordination Nationale des promoteurs ; la Confédération générale des employeurs algériens, le Conseil supérieur du patronat algérien(CSPA)⁶².

- **Les sociétés financières :** on trouve entre autre la société financière algéro-européenne(FINALEP) et la société des services financiers et d'investissement (SOFIN).

L'aboutissement de cette option de venir en aide aux PME est la création récente d'un programme national pour la promotion de la PME, doté d'un budget de 4 milliards de DA, pour la période 2005-2009, inscrit dans le cadre du programme de soutien à la relance économique(2005-2009)⁶³.

2-1-2) Les programmes d'appui à la compétitivité des entreprises

L'Algérie a mis à la disposition de ses PME un ensemble de programme d'appui destinés à booster leur compétitivité. Il s'agit des programmes suivants : le Programme National de l'Amélioration de la compétitivité industrielle, le Programme EDPME(MEDA) et le Programme National de Mis à Niveau de la PME.

A) Programme National pour l'Amélioration de la Compétitivité Industrielle

Ce programme est piloté par le Ministère de l'Industrie. Il a pour objectifs d'améliorer le potentiel de l'entreprise industrielle de plus de 20 salariés et de renforcer sa compétitivité. Il comporte deux phases : la phase Diagnostic et la phase Plan. Pour la période janvier 2002 au 31 décembre 2008, ce programme a réalisé le bilan suivant⁶⁴ :

- *La phase Diagnostic* : il a reçu 443 demandes, il a traité 427, en retenant 310 et en rejetant 118 ;
- *La phase Plan* : il a soumis 160 dossiers et traité 150 dont 145 ont bénéficié de la réalisation du Plan de Mise à Niveau.

⁶²MersoukFarida: Op.Cit.P9-10.

⁶³Idem.

⁶⁴Youcefi Rachid,HadjerAssla,Berraho Hadj Mellani, « L'évaluation de la mise à niveau des PME en Algérie », Sétif, 2008, P10.

B) Programme d'Appui au Développement des PME (Euro Développement PME)

Le programme EDPME a été lancé à partir de 2002 et pris fin en fin 2007. Il est le projet d'appui le plus important en termes de ressources mobilisée, avec un budget de 62,9 millions d'euros. Il visait la mise à niveau des entreprises privées industrielle ainsi que les entreprises qui sont liées au secteur de l'industrie, dont la taille est comprise entre 20 et 250 salariés. Le projet est domicilié auprès de Ministère de la PME et de l'Artisanat et financé par ce dernier conjointement avec la Commission Européenne. Il est dirigé par une Unité de Gestion de projet (UGP) qui a pour missions, la coordination et la gestion opérationnelle des activités du projet. Il vive d'un siège à Alger et de cinq antennes dans les régions : Alger, Annaba, Ghardaïa, Oran et Sétif⁶⁵. Il est constitué de quatre volets⁶⁶ :

- **Volet 1 : Appui direct aux PME** : il s'agit entre autre de la réalisation de pré diagnostic, d'actions de mise à niveau dans les entreprises et l'organisation de séminaires de l'information. A fin décembre 2007, ce programme a fait bénéficier 445 entreprises d'actions de mise à niveau.
- **Volet 2 : Appui financier** : le projet a fourni un appui à la création d'un Fonds de Garantie des crédits aux PME (FGAR) et a permis la formation d'analystes des banques algériennes aux techniques d'appréciation des risques entreprise.
- **Volet 3 : Appui à l'environnement institutionnel des PME** : le projet a permis la création d'un Conseil National Consultatif de la PME. Il a aussi financé des formations destinées aux associations patronales et professionnelles ainsi qu'aux chambres de commerce et d'industrie et aux cadres du Ministère de la PME et de l'Artisanat.
- **Volet 4 : Composée d'une équipe mixte d'experts européens et algériens** : une étude d'impact du programme EDPME a été réalisée au deuxième trimestre 2006 et a révélé que :
 - La mise à niveau intéresse toutes les entreprises ;
 - L'impact du programme est jugé en majorité, satisfaisant sur l'évolution de l'entreprise ;
 - Pour beaucoup de patrons, la compétitivité de leurs entreprises reste difficile à corrélérer avec les actions de la mise à niveau ;

⁶⁵Mersouk Farida: Op.Cit.P10.

⁶⁶Idem

- Certaines entreprises considèrent que le programme de mise à niveau ne satisfait pas leurs principales préoccupations.

C) Le Programme National de Mise à Niveau de la PME

Afin d'améliorer l'environnement des entreprises de petite taille⁶⁷ et de promouvoir leur développement, étant données qu'elles ne sont pas prises dans le cadre des programmes précédents, les pouvoirs publics par l'intermédiation du Ministère de la PME et de l'Artisanat ont mis en place un programme de mise à niveau cofinancé par l'Union Européenne en l'année 2000. Le but de ce programme est d'améliorer les capacités de production de ces entreprises, une meilleure compétitivité au niveau des prix/quantité et innovation, ainsi qu'une insertion dans le marché mondial. Le financement de ce programme est l'ordre de 1 milliards DA annuellement⁶⁸.

Pour piloter ce programme, l'Etat a créé l'Agence Nationale de Développement de la PME (ANDPME) par le décret exécutif N°05-165 du 3 mai 2005.

3) L'évolution des PME Algériennes de 2006 à 2013

Nous constatons qu'il y a une évolution importante du nombre des PME en Algérie, soit une augmentation de 371 167⁶⁹ de montant PME, pour une période de 2006 jusqu'à 2013. Cette augmentation est due principalement au renforcement des capacités des institutions de soutien et d'accompagnement des PME⁷⁰.

Le tableau N°8 montre clairement la hausse enregistrée dans le nombre des PME du secteur privé, et les artisans. Par contre, le secteur public a enregistré tout au long de la période 2006/2013 une particulière diminution, néanmoins, cette diminution est expliquée par la privatisation des entreprises publiques engagées dans le cadre de la restructuration et de la réorganisation du secteur public⁷¹.

⁶⁷ Avec un effectif de moins de 20 salariés et qui constituent 97% de l'ensemble des PME privées.

⁶⁸ BouzarChabha, « Les PME/PMI en Algérie : contraintes, soutien étatique et impact sur l'emploi », Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, Algérie, Revue N°10, 2008, P14.

⁶⁹ La différence entre le nombre des PME de 2013 à 2006.

⁷⁰ Statistiques des différents bulletins d'information du Ministre de la PME de l'artisanat.

In : <http://www.pmeart.dz.org>. Consulté le 08/09/2015.

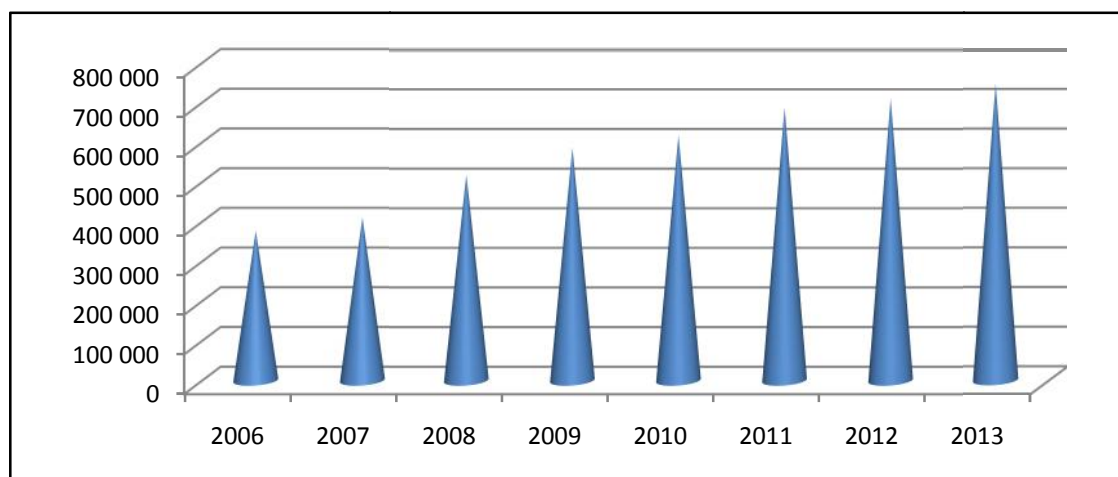
⁷¹ Statistiques des différents bulletins d'information du Ministre de la PME de l'artisanat. In : <http://www.pmeart.dz.org>. Consulté le 08/09/2015.

Tableau N°11 : Evolution des PME Algériennes de 2006 à 2013

Année	2006		2007		2008		2009	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
PME Privées	269 806	71,61	293 946	71,53	392 013	75,45	586 903	77,6
PME Publiques	739	0,19	666	0,19	626	0,12	591	2,94
Artisans	106 222	28,19	116 222	28,31	126 887	24,42	169 080	19,46
Total	376 767	100	410 959	100	519 526	100	587 494	100
Année	2010		2011		2012		2013	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
PME Privée	618 515	99,91	511 856	77,64	550 511	77,34	578 586	77,36
PME Publiques	557	0,09	572	0,09	557	0,08	547	0,07
Artisans	/	/	146 881	22,28	160 764	22,58	168 801	22,57
Total	619 072	100	689 309	100	711 832	100	747 934	100

Source : Statistiques des différents bulletins d'information du Ministre de la PME et de l'artisanat.
In : <http://www.pmeart.dz.org>. Consulté le 08/09/2015.

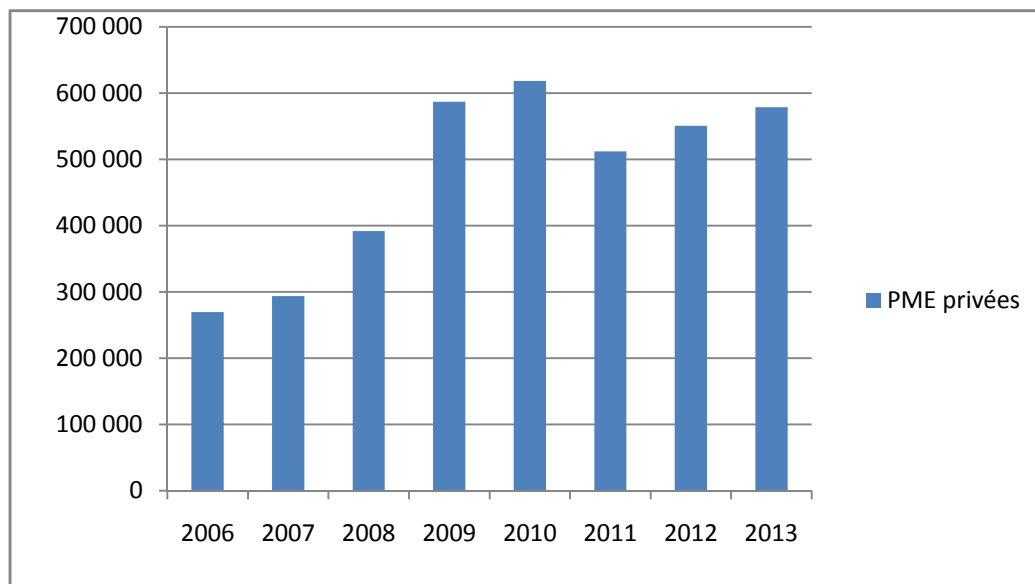
Figure N°4 : Evolution des PME en Algérie 2006/2013(en Nombre)



Source : Etablée à partir de statistiques des différents bulletins d'informations du Ministère de la PME et de l'artisanat. In : <http://www.pmeart-dz.org>. Consulté le 08/09/2015.

Selon la figure N°4, de puis 2006 à 2013 le nombre des PME n'a cessé de croître d'une année à l'autre, cela dans le cadre de la politique de promotion de l'investissement privé et de la PME adoptée par les pouvoirs publics. Cette dynamique de croissance est caractérisée par la prédominance de la PME privé. Tel qu'il est présenté par la figure N°5.

Figure N°5 : Evolution des PME privées en Algérie 2006/2013



Source: Etablée à partir de statistiques des différents bulletins d'information du Ministère de la PME et de l'artisanat.

4) Les principales caractéristiques et contraintes des PME algériennes

Des informations recueillies auprès de certaines institutions publiques et privées ainsi qu'auprès de quelques entrepreneurs sur la problématique de la création d'entreprises privées en Algérie, quelle qu'en soit la forme juridique: SARL, SNC, EURL, et sa nature économique, permettent de dire que le territoire algérien, en même temps, qu'il confère des opportunités pour leur implantation présente également des caractéristiques dont la typologie se fixe autour de contraintes des PME algériennes .

4-1) Les caractéristiques de la PME algériennes

Selon les travaux de recherche réalisée par les différents auteurs cités par Benyahia, Taibi et Amari(2009)⁷², nous pouvons synthétiser les principales caractéristiques des PME algériennes comme suit :

- Les PME algériennes sont souvent concentrées dans des niches abandonnées par les entreprises publiques. Elles ont le monopole sur les marchés, sont rentières et peu innovatrices ;
- Elles sont surtout familiales, avec un management traditionnel ; donc peu favorables aux exigences de l'environnement concurrentiel et au contexte de la mondialisation ;
- Que ce soit dans le financement, la production, la commercialisation ou l'approvisionnement, le secteur informel dans le contexte des PME est important ;
- Leur marché est souvent national voir régional ou local ; donc, peu ouvert à l'interactionnel ;
- Le secteur des PME en Algérie est caractérisé par une faible collaboration et de mise en réseaux entre les entreprises et les autorités publiques ;
- Les différentes techniques de croissance (cession, fusion, acquisition,... etc.) sont non maîtrisées et peu utilisés ;
- Les PME algériennes ont des ressources sous-utilisées. Cela, en raison d'un environnement du climat des affaires contraignant.

Par ailleurs, il s'ajoute à ce qui précède d'autres caractéristiques du secteur des PME algériennes⁷³ :

- En Algérie, les PME utilisent un nombre de dépendants sous forme d'aides familiales et non de salariés. Les entrepreneurs accordent le privilège pour les entreprises familiales que ce soit dans le mode de gestion que dans le statut juridique ;
- Le niveau de formation et de qualification des entrepreneurs algériens est limité ce qui engendre des effets négatifs sur la stratégie poursuivie par l'entreprise, empêchant d'éventuelles améliorations dans les formes de gestion des PME ;

⁷²Benyahia, Taibi et Omari, « Les PME Algériennes dans l'ère de la mondialisation : Etude de cas des PME de la région oranaise », Article Publié dans les cahiers du CREAD N°90/2009, p 63-78.

⁷³Benyahia, Taibi et Omari : Op.Cit.p63-78.

- La qualité des biens et services produits par les PME est inférieure à celle des produits concurrents étrangers.

Au sujet du profit types de l'entrepreneur algérien, le récent intéressement et le manque d'enquête à vocation nationale pour ce genre de question, laissent les recherches effectuées à ce jour, approximatives et relatives à l'environnement socioculturel de la région étudiée. Ce qui rend difficile la détermination avec précision des profits types de l'entrepreneur algérien. Néanmoins, selon des articles de Bouyacoub et de Gillet sur les entrepreneurs algériens, nous peut situer l'entrepreneur algérien dans notre économie. Malgré l'hétérogénéité du profit de l'entrepreneur algérien, il existe deux catégories : le profit des anciens comprend les entrepreneurs à tradition entrepreneuriale, tandis que le profit des nouveaux répond plus à celui des entrepreneurs de type cadre, migrant, héritiers et ouvrier⁷⁴. L'âge des entrepreneurs algériens est souvent avancé.

Ces caractéristiques indiquent que les PME algériennes sont peu propices à la prise de risque et à l'innovation. Désormais, l'environnement de nos PME devient de plus en plus turbulent avec l'ouverture du marché où la concurrence est plus vivace.

4-2) les contraintes liées à la création et/ou développement des PME en Algérie

Malgré les efforts de l'Etat algérien pour la promotion des PME à travers la mise en place des différents de ses entités cités précédemment, le bilan reste à faire au sujet des actions mises en œuvre par divers dispositifs à savoir : ANDI, ANSEJ, CNAC, ANGEM, etc.

D'ailleurs, une évaluation à postériori (ex post) du dispositif ANSEJ, portant sur les projets à financement triangulaire (Promoteur, ANSEJ, Banque). Cela, en termes de taux de remboursement des crédits octroyés par les banques publiques sur données arrêtée au 31/12/2007 fournies par l'ANSEJ. Ce qui nous permet de dire que les résultats affichés reste insuffisants et qui sont appelés à être améliorés ultérieurement par une meilleurs sélections des projets à financer et en assurant le suivi et garantissant le recouvrement. Selon les différents travaux de recherche réalisés récemment par des auteurs algériens, les contraintes que les PME algériennes rencontrent dans les phases de création ou de développement sont

⁷⁴A Gillet, « Les entrepreneurs algériens un groupe hétérogène entre logique familiale et logique économique » Edition l'harmattan, Alger, 2010.

multiples, selon l'article de Benyahia, Taibi, et Amari(2009)⁷⁵ les difficultés principales que, rencontrent les PME en Algérie sont les suivantes :

- La réforme de l'administration, du droit des affaires et de la fiscalité reste lente et inachevée ;
- La complexité et la lourdeur des formalités administratives retardent encore de nombreux entrepreneurs ;
- Le secteur bancaire sous la dominance de l'Etat avec un taux de couverture faible. IL est à signaler également la prudence des banques publiques algériennes dans leurs politiques de crédit, ce qui prive de nombreuses PME, et freine leur croissance. La méfiance concerne également les banques privées.

Par ailleurs, le secteur de la PME rencontre de nombreuses contraintes essentiellement liées ⁷⁶:

- Aux difficultés financières(en raison de la dévaluation du dinar, de la pression fiscale et douanière ;
- A la concurrence des produits de l'importation (la diminution de la demande, la concurrence déloyale,...etc.)

Aussi, un certain nombre de défaillances est à relever, à savoir⁷⁷ :

- Les mesures pour la promotion de l'accompagnement des PME ne sont pas articulées dans une vision à long terme ;
- La pluralité des acteurs institutionnels et leur dispersion avec très peu de coordination ;
- L'esprit d'entreprise est encore faible et fragile.

Ajoutons d'autres contraintes qui freinent la création et/ou le développement des PME en Algérie, et qui sont⁷⁸ :

- Les contraintes technico-économiques qui concernent principalement l'accès au foncier industriel, cette difficulté est souligné par les entrepreneurs mais aussi par le ministère de la PME et de l'artisanat ;

⁷⁵Benyahia, Taibi et Omari : Op.Cit.P63-78.

⁷⁶Idem.

⁷⁷Idem.

⁷⁸Idem.

- Les contraintes environnementales, principalement celles relatives aux difficultés d'accès au financement bancaire, que ce soit lors de la création des PME et/ou de leur croissance. Les banques retardent la croissance en retardant l'investissement des PME par leur méfiance, sans compter les scandales financiers qui révèlent de graves problèmes à l'intérieur même des banques. La bureaucratie et la lenteur des démarches administratives viennent empirer la situation ;
- La cohérence entre les objectifs et les moyens, certains projets de grande ampleur nécessitent plus de temps pour une adaptation permanente des projets aux conditions réelles des PME.

En résumé, les contraintes et obstacles institutionnels auxquels sont soumises les PME algériennes sont recensés dans un rapport commun du ministère de la PME et de l'artisanat et de la Commission européenne associés dans l'organisme dénommé Euro Développement PME, en 2007. Ce rapport porte sur cinq(05) grandes axes à savoir⁷⁹ : le financement ; le management et la stratégie ; les ressources humaines ; la production et les nouvelles technologies ; et la commercialisation.

Pour chaque axe, le constat porte à la fois sur⁸⁰ :

- Le contexte macroéconomique dans le quels les PME évoluent ;
- Les institutions et services d'appui pour les PME ;
- Les organisations patronales et les associations professionnelles des PME ;
- Le diagnostic synthétique au niveau des PME ;
- L'insuffisance des montants de crédits accordés par rapport à la taille du projet ;
- Les lenteurs dans la décision d'octroi de crédit ;
- La consistance de garantie.

Un regard interne sur les problèmes institutionnels de développement des PME algériennes ne suffit pas pour en faire un constat complet et objectif, c'est-à-dire un regard externe, est utile.

⁷⁹ Amarrouche A, « La PME algérienne et le défi de l'internationalisation : Expériences étrangères », Edition l'harmattan, Alger, 2010, P140.

⁸⁰ Amarrouche A: Op.Cit.p140.

Conclusion

Ce présent chapitre nous a permis, d'une part, de connaître un ensemble de réalités sur les PME algériennes, des réalités sur la genèse et le développement des PME en Algérie, où le secteur de la PME privée a été caractérisé durant la période 1962-1982 par le marginalisme à côté de la prédominance du secteur public. Durant la période 1982-1988, a vu de grandes réformes en faveur des PME ont été observées. D'ailleurs, la majorité des PME en Algérie sont nées à la fin des années 1980.

D'autre part, des réalités sur les principales caractéristiques des PME algériennes, sachant bien qu'en 2013, l'Algérie comptait 747 934 PME, opérant dans l'économie marchande. Les PME privées fournissent un emploi à plus d'un million de personnes en moyenne, les PME algériennes employaient un effectif de moins de dix personnes ce qui explique la forte présence de la très petite entreprise en Algérie.

En effet, le facteur principal de financement à notre avis, est de faciliter l'accès des PME en financement bancaire par les banques publiques, principales bailleurs de fond pour l'économie algérienne. Sans oublier le rôle que jouent les dispositifs de micro crédit (ANSEJ, CNAC, ANGEM, etc.) dans le financement des PME.

Par rapport aux financements externes des PME à savoir : le crédit bancaire, le micro crédit, le marché financier et capital-risque ; c'est les deux premiers qui sont existants et qui peuvent allouer les ressources nécessaires aux PME dans le cadre de leur développement, en Algérie. En parallèle, il y a utilité de développer les autres systèmes pour que les PME aient accès à plusieurs alternatives de financement, cela à très long terme car un marché financier et des structures de capital-risque ne peuvent se développer à court et moyen terme. L'accès des PME au financement bancaire reste difficile, malgré tous les efforts de l'Etat vis-à-vis de cette catégorie d'entreprises créatrices de valeur, de richesse et d'emploi et qui renforcerait la compétitivité de l'économie nationale dans un contexte de mondialisation.

En définitive, dans le contexte actuel dans lequel évolue la PME algérienne à savoir, le paradoxe relatif à leur financement. En effet, alors que les banques publiques détiennent des liquidités inemployées représentant l'épargne collectée auprès des ménages, des institutions et entreprises, en plus des réserves de change importantes, les PME connaissent encore des difficultés de financement d'autant plus importantes que leurs investissements nécessitent des mises de fonds dépassant de beaucoup leur capacités d'autofinancement. Le problème d'accès

des PME au financement bancaire réside dans la difficulté d'évaluation et de sélection des projets à financer, en raison de la perception du risque des PME par les banques publiques. Cela ce n'est que l'opacité de l'information dans le cadre de la relation banque-PME.

Introduction

La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance Banque « CNEP-Banque » est un établissement public doté de la personnalité civile et d'une autonomie financière. Elle a été créée par la loi N°64-227 du 10/08/1964 sur la base du réseau de la Caisse de solidarité des départements et des Communes d'Algérie (CSDCA) avec pour mission la mobilisation de la collecte de l'épargne et le financement de l'habitat social. La première agence de la CNEP a officiellement ouvert ses portes le 1^{er} Mars 1967 à Tlemcen. Actuellement, la CNEP-Banque finance également les investissements dans toutes les activités économiques, hormis le commerce, le commerce extérieur et l'agriculture¹.

La caisse nationale d'épargne et de prévoyance-banque est spécialisée dans la collecte de l'épargne des ménages, le financement de l'habitat à travers ses crédits immobiliers aux particuliers et aux promoteurs privés et publics, et aussi le financement des entreprises intervenant en amont du secteur du bâtiment.

Le présent chapitre portera sur la contribution de la CNEP-Banque au financement des PME et sera présenté en deux sections. La première sera consacrée à la présentation de la CNEP-Banque. Quant à la deuxième section, elle sera réservée à une étude du cas d'octroi d'un crédit d'investissement pour le financement de la PME au sein de la CNEP-Banque, agence de Tizi-Ouzou.

Section 1 : Présentation de la CNEP-Banque

La CNEP-Banque, comprend un réseau de 226 agences d'exploitation et 14 directions régionales réparties à travers le territoire national, et est également présente au niveau du réseau postal, l'épargne des ménages.

La CNEP est donc devenue une banque avec des pouvoirs comparables à toute autre banque régie par la loi algérienne sur la Monnaie et le Crédit. Les politiques proposées en matière de crédit, de collecte de ressources et de procédures visent notamment à permettre à la banque de se conformer aux dispositions de la loi sur la Monnaie et le Crédit relatives aux règles prudentielles. Aujourd'hui, la CNEP-Banque se situe au tout premier rang des

¹Adapté des documents de la CNEP-Banque agence Tizi-Ouzou.

établissements financiers, tant par l'importance de sa clientèle que par le montant des ressources collectées et des crédits accordés. D'ailleurs, depuis 1992, la CNEP intervient sur le marché monétaire afin d'assurer un placement à son excédent de liquidités.

1) Aperçu général de la CNEP-Banque

1-1) Historique de la CNEP-Banque

La CNEP-Banque a connu plusieurs mutations dans un souci de redressement et d'élargissement de son champ d'action, les principaux changements sont repris ci après².

1-1-1) La période allant de 1964 à 1970: Collecte de l'épargne

Cette période était celle de la mise en place du livret d'épargne. Les deux attributions principales assignées à la caisse d'épargne de l'époque étaient la collecte de l'épargne et l'octroi du crédit pour l'achat de logement (prêts sociaux).

1-1-2) La période allant de 1971 à 1979: Encouragement du financement de l'habitat

Durant cette période, l'effort était surtout consacré à l'encouragement du financement de l'habitat et au développement de la présence de la caisse sur le marché d'épargne. Au mois d'avril 1971, une instruction a chargé la CNEP de financer les programmes de réalisation de logements en utilisant les fonds du trésor public. Dès lors, l'épargne des ménages va connaître un essor prodigieux. A la fin de l'année 1975, furent vendus les premiers logements au profit des titulaires de livrets d'épargne. En 1979, le réseau de la CNEP comptait 46 Agences et bureaux de collecte.

1-1-3) La décennie 1980 : La CNEP au service de la promotion immobilière

De nouvelles tâches sont assignées à la CNEP, il s'agit des crédits aux particuliers pour la construction de logements et le financement de l'habitat promotionnel au profit exclusif des épargnants. La CNEP a également entrepris une politique de diversification des crédits accordés notamment en faveur des professions libérales, des travailleurs de la santé, des coopératives de service et des transporteurs.

² Adapté des documents de la CNEP-Banque agence Tizi-Ouzou.

1-1-4) La CNEP après 1997

A partir de 1997, la CNEP est passée du statut de caisse à celui de banque et sa nouvelle dénomination est désormais la « CNEP Banque ». Cette dernière s'est vue élargir son champs d'action aux produits, autrefois l'apanage des banques primaires, et ce par décision N°01/97 du 09/06/1997 émanant du ministère des finances.

Suite à cette décision ministérielle, la CNEP est érigée sous la forme d'une société par Actions (SPA). Le capital social de la CNEP-Banque est fixé à 14 milliards de dinar divisé en 14 000 actions de 1000DA chacune. La CNEP-Banque a été immatriculée au registre de commerce en date du 24/12/2000, sous le numéro 00138291300, aussi tous les dirigeants ont été agréés par le gouverneur de la banque d'Algérie.

Outre ses 209 Agences d'exploitation et 14 directions régionales réparties à travers le territoire national, la CNEP-Banque a signé depuis longtemps une convention avec les Postes de Télécommunication Téléphoniques (PTT) actuellement Algérie Poste pour la distribution de ses produits via le réseau postal.

1-1-5) Le 31 Mai 2005 : Financement des investissements dans l'immobilier

L'assemblée Générale Extraordinaire de la Banque a décidé, le 31/05/2005, de donner la possibilité à la CNEP-Banque de s'impliquer davantage dans le financement des infrastructures et des activités liées à la construction, notamment pour la réalisation de biens immobiliers à usage professionnel, administratif, industriel ainsi que les infrastructures hôtelières, de santé, éducatives et culturelles.

1-1-6) Le 17 juillet 2008 : Repositionnement stratégique de la CNEP Banque

L'assemblée générale ordinaire du 17 juillet 2008 relative au repositionnement stratégique de la banque décide d'autoriser au titre des crédits aux particuliers :

- Les crédits hypothécaires prévus par les textes réglementaires en vigueur au sein de la banque à l'exclusion des prêts pour l'achat, la construction, l'extension et l'aménagement des locaux à usage commercial ou professionnel ;
- Pour le financement de la promotion immobilière, sont autorisés :
- Le financement des programmes immobiliers destinés à la vente ou à la location, y compris ceux intégrant des locaux commerciaux ou professionnels ;

- Le financement de l'acquisition ou de l'aménagement des terrains destinés à la réalisation de logements ;
- Le financement des entreprises.

1-2) Missions et les opérations de la CNEP Banque

1-2-1) Missions de la CNEP Banque

Les Missions de la CNEP-Banque portent essentiellement sur :

- La collecte de l'épargne ;
- Le financement de l'habitat ;
- La promotion de l'immobilier.

1-2-1-1) La collecte de l'épargne

La collecte de l'épargne des ménages s'effectue par l'intermédiaire de deux Réseaux³ :

- Le Réseau propre à la CNEP-Banque réparti à travers detout le territoire national ;
- Le Réseau postal, composé de 3204 points de collectes répartis sur les 48 Wilayas.

Outre les livrets d'épargne (livret d'épargne Logement et livret d'épargne populaire), la CNEP-Banque offre d'autres produits d'épargne à ses clients :

- Les dépôts à terme logements pour les personnes morales ;
- Les Bons de caisse ;
- Les dépôts à terme banque pour les personnes physiques ;
- Les comptes chèques aux particuliers ;
- Les comptes courants ou commerciaux pour les commerçants.

³Adapté des documents de la CNEP-Banque agence Tizi-Ouzou.

1-2-1-2) Le financement de l'habitat

Les prêts accordés par la CNEP banque servent principalement à :

- La construction, l'extension, la surélévation ou l'aménagement d'un bien immobilier (épargnant ou non épargnant) ;
- La construction de logements des tiers (promotion immobilière privée ou publique) ;
- L'achat, l'aménagement ou la construction de locaux à usage commercial ;
- L'acquisition de logements neufs auprès des promoteurs publics ou privés ;
- La cession de biens entre particuliers ;
- La location habitation ;
- L'acquisition de terrains destinés à la construction du bâtiment.

1-2-1-3) La promotion immobilière

Outre le financement des particuliers, la CNEP-Banque intervient aussi en amont dans le cadre du financement des promoteurs immobiliers, publics et privés, ayant des projets et destinés à la vente ou à la location. Elle intervient aussi dans le financement de l'acquisition des terrains destinés à la promotion immobilière.

1-2-2) Les opérations de la CNEP-Banque

Aujourd'hui, la CNEP Banque n'est plus une caisse d'épargne, mais c'est une Banque à part entière, cela suppose que les types d'opérations qu'elle accomplit sont, essentiellement, ceux relevant de son statut de banque, de 1997, et qui consistent à :

- Recevoir et gérer des fonds, quel que soit leur durée et leur forme ;
- Emettre des emprunts à court, moyen et long terme, sous toutes formes ;
- Consentir des prêts sous toutes formes, dont ceux destinés au financement de l'habitat ;
- Participer à des emprunts, ainsi qu'à toute souscription ;
- Donner toute acceptation, caution et garantie de toute nature ;

- Effectuer toutes les opérations sur les valeurs mobilières conformément aux conditions légales et réglementaires ;
- Les crédits hypothécaires prévus par les textes réglementaires au sein de la Banque.

2) Organisation de la CNEP-Banque

La CNEP-Banque est gérée par un conseil d'Administration qui comprend outre le Président Directeur Général, nommé par décret et choisi en fonction de sa compétence en matière économique et financière, cinq administrateurs qui représentent les divers ministères intéressés à sa gestion, soit⁴ :

- Le ministère de l'intérieur ;
- Le ministère de l'économie et des finances ;
- Le ministère des travaux publics ;
- Le ministère des affaires sociales ;
- Le ministère des postes et télécommunications.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'administration et de l'instruction dans le cadre des activités statutaires de cette dernière et des plans financiers nationaux, ainsi⁵ :

- Il décide de son organisation générale et arrête les règlements intérieurs sur proposition du Président Directeur Général ;
- Il décide des actions judiciaires à introduire.

La gestion courante de la CNEP-Banque et l'exécution des décisions du conseil d'administration sont confiées à un Président Directeur Général nommé par décret. Ce dernier assure le fonctionnement de la CNEP-Banque comme il assure d'autres fonctions fixées au préalable⁶.

Le contrôle du fonctionnement de l'institution est assuré par un commissaire aux comptes, agréé par le ministère de l'économie et des finances. Les activités commerciales et

⁴<http://www.cnepbanque.dz>. Consulté le 20/09/2015.

⁵<http://www.cnepbanque.dz>. Consulté le 20/09/2015.

⁶Adapté du Document interne CNEP-Banque agence Tizi-Ouzou.

Chapitre3 : La contribution de la CNEP-Banque au financement des PME

administratives de ses agences sont encadrées par quatorze Directions de Réseaux, à compétence géographique déterminée sur la base d'un découpage du territoire national et l'implantation des agences⁷.

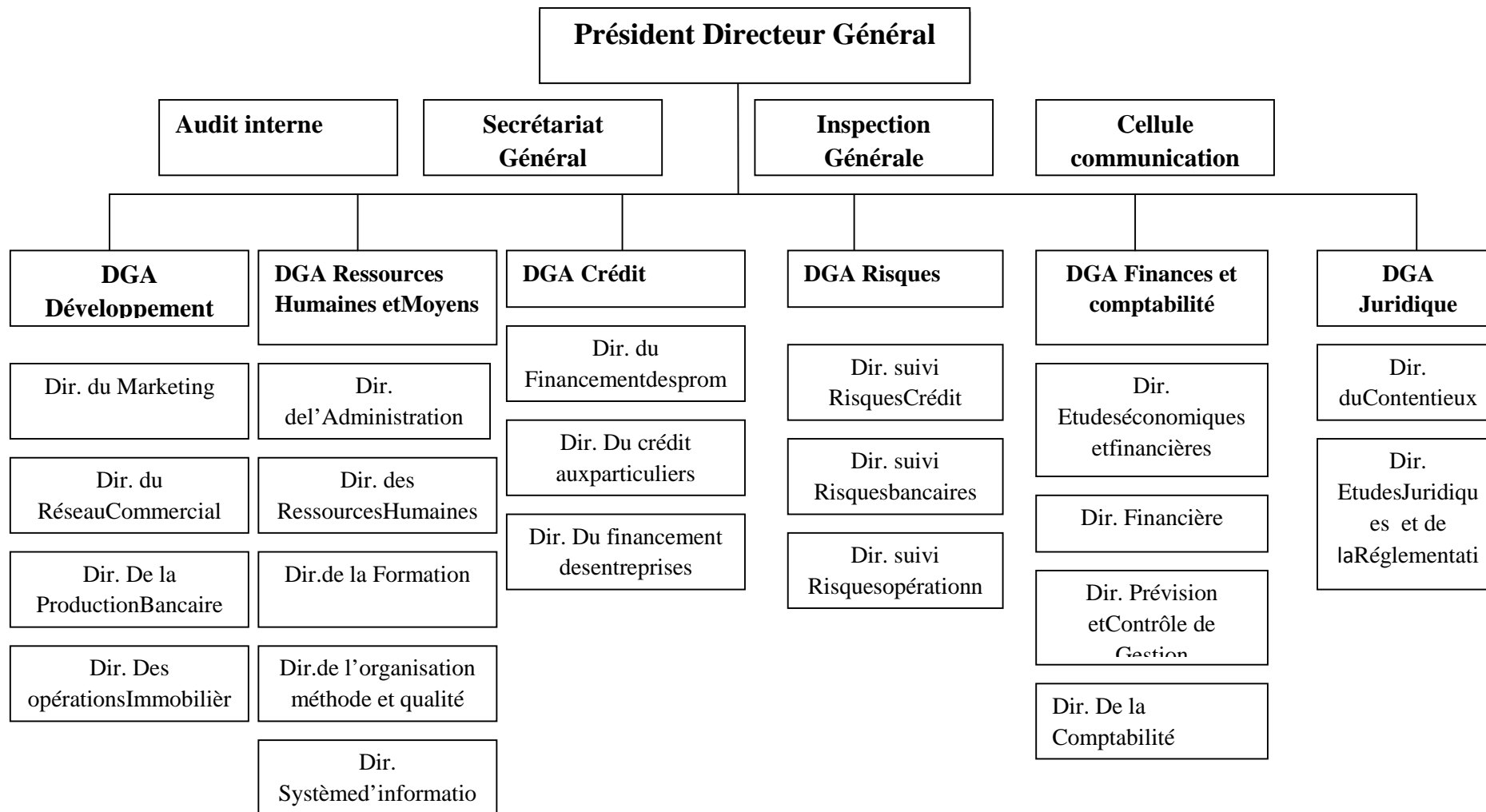
L'autorité de la Direction Générale s'exerce par l'intermédiaire de sept Directions Générales adjointes (Crédit, Administration, Recouvrement, système d'information, développement, finance et comptabilité, contrôle) auxquelles sont rattachées des directions centrales⁸.

L'organigramme de la CNEP Banque peut être représenté par la figure N°6

⁷Idem.

⁸Idem

Figure N°6 : Organigramme Général de la CNEP-Banque



Source : www.cnepbanque.dz. Consulté le 20/09/2015.

3) Les produits de la CNEP-Banque

Grace à son réseau d'agence constitué de 226 agences, toute informatisées et les 3500 bureaux de poste, la CNEP-Banque offre à sa clientèle une large gamme de produits. Son objectif étant, d'un coté la satisfaction de leur besoins, et d'autre coté, rivaliser ces concurrents sur le marché bancaire. Le large éventail de produits proposés par la CNEP-Banque est présenté dans le tableau°12 :

Tableau N°12 : Les produits de la CNEP-Banque

<p>Crédits immobiliers aux particuliers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Crédits à taux d'intérêt bonifié à 1% et 3% - Achat d'un logement ancien auprès d'un particulier - Achat d'un logement neuf auprès d'un promoteur - Achat d'un logement promotionnel aidé - Achat d'un logement en vente sur plan habitation - Crédit construction d'une habitation - Achat d'un terrain pour la construction d'une habitation - Crédit aménagement d'une habitation - Crédit extension surélévation d'une habitation - Prêt immobilier pour « Jeune » - Crédit location-habitation - Crédit locaux à usage commercial et professionnel
<p>Epargne et lancement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Carte épargne - Livret d'épargne logement - Livret d'épargne populaire - Dépôt à terme logement - Dépôt à terme banque
<p>Activité bancaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Compte chèque - Compte courant commercial - Carte interbancaire
<p>Financement des Promoteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Financement de la promotion immobilière - Réalisation de logements en location-vente - Financement achat de terrains pour la promotion
<p>La bancassurance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurances des emprunteurs - CNEP totale prévoyance - SAHTI

Financement des Entreprises	<ul style="list-style-type: none">- Le financement des investissements de tous les secteurs d'activité économique- Les crédits par signature- Le leasing immobilier- Les services liés à l'habitat
------------------------------------	---

Source : www.cnepbanque.dz.05/10/2015.

4) Présentation du Réseau CNEP-Banque de Tizi-Ouzou

La Direction du Réseau est une structure hiérarchique et de soutien aux agences implantées au niveau de sa circonscription territoriale, définie par voie réglementaire, elle exerce au niveau régional toute fonction déléguée par la Direction Générale.

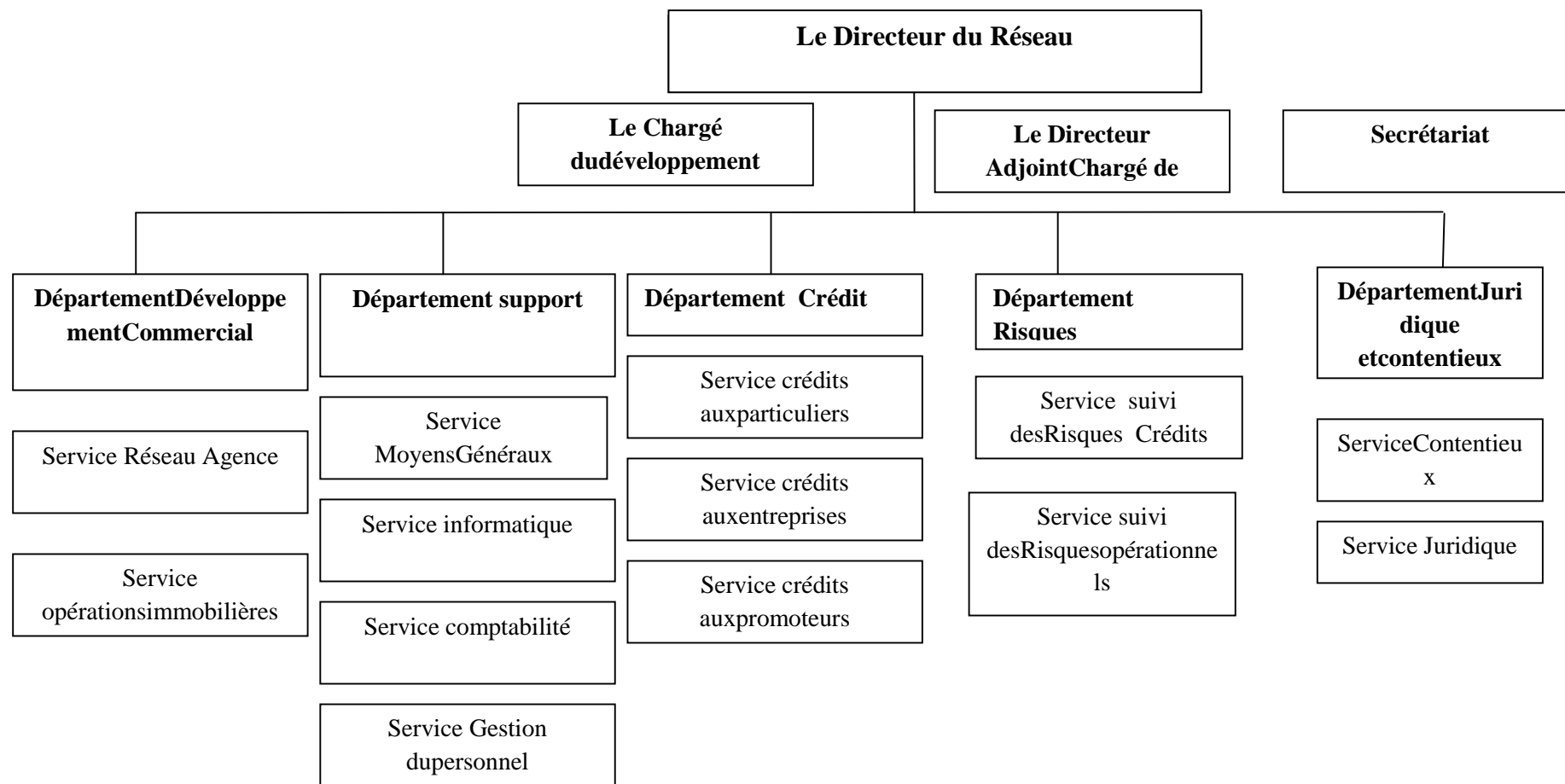
Le document portant organisation Générale de la CNEP Banque ⁹ retrace ainsi les missions de la Direction du réseau :

- Gérer, développer et rentabiliser le fonds de commerce de la banque ;
- Veiller à l'application stricte du dispositif réglementaire global de la banque ;
- Diffuser et vulgariser les textes réglementaires reçus des Directions centrales ;
- Servir de feedback d'information aux structures centrales quant aux difficultés rencontrées dans l'application de textes ;
- Veiller à l'application stricte de la politique de contrôle de la banque et à la prise en charge effective des remarques ou réserves émises par les organes de contrôle de la banque.

La Direction du Réseau est structurée en cinq départements. L'organisation générale d'une Direction du réseau est reprise dans la figure N°7

⁹Décision Réglementaire Numéro 1147/2008 de la 27/05/2008 portant organisation Générale de la CNEP-Banque, P31.

Figure N°7 : Organigramme Général d'une Direction de Réseau



Source : www.cnepbanque.dz. Consulté le 15/09/5/2015.

La Direction du Réseau de Tizi-Ouzou a été créée en 1993. Elle compte 15 Agences réparties sur les territoires de 03 wilayas : Boumerdès (01 agence), Tizi-Ouzou (09 Agences), Brouira (05 Agences). En termes d'effectif le Réseau compte près de 300 employés (siège Réseau et Agences) dont 40% sont des cadres. L'effectif du réseau de Tizi-Ouzou est aussi jeune et plus de 35% des cadres sont de formation universitaire¹⁰.

S'agissant de la collecte de l'épargne, le Réseau de Tizi-Ouzou figure parmi les trois premiers Réseaux à l'échelle Nationale, alors que pour le placement des crédits il est à la quatrième place¹¹.

Section 02: Etude du cas d'octroi d'un crédit d'investissement pour le financement de la PME au sein de la CNEP-Banque, agence de Tizi-Ouzou

Le financement des investissements fait, sans doute, partie des décisions les plus difficiles et les plus importantes à prendre par le banquier. Il s'agit, en effet, de mettre à la disposition des clients des montants, généralement, élevés et dont le remboursement sera effectué sur plusieurs années, ce qui augmente considérablement le risque inhérent à ce type de crédit. Par conséquent, le banquier est tenu de mener une étude très poussée de chaque demande de crédit d'investissement qui lui est présentée. Cette étude doit permettre la couverture de tous les aspects se rapportant au projet d'investissement ainsi qu'à son initiateur : aspects humain, comptable, financier, économique.

Ces aspects seront projetés sur toute la durée du projet pour le suivi de leur évolution. Pour y parvenir, le banquier aura comme premier élément du circuit d'information, le dossier présenté par le client.

1) Présentation de l'entreprise

Demande de financement pour l'acquisition de matériel de chantier pour une unité de fabrication d'éléments en béton et fabrication de béton prêt à l'emploi, et travaux de bâtiment tout corps d'état .

¹⁰Document interne CNEP-Banque.

¹¹Idem.

Chapitre3 : La contribution de la CNEP-Banque au financement des PME

La relation sollicite un crédit d'investissement à moyen terme d'un montant de 34 118 000 DA, représentant 70% du coût global du projet estimé à 48 740 000 DA. D'une durée de cinq (05) ans dont une (01) année de différé.

En garantie, la relation propos le nantissement du matériel à acquérir.

1-1) Identification de l'entreprise

Raison sociale : EURL.

Capital social : 4 730 000 DA.

Date de création : 20/02/2010

Adresse de l'unité de fabrication : LOCAL H KRIM BELKACEM N° 3850

N° du registre de commerce : 0040837703

Nombre d'effectifs employés : 90

1-2) Activités

- Fabrication de béton prêt à l'emploi ;
- Entreprise de travaux de bâtiment ;
- Promotion immobilière.

Décision ANDI

Qualification et classification professionnelles de l'entreprise : 3^{ème} catégorie.

Le tableau N°13 présente l'évolution des activités de l'entreprise X selon le chiffre d'affaire¹².

Tableau N°13 :Evolution des activités de l'entreprise X

	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>
<i>CA global</i>	19 288 806,00	27 221 386,00	89 067 877,00	118 442 944,00	183 960 782,00
<i>Evolution CA global</i>		43,72%	221,30%	32,98%	55,32%
<i>Dont CA béton</i>			40 800 000,00	37 000 000,00	58 560 782,00
<i>Evolution</i>				-9%	58%
<i>Dont CA travaux bâtiment</i>			47 899 877,00	81 036 944,00	125 000 000,00

¹² Selon les états financiers de l'entreprise X.

Chapitre3 : La contribution de la CNEP-Banque au financement des PME

<i>Evolution</i>				69%	54%
<i>Dont CA prestation de service</i>			368 000,00	406 000,00	400 000,00
<i>Valeur Ajoutée</i>	5 969 681,00	9 934 655,00	27 416 880,00	41 275 498,00	57 500 890,00
<i>Evolution de la VA</i>		66%	167%	51%	39%
<i>EBE</i>	1 997 606,00	4 742 761,00	18 786 899,00	24 692 332,00	34 774 229,00
<i>Résultat net</i>	1 596 935,00	3 113 960,00	8 715 633,00	10 704 778,00	16 193 779,00
<i>Evolution du résultat</i>		95%	180%	23%	51%

Source : Adapté à partir des documents de la CNEP-Banque agence Tizi-Ouzou.

Commentaire

Le chiffre d'affaire de l'entreprise est composé de trois (03) activités :

- Vente de béton ;
- Prestation de service, concerne la location de la pompe à béton qui accompagne la vente de béton pour son coulage ;
- Travaux de bâtiment et tout corps d'état, pour laquelle il utilise son propre béton et le facture aux entreprises ;

Nous remarquons que le CA a connu une évolution assez importante durant quatre derniers exercices(en 2012, mais 2013 et 2014 ça était une baisse, bien qu'elle soit positive), cela est dû principalement à l'augmentation du chiffre d'affaire de l'activité de TB TCE.

- *Le résultat net suit cette évolution.*

Le tableau N°14 présente les situations fiscales, parafiscales de l'entreprise X, ainsi que ses centrales des impayées et des risques.

Tableau N°14 : Les situations et centrales de l'entreprise X

<i>Situation fiscale au 22/02/2015</i>	<i>Situation parafiscale au 31/12/2014</i>	<i>Situation parafiscale au 30/04/2015</i>	<i>Situation parafiscale au 30/04/2015</i>	<i>Centrale des impayées au 01/04/2015</i>	<i>Centrale des risques au 08/04/2015</i>
	CASNOS	CNAS	CACOBATH		
Néant	A jour	A jour	A jour	Ne figure pas	Répertorié*

Source : Adapté à partir des documents de la CNEP-Banque agence Tizi-Ouzou

* La créance n'est pas classée.

La relation a bénéficié de quatre (04) crédit à moyen terme auprès de la BDL, concernant l'acquisition d'équipements;

- D'un montant de 7 000 000,00 DA, accordé le 23/02/2011, au taux de 5,5%, pour une durée de 4 ans et 6 mois, (date dernière échéance de 30/03/2016) ;
- D'un montant de 15 000 000,00 DA, accordé le 13/10/2013, au taux de 5,5%, pour une durée de 4 ans et 6 mois, (date dernière échéance le 30/11/2016) ;
- D'un montant de 6 500 000,00 DA, accordé le 30/01/2013, au taux de 5,5%, pour une durée de 5 ans, (date dernière échéance le 28/01/2019) ;
- D'un montant de 10 000 000,00 DA, accordé le 13/02/2014, au taux de 5,5%, pour une durée de 5 ans, (date dernière échéance le 28/09/2019) ;

Le capital restant dû des 04 CMT est de 23 195 833,05 DA.

L'entreprise X est **à jour dans le remboursement de ses engagements** et n'a jamais connu un quelconque incident de paiement, selon l'attestation de solvabilité délivrée par la BDL, le 17/02/2015.

2) Présentation du projet, objet du financement

Le projet consiste en l'acquisition d'équipement de chantier pour faire face au plan de charge du client. A cet effet, il vient d'acquérir une centrale à béton et sollicite la banque pour les équipements suivants :Pelle hydraulique sur chenille et Pompe à béton.

Actuellement, le projet dispose d'équipements, d'une valeur comptable de 97 410 877,93DA¹³, et qui sont les suivants :

- 01 centrale à béton, 35 m³/h ;
- 07 camions malaxeurs de 9 m³ chacun;
- 02 camions à benne ;
- 02 tracteurs routiers ;

¹³ Selon l'étude technico-économique.

- 01 remorque à benne ;
- 01 remorque à plateau ;
- 01 remorque cocotte à ciment ;
- 01 chargeur sur pneus.

Aussi, le client dispose du matériel suivant, à son nom, qu'il a mis à la disposition de l'entreprise ;

- 01 camion à benne 2.5 T DELTA ;
- 01 remorque à benne SONACOM ;
- 01 remorque plateau COMET ;
- 03 véhicules utilitaires TOYOTA ;
- 02 véhicules utilitaires MITSUBISHI ;
- 02 véhicules touristiques PEUGEOT 406, Nissan QUASSHAI 4*4.

2-1) L'impact de ce projet sur l'emploi

Ce projet va permettre la création de 30 emplois permanent, dont 06 cadres¹⁴. Faire face au plan de charge de l'entreprise et honorer ses engagements auprès du maître d'ouvrage, dans les délais.

3) Etude du marché

L'étude de marché, se présente en trois points qui sont les suivants :

3-1) Demande

La demande de béton est en permanente évolution, cette demande émane principalement des particules (auto constructeurs) et des entreprises de bâtiments privées et publiques. En effet, la demande des particuliers est de 8244 constructeurs ruraux en cours d'achèvement, dont 3282 lancées en 2014.

La demande des entreprises publiques et privées se fait à travers les programmes sociaux et promotionnels, la wilaya de Tizi-Ouzou présente les projets suivants pour le programme quinquennal de 2010-2014, avec un total de 32 109 logements, 19 390 logements

¹⁴ Selon l'étude technico-économique présentée par le client.

en cours de réalisation, 5353 logements lancés en 2014 et reste à lancer 9938 logements d'enseignement supérieur¹⁵.

3-2) L'offre

La wilaya de Tizi-Ouzou est caractérisée par une quinzaine de fabricant de béton.L'offre actuelle n'arrive pas à répondre à toute la demande.

3-3) Le prix

Les prix appliqués actuellement par le marché sont d'ordre de :

- Béton : 6 800 DA/M³
- Location de pompe à béton : 30 000 Da/Jour.

4) Structure de l'investissement et de financement arrêtée par le client

Dans le tableau N°15, nous allons présenter la structure de l'investissement et de financement arrêtée par le client.

Tableau N°15 : Structure de l'investissement et de financement arrêtée par le client

<i>Désignation</i>	<i>Coût global</i>	<i>Crédit</i>	<i>Autofinancement</i>
<i>Pelle hydraulique sur chenille¹⁶</i>	14 340 000,00	10 038 000,00	4 302 000,00
<i>Pompe à béton</i>	34 400 000,00	24 080 000,00	10 320 000,00
Total	48 740 000,00	34 118 000,00	14 622 000,00
<i>Proportion</i>	100%	70%	30%

Source :Adapté à partir des documents de la CNEP-Banque agence Tizi-Ouzou.

5) Structure du coût du projet de financement arrêtée par le département de financement

Dans le tableau N°16, nous allons présenter la structure du coût du projet de financement arrêtée par le département de financement.

¹⁵ Données DLEP de Tizi-Ouzou, 31/12/2014.

¹⁶ Facture pro-forma N°00288/2015 du23/02/2015.

Tableau N°16 :Structure du coût du projet de financement arrêtée par le département de financement

<i>Désignation</i>	<i>Coût global</i>	<i>Crédit</i>	<i>Autofinancement</i>
<i>Pelle hydraulique sur chenille</i>	14 340 000,00	10 038 000,00	4 302 000,00
<i>Pompe à béton¹⁷</i>	34 400 000,00	24 080 000,00	10 320 000,00
Total	48 740 000,00	34 118 000,00	14 622 000,00
<i>Proportion</i>	100%	70%	30%

Source :Adapté à partir des documents de la CNEP-Banque agence Tizi-Ouzou.

*Tous les équipements sont calculés en hors Taxes, la relation bénéficie des avantages ANDI.

6) Etude de la rentabilité

➤ Calcul du chiffre d'affaires prévisionnel

La production est destinée à satisfaire les besoins des clients« auto constructeurs » et les besoins des travaux de réalisation. Son chiffre d'affaire comporte trois activités : vente de béton, location de la pompe et travaux de bâtiment.

Nous l'avons estimé sur la base des hypothèses suivantes :

- Les quantités prévisionnelles à produire sont de 1600 M³ avec l'extension, celles-ci représente un minimum prévu (par le client) et seront revus à la hausse en fonction de la demande pour la détermination du chiffre d'affaire de la première année d'exploitation, nous avons pris 70% des quantités prévues ;
- Avec l'extension, l'entreprise dispose de deux pompes à béton, nous avons pris 25% des capacités de location des pompes à béton ;
- L'entreprise dispose d'un plan de charge, sur 3 ans d'un montant globale de 366 959 002,19 DA, reste à encaisser : 253 672 203,09 DA ;
- Une montée en cadence annuelle de 5% a été envisagée pour les années qui suivent.

A cet effet, le chiffre d'affaire serait de 158 560 050,77DA.

¹⁷Facture pro-forma N°144/9456 du 10/11/2014.

Tableau N°17 : La capacité annuelle et le chiffre d'affaire annuel de l'entreprise X

<i>Désignation</i>	<i>Capacité annuelle</i>	<i>CA annuel</i>
<i>Béton prêt à l'emploi</i>	130 560 000,00	91 392 000,00(70%)
<i>Prestation de service</i>	15 000 000,00	3750 000,00(25%)
<i>Travaux de Bâtiment</i>	253 672 203,09	63 418 050,75(/4 ans)
<i>CA global</i>		158 560 050,8

Source : Adapté à partir des documents de la CNEP-Banque agence Tizi-Ouzou.

NB : pour la production prévue (1600 M³), le chiffre d'affaire annuel est de 130 560 000,00 DA.

7) Résultat de l'étude de rentabilité

Le tableau N°18 présente le résultat de la rentabilité de l'entreprise X.

Tableau N°18 :Le résultat de la rentabilité de l'entreprise X

<i>Valeur actuelle nette (VAN)</i>	8 742 319
<i>Taux de rentabilité interne(TRI)</i>	15,19%
<i>Indice de profitabilité(IP)</i>	1,18
<i>Délai de récupération(DR)</i>	4 ans

Source :Adapté à partir des documents de la CNEP-Banque agence Tizi-Ouzou.

D'après les résultats de tableau N°18, la VAN est positive et supérieur à 0, le TRI est positif est supérieur au taux d'actualisation 10%, et l'indice de profitabilité est positif et supérieur à 1. De ce qui suit, le projet est rentable.

8) Evaluation des garanties

Le tableau N°19, montre l'évaluation de la banque des garanties de l'entreprise X.

Tableau N°19 :Evaluation des garanties de l'entreprise X

<i>Nantissement des équipements</i>	48740 000,00
<i>Crédit</i>	34118 000,00
<i>Taux de couverture</i>	143%

Source :Adapté à partir des documents de la CNEP-Banque agence Tizi-Ouzou.

Chapitre3 : La contribution de la CNEP-Banque au financement des PME

- Expérience du gérant dans le domaine du bâtiment (depuis 1994) et dans la fabrication du béton (depuis 2007) ;
- L'importance du plan de charge de l'entreprise, ce qui garantit l'écoulement de sa production et des chiffres réalisés au cours des derniers exercices ;
- Solvabilité du client vis-à-vis de la BDL, chose qui renforce sa crédibilité ;
- Rentabilité du projet malgré la sous-estimation de son chiffre d'affaire prévisionnel ;
- Le marché est porteur, l'offre qui existe en béton ne satisfait pas la demande exprimée.

La banque émet un **avis favorable**, pour un CMT de 34 118 000,00 DA, sur 5 ans dont une année différé.

9) Analyse de la situation financière de l'entreprise X

9-1) A partir des bilans

A partir des tableaux N°20 et N°21, nous allons présenter l'évolution en pourcentage des principales rubriques des bilans de l'entreprise X (voir les annexes N°01 jusqu'à N°06).

9-1-1) Actif

*Ratio Actif Non Courant (immobilisations) : (ANC/l'ensemble Actif)*100*

Tableau n°20 : principales rubriques des actifs des bilans de l'entreprise X (en %)

<i>Rubrique Année</i>	<i>Valeur Immobilisée</i>	<i>Valeur d'exploitation</i>	<i>Valeur Réalizable</i>	<i>Valeurs Disponibles</i>	<i>Total</i>
2012	41,27	8,55	48,90	1,25	100
2013	33,89	2,48	63,51	0,01	100
2014	17,59	2,90	49,20	30,30	100

Source : Adapté à partir des bilans de l'entreprise X (2012,2013 et 2014).

Commentaires

➤ Les immobilisations

L'entreprise X est à vocation industrielle, puisque ses stocks sont composés de matières premières. Toutefois, les taux des immobilisations (Actif Non Courant: ANC) représentent 41,27 % pour l'année 2012, 33,89 % pour 2013 et 17,59 pour 2014 du total

d'actif, ils n'ont de ce fait pas atteint 50% de l'actif (norme admise pour une entreprise industrielle).

➤ **Les valeurs d'exploitations (VE)**

Nous estimons que les valeurs d'exploitations ne sont pas importantes, elles sont constituées principalement de matières premières. Toutefois, en 2012, on constate une diminution remarquable des VE d'une valeur de 08,55%, vers 2,48% et 2,90%, en 2013 et en 2014 consécutif.

➤ **Les valeurs réalisables (VR)**

Les valeurs réalisables en 2012 représentent plus de 40% du total emploi, puis en 2013, elles ont augmenté jusqu'à plus de 60%, pour connaître une baisse en 2014, pour une valeur de 49,20% de l'ensemble des actifs, toutefois leur valeur reste importante (plus de 40% en moyenne). Elles sont constituées principalement de créances clients.

➤ **Les valeurs disponibles (VD)**

Durant toute la période étudiée, les valeurs disponibles ne dépassent pas les 5% du total emploi (excepté 2014). À cet effet, on dira que l'entreprise a respecté la norme indiquée par les analystes financiers qui suggèrent que le volume des VD ne doit pas dépasser 5% du total emploi.

9-1-2) Passif

$$\text{Ratio fonds propres (FR)} : (FP / \text{l'ensemble Passif}) * 100$$

Tableau n°21 : Principales rubriques des passifs des bilans de l'entreprise X (en %)

<i>Rubrique</i> <i>Année</i>	<i>FP</i>	<i>DLMT</i>	<i>DCT</i>	<i>Total</i>
2012	9,82	40,08	50,09	100
2013	12,21	25,26	62,52	100
2014	9,52	06,91	83,56	100

Source : Adapté à partir des bilans de l'entreprise X (2012, 2013 et 2014).

Commentaires

➤ Les fonds propres

Entre 2012 et 2014, les fonds propres ne représentent pas une valeur importante du total des ressources. Puisque en 2012, la valeur des FP était de 9,82%, en 2013 leurs valeurs ont augmenté jusqu'à 12,21%, mais en 2014 les FP ont baissé jusqu'à 9,52% du total des ressources.

➤ Les dettes

Durant la période étudiée (2012 jusqu'à 2014), la valeur des DLMT ne représente pas une moyenne importante du total des ressources, mais par contre les DCT représentent des pourcentages importants : plus de 50% en 2012, plus de 62% en 2013, et plus de 83% en 2014.

L'entreprise X supporte moins de charges financières car le pourcentage des dettes à court terme (DCT) est supérieur à celles des dettes à long et moyen terme (DLMT).

9-2) A partir de Tableau de Compte de Résultat (TCR) (voir les annexes N°07 jusqu'à N°09).

Tableau N°22: Évolution des principales rubriques des TCR de l'entreprise X, (2012, 2013 et 2014)

<i>Rubrique</i> <i>Année</i>	<i>Chiffre d'affaire</i>	<i>Valeur ajoutée</i>	<i>Résultat d'exploitation</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>
2012	89067877	27416880	10770787	8715633
2013	118442944	41275498	11062117	10704778
2014	183960782	57500890	16854087	16193778

Source : Adapté à partir des TCR de l'entreprise X (2012, 2013 et 2014).

Commentaire

L'importance du chiffre d'affaires que réalise l'entreprise X pendant la période indiquée dans le tableau, nous constatons que la valeur ajoutée dégagée par l'entreprise est aussi importante, ceci est dû à l'importance du poste matières premières. La valeur ajoutée enregistrée (ne dépasse pas 35%) dans la période indiquée est inférieure à 60%, donc l'entreprise X respecte la norme indiquée pour une entreprise industrielle.

Chapitre3 : La contribution de la CNEP-Banque au financement des PME

Entre 2012et2014,lesrésultatsd’exploitation étaientpositifs, toutefoisleurmontantn’était pas important(comparésauxchiffresd’affairesetvaleurs ajoutées).

Lesrésultats de l’exercice positifsenregistrés pendant la période étudiée, étaient àl’originedela progression desrésultatsdel’entreprise X.

Le tableau présente le solde intermédiaire de gestion(SIG) de l’entreprise X, à partir de 2015 jusqu’au 2019.

Avec : **CAF avant impôt : résultat net avant impôt+dotations aux amortissements**

$$\text{Résultat net avant impôt} = (\text{résultat d'exploitation} + \text{frais financiers}) - (\text{résultat d'exploitation} + \text{frais financiers}) * 23\%$$

$$\text{CAF après impôt} = \text{résultat net} + \text{dotation aux amortissements}$$

Tableau N°23 :Le solde intermédiaire de gestion(SIG)de l’entreprise X

<i>Années</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
<i>Augmentation prévisionnelle du CA</i>	5%	5%	5%	5%	5%
<i>Chiffre d'affaires total</i>	158 560 051	190 272 061	228 326 473	273 991 768	328 790 121
<i>Matières consommées</i>	95 136 030	114 163 237	136 995 884	164 395 061	197 274 073
<i>Services</i>	7 928 003	9 513 603	11 416 324	13 699 588	16 439 509
<i>Valeur ajoutée</i>	55 496 018	66 595 221	79 914 266	95 897 119	115 076 542
<i>Frais de personnel</i>	38 990 859	39 770 676	40 566 090	41 377 412	42 204 960
<i>Impôts et taxes</i>	3 171 201	3 805 441	4 566 529	5 479 835	6 575 802
<i>EBE</i>	13 333 958	23 019 104	34 781 646	49 039 872	66 295 780
<i>Dotation amortissement</i>	9 748 000	9 748 000	9 748 000	9 748 000	9 748 000
<i>Frais Financier</i>	1 785 000	1 338 750	892 500	446 250	714 000
<i>Frais divers</i>	1 585 601	1 902 721	2 283 265	2 739 918	3 287 901
<i>Résultat d'exploitation</i>	215 357	10 029 633	21 857 881	36 105 704	52 545 879
<i>IBS</i>	49 532	2 306 816	5 027 313	8 304 312	12 085 552
<i>Résultat net</i>	165 825	7 722 817	16 830 569	27 801 392	40 460 327
<i>CAF après impôts</i>	9 913 825	17 470 817	26 578 569	37 549 392	50 208 327
<i>R net avant impôts</i>	1 540 275	8 753 655	17 517 794	28 145 005	41 010 107
<i>CAF avant impôts</i>	11 288 275	18 501 655	27 265 794	37 893 005	50 758 107

Source : document adapté de la CNEP-Banque agence de Tizi-Ouzou.

A partir de ce tableau, la progression des résultats net avant impôts enregistré pendant toute la période étudiée, est conjuguée à des capacités d'autofinancements après impôts positives à l'origine de l'importance des capacités d'autofinancements avant impôts de l'entreprise X, ce qui signifie que la capacité de remboursement est aussi importante (le client va rembourser ses dettes par les flux de trésorerie).

Dans le tableau N°24 nous allons calculer les variations de besoin des fonds de roulement (BFR) de l'entreprise X, nécessaires pour toute analyse financière d'une entreprise.

Tableau N°24: Estimation de besoins en fonds de roulement prévisionnel

	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
BFR=CA <i>(1/12)</i>		13 123 338	13 874 004	14 567 705	15 296 090
Béton		7 616 000	7 996 800	8 396 640	8 816 472
Prestation de service		312 500	328 125	344 531	361 758
Travaux de bâtiment		5 284 838	5 549 079	5 826 533	6 117 860
Variations de BFR	13 213 338	660 667	693 700	728 385	764 804

Source : document de la CNEP-Banque agence Tizi-Ouzou.

Le tableau N°25, présente le tableau d'amortissement de l'entreprise X, avec un crédit initial de 34 118 000 DA, un taux d'intérêts de 5,25% et sur une durée de 5ans, différés d'une année.

Tableau N°25 :Tableau d'amortissement prévisionnel de l'entreprise X

	<i>Capital initial</i>	<i>Amortissement</i>	<i>Intérêts</i>	<i>TVA/Intérêts</i>	<i>Annuités</i>	<i>Capital restant dû</i>
1^{ère} année	34 118 000		1 791 195	0	1 791 195	34 118 000
2^{ème} année	34 118 000	8 529 500	1 791 195	0	10 320 695	25 588 500
3^{ème} année	25 588 500	8 529 500	1 343 396,25	0	9 872 896,25	17 059 000

Chapitre3 : La contribution de la CNEP-Banque au financement des PME

4^{ème} année	17 059 000	8 529 500	895 597,5	0	9 425 097,5	8 529 500
5^{ème} année	8 529 500	8 529 500	447 798,75	0	8 977 298,75	0
		34 118 000	6 269 182,5			

Source : document de la CNEP-Banque agence Tizi-Ouzou.

Nous présentons dans ce qui suit, les tableaux emplois/ressources avant et après financement.

Tableau N°26 :Tableau emplois/ ressources prévisionnels avant financement

	2015	2016	2017	2018	2019
Ressources					
CAF avant impôt		11 288 275	18 501 655	27 265 794	37 893 005
VRI		0	0	0	0
Récupération de BFR					728 385
Total		11 288 275	18 501 655	27 265 794	38 621 390
Emplois					
Variation de BFR	13 213 338	660 667	693700	728385	0
Investissement	48 740 000				
Total	61 953 338	660 667	693 700	728 385	0
Flux de trésorerie	-61 953 338	10 627 608	17 807 955	26 537 409	38 621 390
Coefficient actuel 10 %	1	0,91	0,83	0,75	0,68
Flux de trésorerie actuel	-61 953 338	9 661 461,85	14 717 317,99	19 937 947,78	26 378 928,88
Cumul	-61 953 338	-52 291 876	-37 574 558	-17 636 610	8 742 319

Source : document de la CNEP-BANQUE agence Tizi-Ouzou.

A partir de tableau N°27, nous allons calculer les critères d'évaluation de l'entreprise X, qui sont la valeur nette comptable (VAN), le taux interne de rentabilité(TIR) et l'indice de profitabilité (IP).

Tableau N°27 : Critères d'évaluation de l'entreprise X

<i>Valeur actuelle nette avant impôt (VAN)</i>	8 724 319
<i>Taux rentabilité interne (TIR)</i>	15,19%
<i>Indice de profitabilité (IP)</i>	1,18

Source : document de la CNEP-BANQUE agence Tizi-Ouzou.

La VAN mesure l'avantage susceptible d'être retiré d'un projet d'investissement. Elle dépend donc de l'importance du capital investi dans le projet.

Avec : $VAN = \text{cash-flows actualisés} - \text{investissement initial}$

A partir de tableau, la VAN choisie est la plus forte valeur enregistrée dans la période étudiée, elle respecte le critère de sélection entre deux ou plusieurs projets et c'est le même principe pour le TRI retiré, qui est le taux pour lequel la VAN est nulle. Autrement dit, retenir le projet dont le TRI est le plus élevé.

L'indice de profitabilité (IP) mesure le profit induit par une unité monétaire du capital investi et l'avantage relatif susceptible d'être retiré d'un projet d'investissement, et dans notre cas, l'Indice de Profitabilité sélectionné est le plus élevé et supérieur à 1.

Le tableau N°28 représente l'évolution des principales rubriques du tableau emplois/ressources après financement de projet de l'entreprise X, à partir de 2015 jusqu'à 2019.

Tableau N°28: Tableau emplois/ressources prévisionnels après financement

	2015	2016	2017	2018	2019
<i>Ressources</i>					
<i>CAF après impôt</i>		9913824,92	17470817,49	26578568,73	37549 392 ,05
<i>VRI</i>					0
<i>Récupération BFR</i>					728 385,23
<i>Apport personnel</i>	33 712 508,85				
<i>Crédit</i>	34118000,00				
<i>Total</i>	67 830 508,85	9 913 824,92	17 470 817,49	26 578 568,73	38 277 777,28
<i>Emplois</i>					
<i>Vari BFR</i>	13213337,56	660666,88	693700,22	728385,23	

<i>Investissement</i>	48740000,00				
<i>Intérêts intercalaires</i>	1785000,00				
<i>Remboursement BDL</i>	5877171,29	8229772,87	8500000,00	29845853,33	1907812,50
<i>Remboursement crédit</i>		8500000,00	8500000,00	8500000,00	8500000,00
Total	69615508,85	8890439,75	9193700,22	3712968,56	1 907 812,50
<i>Flux de trésorerie</i>	-1785000,00	1023385,17	8277117,27	22865600,00	36 369 964,78
<i>Cumul</i>	-1785000,00	-761614,83	7515502,44	30318102,61	66 751 067,39

Source : document de la CNEP-Banque agence Tizi-Ouzou.

9-3) Analyse de l'équilibre financier et de la rentabilité de l'entreprise X

9-3-1) Analyse de l'équilibre financier de l'entreprise X

L'analyse des équilibres financiers de l'entreprise est l'une des étapes cruciales pour laquelle le banquier accorde beaucoup d'intérêt. En effet, une situation équilibrée vaut mieux pour le banquier que les garanties physiques, car la réalisation de ces dernières lui pose un grand problème. Ainsi, le banquier trouve beaucoup de difficultés à récupérer ses capitaux à partir de la liquidation de l'entreprise.

Fonds de roulement : calculé par le haut du bilan (long terme)

$$FP = \text{Capitaux permanents (capitaux propres + dettes LMT)} - \text{Actif Immobilisés}$$

Il permet de vérifier que les actifs immobilisés sont financés par des ressources à long termes.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : calculé par le bas du bilan

$$BFR \text{ d'Exploitation (BFRE)} = \text{Stocks} + \text{créances clients} - \text{dettes d'exploitation}$$

Le BFR permet de savoir combien de fonds de roulement l'entreprise a besoin pour financer l'excès d'actifs circulant sur dettes à court terme (c'est-à-dire pour financer son activité quotidienne).

Trésorerie Nette (TN): est un indicateur de solvabilité de l'entreprise (combien d'argent dispose-t-elle maintenant?). Elle met en évidence la nécessité d'avoir un fonds de roulement suffisant pour pouvoir couvrir le BFR.

$$TN = \text{fonds de roulement} - \text{besoin en fonds de roulement}$$

Le tableau N°29 présente l'évolution de ces trois indicateurs de l'équilibre financier pendant les années 2012,2013 et 2014.

Tableau N°29 :les indicateurs de l'équilibre financier

Années	FR	BFR	TN
2012	10 407 853	9 034 613	1 373 245
2013	7 087 033	2 334 420 880	- 16 255 052
2014	-4 902 987	- 115 373 720	110 470 733

Source : adapté à partir des bilans de l'entreprise X (2012, 2013 et 2014)

Commentaire

➤ **Lefondsderoulement(FR)**

L'entrepriseXadégagéunfondsderoulementpositif pourles deux années (2012-2013), c'est-à-dire que l'entreprisearéaliséunéquilibrefinancieràlong terme,les ressources stables de l'entreprise sont supérieures à l'actif immobilisé constitué, c'est-à-dire que les ressources stables couvrent les besoins à long terme de l'entreprise. L'équilibre financier est donc respecté et l'entreprise dispose grâce au fond de roulement d'un excédent de ressources stables qui lui permettra de financer ses autres besoins de financement à court terme. Mais en 2014 le FR dégagé par l'entreprise est négatif, ce qui indique undéséquilibre financier à long terme,Dans ce cas, les ressources stables de l'entreprise sont inférieures à l'actif immobilisé constitué, c'est à dire que les ressources stables ne couvrent pas les besoins à long terme de l'entreprise. La règle prudentielle de l'équilibre financier n'est donc pas respectée. L'entreprise doit donc financer une partie de ses emplois à long terme à l'aide de ressources à court terme ce qui lui fait courir un risque d'insolvabilité.

➤ **Lebesoinenfondsderoulement(BFR)**

Lebesoinen fondsde roulement pour les deux années 2012 et 2013 est positif, ce qui signifie que les emplois d'exploitation sont supérieurs aux ressources d'exploitations, l'entreprise doit donc financer ces besoins à court terme soit à l'aide de son excédentde ressources à long terme(fond de roulement), soit à l'aide de ressources financières complémentaires à court terme (concours bancaires), mais en 2014, le BFR était négatif c'est-à-dire que l'entreprise est

déséquilibrée à court terme, elle n'a donc pas de besoin d'exploitationfinancer puisque le passif circulant excède les besoins de financement de son actif d'exploitation,L'entreprise n'a donc pas besoin d'utiliser ses excédents de ressources à long terme (Fond de roulement) pour financer d'éventuels besoins à court terme, stagnation de l'activité et un risque de ne pas rembourser les dettes à court terme.

➤ **Latrésorerienette(TN)**

LaTNétaitnéegativepour l'année 2013 (dettesfinancièreessupérieuresauxdisponibilités)Dans ce cas, l'entreprise ne dispose pas de suffisamment de ressources financières pour combler ses besoins. Elle doit donc recourir à des financements supplémentaires à courts termes (découverts bancaires...) pour faire face à ses besoins de financement d'exploitation.Il y a donc un risque financier à court terme si l'entreprise ne parvient pas à accroître rapidement ses ressources financières à long terme, ou à limiter ses besoins d'exploitation à court terme. Mais les années 2012 et 2014 a marqué une TN positive, ce qui signifie que l'entreprise est équilibrée financièrement.Dans ce cas, les ressources financières de l'entreprise sont suffisantes pour couvrir les besoins (soit Fond de roulement > besoin en Fonds de roulement), ce qui signifie que la situation financière de l'entreprise est saine et qu'elle est même en mesure de financer un surcroît de dépenses sans recourir à un emprunt.

9-3-2) Analyse de rentabilité de l'entreprise X

Le tableauN°30 présente les indicateurs de la rentabilitééconomique et financière de l'entreprise X.

$$\text{Rentabilité économique} = \text{Excédent brut d'exploitation}(EBE) / \text{capitaux engagés}$$

$$\text{Rentabilité financière} = (EBE - \text{fais financiers}) / \text{capitaux engagés}$$

Tableau N°30:les indicateurs de la rentabilité de l'entreprise X

Rentabilités	Rentabilité économique	Rentabilité financière
Années		
2012	0,31	0,29
2013	0,33	0,31
2014	0,49	0,32

Source : Adapté à partir des documents de la CNEP-Banque agence Tizi-Ouzou.

Commentaire

Pour la rentabilité économique, qui représente les moyens engagés par l'entreprise dans le cycle d'exploitation et d'investissement, nous remarquons que les résultats obtenus sont positifs, et leurs valeurs en augmentation pour les trois années.

Pour la rentabilité financière, qui cherche à assurer l'efficacité de l'endettement de l'entreprise X, les résultats obtenus sont positifs mais ont tendance à augmenter pour les trois années.

9-4) Analyse de la situation financière de l'entreprise X à travers les ratios

L'analyse par les ratios constitue un complément de l'analyse de la situation financière précédente. Elle permet de détecter, s'il y a lieu, de préciser les anomalies concernant l'équilibre dans le financement de l'entreprise, ce qui peut éviter les difficultés inhérentes au risque d'insolvabilité susceptible de rendre l'entreprise incapable d'honorer ses engagements.

À cet effet, nous nous sommes référés à une batterie de ratios utilisés par les banquiers lors de l'analyse d'une demande de crédit d'investissement.

9-4-1) L'indépendance financière

Elle peut être appréciée par le ratio : $\frac{\text{fonds propres}}{\text{total passif}}$. Ce ratio mesure le degré d'indépendance financière de l'entreprise, il permet de donner un aperçu général sur la dépendance de l'entreprise vis-à-vis de ses créanciers. Ce ratio est normé à 50%.

Tableau N° 31 : L'indépendance financière de l'entreprise X (en %)

Années	2012	2013	2014
FP/total passif	0,09	0,12	0,09

Source: Adapté à partir des bilans de l'entreprise X (2012, 2013 et 2014).

En faisant référence aux données du tableau ci-dessus, on remarque que ce ratio ne représente pas plus de 12% entre 2012 et 2014. L'entreprise n'a donc pas réussi à rétablir son indépendance financière.

9-4-2) L'autonomie financière

Pour apprécier le degré d'autonomie financière d'une entreprise on calcule le ratio suivant: $\frac{\text{fonds propres}}{\text{total dettes}}$. Ce ratio nous renseigne de façon plus précise sur la force ou la faiblesse des fonds propres comparés aux dettes. Ainsi pour qu'une entreprise puisse être qualifiée d'autonome financièrement, ce ratio doit être supérieur à 100%. Ce ratio est calculé également pour apprécier la solvabilité de l'entreprise, autrement dit, il nous permet d'apprécier la probabilité de remboursement des créanciers en cas de liquidation de l'entreprise.

Tableau n° 32: L'autonomie financière de l'entreprise X (en %)

Années	2012	2013	2014
FP/total dettes	0,10	0,13	0,10

Source: Adapté à partir des bilans de l'entreprise X. (2012, 2013 et 2014).

L'interprétation de ce ratio suit la même logique que celle du précédent. En effet, au cours de la période étudiée, ce ratio ne dépasse pas les 13%, dans ce cas l'entreprise n'a pas réalisé une autonomie financière.

9-4-3) La capacité d'endettement

La capacité d'endettement est mesurée par le ratio suivant: $\frac{\text{l'ensemble des (dettes DLMT et DCT)}}{\text{Total actif}} * 100$. Ce ratio mesure la capacité de l'entreprise à faire face à ses crédits à moyen et long terme et des crédits à court terme par l'ensemble d'actif que possède l'entreprise X. Autrement dit, ce ratio renseigne sur la crédibilité de l'entreprise envers les institutions financières, et sa capacité d'avoir de nouveaux crédits. Ce ratio doit être supérieur à 100.

Tableau N° 33: La capacité d'endettement de l'entreprise X

Années	2012	2013	2014
Dettes / Total actif	90,17	87,79	90,47

Source: Adapté à partir des bilans de l'entreprise X (2012, 2013 et 2014).

Pendant la période étudiée, ce ratio ne répondait pas à la norme, ce qui indique que l'ensemble d'actif est supérieur par rapport à l'ensemble des dettes.

9-4-4) La solvabilité

C'est la capacité de l'entreprise à rembourser l'ensemble de ses dettes par la vente de l'ensemble de ses actifs, elle doit être supérieure à 1.

$$\text{Solvabilité} = \text{Actif} / \text{dettes}$$

Tableau N°34: la solvabilité de l'entreprise X

Années	2012	2013	2014
Actif/dettes	1,10	1,13	1,10

Source: Adapté à partir des bilans de l'entreprise X. (2012, 2013 et 2014).

Les résultats enregistrés sur les années étudiées répondent à la norme indiquée, cela confirme que l'entreprise X a la capacité de rembourser ses dettes par la vente de l'ensemble de ses actifs.

9-4-5) La liquidité

Le ratio de liquidité doit toujours être accompagné par le ratio de solvabilité, car être solvable ne garantit pas à l'entreprise sa capacité à rembourser ses dettes à court terme. La liquidité est la capacité de l'entreprise X à régler ses dettes arrivées à l'échéance.

$$\text{Liquidité} = \text{actif à court terme} / \text{dettes à court terme}$$

Tableau N° 35 :la liquidité de l'entreprise X

Années	2012	2013	2014
Actif à ct/dettes à ct	1,17	1,05	0,98

Source: Adapté à partir des bilans de l'entreprise X (2012, 2013 et 2014).

Pour le raisonnement de la liquidité de l'entreprise X, c'est le même qu'avec celui de la solvabilité dont les résultats sont très similaires. L'entreprise X a la capacité de rembourser ses dettes à court terme par la vente de ses actifs circulants pendant la période étudiée malgré la diminution de la valeur de sa liquidité de 2012 jusqu'à 2014.

9-4-6) Ratio de structure

Le ratio de la structure est le ratio de financement des investissements. Il est mesuré comme suit : *capitaux permanents/ actifs immobilisés*, il doit être supérieur à 1.

Tableau n° 36: Tableau de ratio de la structure de l'entreprise X

Années	2012	2013	2014
Capitaux permanents /actifs immobilisés	1,20	1,10	0,93

Source:Adapté à partir des bilans de l'entreprise X (2012, 2013 et 2014).

Les résultats obtenus sont supérieur à 1(exception, le résultat de 2014), l'entreprise Xa de ce fait suivi la norme indiquée, c'est-à-dire que les capitaux permanents financent non seulement l'ensemble des immobilisations, mais aussi une partie de l'actif circulant.

❖ *Synthèse des résultats*

Auterme de cette analyse, nous pouvons estimerque :

L'analyse delasituationfinancière de l'entreprise X àtraverssesbilans,montreque celle-ciprésente unesituation plusoumoinssainependant la période étudiée. Toutefois,l'analyseapprofondie,àtraversleTCR,montré que la rentabilité de l'entreprise X est positive, et en augmentation,cecipeuts'expliquerparl'importancedesfraisfinanciers etdesmatièrespremière. Pour l'analyse financière de l'entreprise X par les ratios, les résultats obtenus montre que l'entreprise est capable d'honorer ses engagements vers la banque.

Ainsi, la prise en considération de la situation financière de l'entreprise X n'est pas le seul critère que la CNEP-Banque prend en considération pour lui accorder des crédits, d'autres critères subjectifs sont pris tels que le coût de crédit demandé par l'entreprise qui a été dans la normes exigé par la banque (la CNEP- Banque intervient à la hauteur de coût des projet au taux de 70%),expérience du gérant dans le domaine du bâtiment (depuis 1994) et dans la fabrication du béton (depuis 2007), l'importance du plan de charge de l'entreprise, ce qui garantit l'écoulement de sa production et des chiffres réalisés au cours des derniers exercices ,solvabilité du client vis-à-vis de la BDL, chose qui renforce sa crédibilité , rentabilité du projet malgré la sous-estimation de son chiffre d'affaire prévisionnel , le marché est porteur, l'offre qui existe en béton ne satisfait pas la demande exprimée .

De ce fait, la CNEP -Banque émet un avis favorablepour que l'entreprise X avoir un crédit d'investissement pour financer son projet.

Conclusion

Cette étude nous a permis de mettre en évidence les difficultés de financement des Petites et Moyennes Entreprises par les établissements financiers bancaires. Le cas particulier de CNEP-Banque qui, pour plusieurs raisons, ne parvient pas toujours à donner satisfaction à la demande des PME. Des responsabilités partagées aussi bien par la banque ou par l'entreprise que de celles qui incombent à des facteurs exogènes, sont toutes à la base du problème de financement.

Des problèmes de financement sont dus au fait que le risque du crédit est élevé. Pour une entreprise qui solliciterait un crédit d'investissement à la CNEP-Banque, il lui faut donc disposer d'une garantie conséquente. Pour un crédit de fonctionnement, il faut présenter un projet non risqué ou à risque minimal.

Du fait que le risque et la garantie sont responsables à des problèmes de financement que connaissent les PME, ces variables sont donc les plus déterminantes. Le problème de financement est donc fonction essentiellement de ces deux variables; toute chose qui confirme notre première hypothèse selon laquelle « Le problème de financement est fonction essentiellement du niveau de risque ».

De plus, le comportement opportuniste des PME les conduit à choisir ce qui leur est meilleur parmi ce qui leur est accessible. Les entreprises désirant obtenir un financement au coût de crédit minimal, manifestent leur réticence lorsque ce coût est élevé. C'est pourquoi, un coût de 6269 182,5DA (compris les frais de dossier) des problèmes de financement sont dus au fait que le coût de crédit est élevé. Ce coût est donc une contrainte de financement pour les PME. Confirmant notre deuxième hypothèse selon laquelle « Le coût du crédit est une contrainte de financement pour les PME ».

Par ailleurs, des facteurs comme l'environnement des affaires, le poids du secteur informel, et la gouvernance des entreprises jouent en la défaveur des PME pour l'obtention du financement. Somme toute, le problème de financement est un problème qui incombe aux acteurs, mais il est surtout une conséquence directe des irrégularités et des insuffisances que présentent les entreprises. Il n'est donc pas question seulement de garantie pour justifier le problème de financement, mais aussi de risque. Sur cette base, nous pouvons raisonnablement considérer que nos objectifs sont atteints avec cependant des limites à notre étude.

Chapitre3 : La contribution de la CNEP-Banque au financement des PME

En définitive, l'accès au financement bancaire des PME est une condition nécessaire au développement de ce secteur et partant de l'économie toute entière. A cet effet, des efforts considérables doivent être consentis de part et d'autre pour promouvoir d'avantage le financement des entreprises.

Conclusion générale

Sur le plan théorique, Les PME jouent un rôle très important, dans le dynamisme et le développement économique d'un pays. Elles représentent un élément indispensable à l'intégration et à la diversification économique, ainsi à l'accélération du volume d'investissement, de production et d'emplois.

En effet, La préoccupation des États pour le soutien aux PME a connu ses premières manifestations au début des années 1960. D'abord marginale, cette préoccupation s'est étendue à l'ensemble des pays occidentaux dans les années 1980 pour en suite, se généraliser à l'ensemble des pays. D'ailleurs, plusieurs systèmes de financement existent à savoir, l'autofinancement, le micro crédit, le capital-risque, le marché financier et le crédit bancaire. Cependant, le crédit bancaire est considéré comme la source de financement la plus utilisée par les entrepreneurs.

Dans le cadre de la relation banque-entreprise (PME), le risque de crédit est considéré comme un élément inséparable de l'activité de prêt dans la mission d'intermédiaire financier pour la banque. Ce risque peut aller du simple retard de remboursement à une perte totale de la créance et des intérêts. En effet, le risque de crédit est celui de ne pas être remboursée du fait de l'insolvabilité de l'emprunteur à cause de la conjoncture ou de son comportement opportuniste. Il présente deux aspects dont le premier est externe découlant de l'insolvabilité de l'emprunteur et le second aspect est interne, lié à la façon dont la banque organise la distribution du crédit, qui doit être encadrée par des procédures formalisées.

D'ailleurs, les outils utilisés par les banques en matière d'évaluation du risque tiennent compte de la qualité de la contrepartie. Ainsi, l'effectuation de la prévention du risque de contrepartie se fait de façon individualisée avec la prise de garanties, le partage du risque et les dérivés de crédit.

La banque en termes d'évaluation et de gestion des risques, fait face aux asymétries d'information dans la mesure où elle ne peut pas empêcher totalement ses clients et emprunteurs d'adopter éventuellement des comportements opportunistes, particulièrement les PME. Sachant que, la source de financement externe privilégiée des PME est le financement bancaire, même avec l'existence d'autres alternatives comme le capital-risque, le micro crédit et le marché financier. Malgré la contribution des PME à l'emploi, à l'innovation et, plus généralement, à la croissance, mais aussi leur importance pour la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté, certaines d'entre elles ne parviennent pas à se financer auprès des établissements de

Conclusion générale

crédit, responsable de la difficulté de nombreuses PME.

De ce fait, une attention minutieuse sur la contrepartie a été exigée par la banque dans l'attribution de financement, qui passe par une analyse financière détaillée, elle-même dépendante de nombreuses informations, et passe seulement de celle transmises par l'entreprise. Deux types de relations sont apparus dans cette relation de crédit: la «relation à l'acte» qui a pour objet le traitement des problèmes d'asymétrie d'information *ex ante*, et la «relation à l'engagement» traitant l'asymétrie d'information *ex post*. Alors pour la banque l'information est considérée comme un capital, et cette information peut être de nature «Hard» et «Soft», considérés comme insuffisantes parce que les PME deviennent de plus en plus complexes et différentes.

Sur le plan pratique, le nouveau contexte de l'activité bancaire en Algérie est marqué par une dynamique de développement. Tout de même, le secteur bancaire public reste dominant sur le marché bancaire qui finance en grande partie l'économie algérienne. Leur rentabilité s'est améliorée ces dernières années, en raison de la conjoncture favorable en termes de réserves de changes importantes, mais la qualité de leurs engagements sur le secteur public et privé, dont les PME, est loin d'être satisfaisante.

Aussi, dans ce contexte actuel dont évolue la PME algérienne présente un paradoxe relatif à leur financement. En effet, alors que les banques publiques croulent sous le poids des liquidités inemployées représentant l'épargne collective auprès des ménages, des institutions et entreprises, en plus des réserves de change importantes, les PME connaissent encore des difficultés de financement d'autant plus importantes que leurs investissements nécessitent des mises de fonds dépassant de beaucoup leur capacité d'autofinancement. Le problème d'accès des PME au financement bancaire réside dans la difficulté d'évaluation et de sélection des projets à financer, en raison de la perception d'un risque supérieur des PME par les banques publiques.

En définitif, les résultats obtenus dans notre enquête de terrain qui a été faite au sein de l'agence CNEP-Banque de Tizi-Ouzou, qui nous a permis de consolider nos connaissances théoriques d'une part, et de nous frotter, d'autre part à la réalité de la relation des banques et les PME; ce qui nous a ainsi permis de confirmer les deux hypothèses formulées au préalable, à savoir :

Conclusion générale

D'une part, le problème du financement est fonction, essentiellement du niveau du risque présenté par les PME en Algérie. D'autre part, le coût du crédit est une contrainte de financement pour les PME en Algérie.

Au terme de ce travail, il convient de dire que la pertinence de création des entreprises oblige les pouvoirs publics à redynamiser les organismes de soutien. Cette redynamisation doit faire l'objet d'une réflexion qui prendra en charge la définition du rôle de ces organismes, l'organisation des relations entre eux et entre les entreprises, les doter de moyens adéquats leur permettant d'accomplir leurs missions. Il s'agit aussi de procéder au classement des buts et évaluer de manière continue les performances en même temps, les outils employés et les firmes ayant bénéficié des appuis d'accompagnement.

L'appui de l'État devrait permettre le développement de la compétitivité des PME en intervenant sur les sources et la qualité de l'information technologique et commerciale, au niveau des opportunités ou de l'adéquation des technologies offertes aux entreprises, et en coopération avec les autres paliers de gouvernement, pour soutenir ou développer les conditions favorables micro et macro-économique pour leur appropriation.

De même, le succès d'un processus de création d'entreprise doit être obligatoirement lié à l'émergence d'entrepreneurs animés du goût du risque afin de pouvoir penser d'abord et entamer, ensuite le processus de démarrage de leur propre entreprise, et sont appelés ainsi à ce qu'ils soient confiants et disposent d'une grande volonté de changer, de créer et d'innover.

Références bibliographiques

Ouvrages:

- A Gillet, « Les entrepreneurs algériens un groupe hétérogène entre logique familiale et logique économique » Edition l'harmattan, Alger, 2010.
- Adams W et Fichtta A, « Finance informelle dans les pays en développement », Edition presse université, Loyon, 1994.
- Amarrouche A, « La PME algérienne et le défi de l'internationalisation : Expériences étrangères », Edition l'harmattan, Alger, 2010.
- Bizageut A « Les petites et moyennes entreprises, caractéristiques et financement des PME », Edition Berget Levrant, Paris, 1989, P65.
- Boisseau Christian, « Les systèmes financiers : mutations, crises et régulation », Edition Economica, Paris, 2004.
- Eber Nicolas, « les relations de long terme banque-entreprise », Edition Vuibert, Paris, 1999.
- Hubert Bruslerie : Analyse et risque de crédit », Edition Dunod, Paris, 1999.
- J.P Lorriaux, « Economie d'entreprise », Edition Dunod, Paris, 1991.
- Julien.PA, « PME, bilan et perspectives », Ed Economica, Paris, 1997.
- Lamarque Eric, « Management de la banque : risque, relation client, organisation », Ed Pearson Education, Paris, 2005.
- Levretto Nadine, « Les PME : Définition, rôle économique et politique publique », Ed De Boeck, Bruxelles, 2009
- S Pierre et R Beaudoin, « Les Problèmes financiers des PME : l'état de la question, dans les PME », bilan et perspectives, Edition Julien, Paris, 1996.
- Torres. O, « PME : DE nouvelles approches », Edition Economica, Paris, 1998.
- Wtterwulghe Robert, « La PME : Une entreprise humaine », Edition DE Boeck Université, Paris, 1998.

Articles

- Assela Khalil, « PME en Algérie de la création à la mondialisation », 8^{ème} congrès international francophone en entrepreneuriat et PME. Du 25,26 et 27 octobre 2006, suisse.
- Bancal Frank, « Les stratégies de banque-industrie », Revue d'Economie Industrielle, Vol.77, 3^{ème} trimestre 1996.
- Benyahia, Taibi et Omari, « Les PME Algériennes dans l'ère de la mondialisation : Etude de cas des PME de la région oranaise », Article Publié dans les cahiers du CREAD N°90/2009.
- Berchiche A, « Typologie des sociétés commerciales avantages et inconvénients », In mutation revue trimestrielle, Edition CNCA, Alger, 1999.
- Bouyacoub A, « Les nouveaux entrepreneurs en Algérie en période de transition : La dimension transnationale », les cahiers du CREAD, numéro 40, 2^{ème} trimestre, Alger, 1997.
- Bouzar Chabha, « Les PME/PMI en Algérie : contraintes, soutien étatique et impact sur l'emploi », Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, Algérie. Revue N°10,2008.
- Ceiply Sylvie et Grondin Marceline, « Expertise et contrôle des risques PME par le chargé de clientèle entreprise : une alternative au rationnement », Revue Economie financière, N° 4-99, 2000.
- Ceiply Sylvie et Grondin Marceline, « L'octroi de crédit par les banques en situation d'asymétrie d'information : les résultats d'une enquête auprès d'un échantillon de chargés de clientèles PME », Communication du 5^{ème} congrès international francophone sur la PME, Lille, 2006.
- Ceiply Sylvie et Grondin Marceline, « Spécificité des banque dans l'expertise et le contrôle des risques PME : Résultats d'une enquête exploratrice » : communication à la 17^{ème} journées Internationales d'Economie Monétaire et Bancaire, Lisbonne, Juin 2006.
- Colloque international : la vulnérabilité des TPE et des PME dans un environnement mondialisé, 11^{èmes} journées scientifiques du réseau entrepreneuriat, 27 au 29 mai 2009, Oran.

- Direction Générale de la veille statistique des études économiques et des stratégies, Bulletin de veille de la PME N°2,15/03/2012.
- Document obtenu par la responsable du CALPI, une lettre du Ministre de l'intérieur, envoyé aux différents cadres de la walis. « Dans le promotion de l'investissement dans les collectivité locales ». 1994.
- Madoui M : De l'économie administrée à l'économie de marché vers la réhabilitation de l'entrepreneur et de la petite entreprise en Algérie international : « L'articulation espace local-espace : enjeux, problèmes et perspectives », Université de Bejaïa le 21 et 22 juin 2006.
- Merzouk Farida, « PME et compétitivité en Algérie », Université de Bouira, Algérie. Revue N°09,2009.
- Mouloud Abdenour et Belattaf Matouk,», climat institutionnel de l'investissement des PME Maghrébines : Etude comparatives : Algérie, Maroc et Tunisie », Université de Bejaïa, Revue N°09, 2006.
- Si Lekhal Karim, « Le financement des PME en Algérie : Difficultés et perspectives », Université Mohamed Khider-Basakra, Alger, Revue N°12, 2012.
- Thiarry Apoteker, « Les relations Banques-PME : un éclairage théorique sur les stratégique pour les banques française », banque stratégique, Revue N°130, septembre1999.
- TORRES.O, « Pour une approche contingente de la spécificité des PME », Revue international PME, vol 10, N°02,1997, P9-40.
- Youcefi Rachid, Hadjer Assla, Berraho Hadj Mellani, « L'évaluation de la mise à niveau des PME en Algérie », Sétif, 2008.

thèses

- Anh Phung Tuan, « Rationnement du crédit des PME », Thèse de doctorat en sciences de gestion, Viêtnam, 2009.
- Boukrou Aldjai, « Essai d'analyse des stratégies de pérennité dans les PME », Thèse de Magister en sciences économiques, Université de Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, Algérie, 2011.

- Madouche Yacine, « Le problématique d'évaluation du risque de crédit des PME par la Banque en Algérie », Thèse de Magister en sciences économiques, Université de Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, Algérie, 2009.

Rapports

- Rapport de la deuxième conférence de l'OCDE, « Promouvoir l'entrepreneuriat et la PME innovante dans les économies mondiales », Turquie, 2004.
- Rapport du Ministère de la PME et de l'Artisanat en Algérie de 2005 à 2013.
- Rapport du Conseil National Economique et Social, « Pour une politique d'aide à la PME en Algérie », Alger, 2002.

Autres documents

- Document interne CNEP-Banque agence Tizi-Ouzou.

Textes législatif

➤ Décrets

- Décret législatif du 05/10/1993 relatif à la promotion des PME.
- Le décret législatif N°93-12 du 12 /12/1993, relatif à la promotion de l'investissement, journal officiel du 10/10/1993.
- Décret exécutif N°02/373 du 11 novembre 2002, portant création et les statuts du fonds.
- Journal officiel de la République Algériennes N°27,28/04/2004.
- Décision Réglementaire Numéro 1147/2008 de la 27/05/2008 portant organisation Générale de la CNEP-Banque.

➤ Lois :

- Loi N°01/08 du 12 décembre 2001 portant la loi d'orientation sur la promotion de la Petite et Moyenne entreprise.
- Loi N°82-11 du 21/08/1982 portant le code des investissements, journal officiel N°34 du 24/08/1982.

- Loi N°63-277 du 26/07/1963 portant le code des investissements, journal officiel N°53 du 2/08/1963.

Sites Internet:

- <http://www.andi.dz>
- <http://www.ansej.org.dz>
- <http://www.caci.dz>
- <http://www.cnepbanque.dz>
- <http://www.collectivités-locales.gov.fr>
- <http://www.fgar.dz>
- <http://www.mdipi.gov.dz>
- <http://www.mipmepi.gov.dz>
- <http://www.ocde.org>
- <http://www.peress.com>
- <http://www.pme.dz.org>
- <http://www.pmeart-dz.org>
- <http://www.pme-dz.com>
- <http://www.scholar.google.com>
- <http://www.wilayadeblida.dz>

Annexe N°01 : BILAN (ACTIF) de l'entreprise X au 31/12/2012

Désignation de l'entreprise : X	
Activité :	
Adresse: LOCAL H KRIM BELKACEM N° 3850	

Exercice clos le	31/12/2012
------------------	------------

BILAN(ACTIF)

Actif	2012			2011
	Montants bruts	Amortissements Provisions et pertes de valeurs	Net	Net
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				
Écart d'acquisition-goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisation corporelles				
Terrains				
Bâtiments	49 532 478	7 881 225	41 651 253	42 298 251
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en concessions				
Immobilisation encours	4 000 000		4 000 000	
Immobilisations financières				
Titres mis en équivalence				
Autres participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non courants	4 185 414		4 185 414	
Impôts différés actif				
TOTAL ACTIF NON COURANT	57 717 893	7 881 225	49 836 668	42 980 251
<u>ACTIF COURANT</u>				
Stocks et encours	10 330 351		10 330 351	19 456 224
Créances et emplois assimilés				
Clients	54 716 443		54 716 443	3 360 013
Autres débiteurs	2 858 320		2 858 320	1 441 734
Impôts et assimilés	1 465 828		1 465 828	267 822
Autres créances et emplois assimilés				
Disponibilités et assimilés				
Placement et autres actifs financiers courants				
Trésorerie	1 520 758		1 520 758	1 231 786
TOTAL ACTIF COURANT	70 891 702		70 891 702	25 757 580
TOTAL GENERALE ACTIF	128 609 595	7 881 225	120 728 370	68 055

Source : Adapté à partir des documents de la CNEP-Banque agence Tizi-Ouzou

Annexe N°02: BILAN(PASIF) de l'entreprise X au 31/12/2012

Désignation de l'entreprise : X
Activité :
Adresse: LOCAL H KRIM BELKACEM N° 3850

Exercice clos le **31/12/2012**

BILAN(PASSIF)

Passif	2012	2011
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	100 000	100 000
Capital non émis		
Capital non appelés		
Prime et réserve-Reserve consolidés	10 000	10 000
Écart de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Résultat net-Résultat net de groupe	8 715 633	3 113 960
Autres capitaux propres-Report à nouveau	3 030 000	(-85 363)
Part de la société consolidante		
Part des minoritaires		
TOTAL I	11 855 633	3 140 596
<u>PASSIF NON COURANTS</u>		
Emprunts et dettes financières	48 388 888	51 611 111
Impôts (différés et provisions)		
Autres dettes non courants		
Provisions et produits constatés d'avance		
TOTAL II	48 388 888	51 611 111
<u>Passifs courants</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés	23 259 262	10 089 560
Impôts	10 131 660	1 026 987
Autres dettes	26 945 407	2 187 576
Trésorerie passif	147 517	
TOTALIII	60 483 847	13 304 123
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)	120 728 370	68 055 831

Source : Adapté à partir des documents de la CNEP-Banque agence Tizi-Ouzou

Annexe N°03 : BILAN(ACTIF) de l'entreprise X au 31/12/2013

Désignation de l'entreprise : X
Activité :
Adresse: LOCAL H KRIM BELKACEM N° 3850

Exercice clos le **31/12/2013**

BILAN(ACTIF)

Actif	2013			2012
	Montants bruts	Amortissements Provisions et pertes de valeurs	Net	Net
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				
Écart d'acquisition-goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisation corporelles				
Terrains				
Bâtiments				
Autres immobilisations corporelles	82 106 033	20 419 809	61 686 224	41 651 253
Immobilisations en concessions				
Immobilisation encours				4 000 000
Immobilisations financières				
Titres mis en équivalence				
Autres participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non courants	5 387 155		5 387 155	4 185 414
Impôts différés actif				
TOTAL ACTIF NON COURANT	87 493 188	20 419 809	67 073 379	49 836 668
<u>ACTIF COURANT</u>				
Stocks et encours	4 917 310		4 917 310	10 330 351
Créances et emplois assimilés				
Clients	120 768 108		120 768 108	54 716 443
Autres débiteurs	4 145 125		4 145 125	2 858 320
Impôts et assimilés	786 535		786 535	1 465 829
Autres créances et emplois assimilés				
Disponibilités et assimilés				
Placement et autres actifs financiers courants				
Trésorerie	207 598		207 598	1 520 758
TOTAL ACTIF COURANT	130 824 677		130 824 677	70 891 703
TOTAL GENERALE ACTIF	218 317 865	20 419 809	197 898 056	120 728 371

Source : Adapté à partir des documents de la CNEP-Banque agence Tizi-Ouzou

Annexe N°04 : BILAN (PASSIF) de l'entreprise X au 31/12/2013

Désignation de l'entreprise : X
Activité :
Adresse: LOCAL H KRIM BELKACEM N° 3850

Exercice clos le	31/12/2013
------------------	------------

BILAN(PASSIF)

Passif	2013	2012
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital non émis	4 730 000	100 000
Capital non appelés		
Prime et réserve-Reserve consolidés	8 725 633	10 000
Écart de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Résultat net-Résultat net de groupe	10 704 778	8 715 633
Autres capitaux propres-Report à nouveau		3 030 000
Part de la société consolidante		
Part des minoritaires		
TOTAL I	24 160 412	11 855 633
<u>PASSIF NON COURANTS</u>		
Emprunts et dettes financières	50 000 000	48 388 888
Impôts (différés et provisions)		
Autres dettes non courants		
Provisions et produits constatés d'avance		
TOTAL II	50 000 000	48 388 888
<u>Passifs courants</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés	47 037 658	23 259 262
Impôts	18 378 768	10 131 661
Autres dettes	41 858 567	26 945 407
Trésorerie passif	16 462 650	147 517
TOTALIII	123 737 644	60 483 848
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)	197 898 056	120 728 371

Source : Adapté à partir des documents de la CNEP-Banque agence Tizi-Ouzou

Annexe N°05 : BILAN(ACTIF) de l'entreprise X au 31/12/2014

Désignation de l'entreprise : X	
Activité :	
Adresse: LOCAL H KRIM BELKACEM N° 3850	

Exercice clos le	31/12/2014
------------------	------------

BILAN(ACTIF)

Actif	2014			2013
	Montants bruts	Amortissements Provisions et pertes de valeurs	Net	Net
ACTIFS NON COURANTS				
Écart d'acquisition-goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles	228 769	26 400	202369	
Immobilisation corporelles				
Terrains				
Bâtiments	142 000	8 283	133716	
Autres immobilisations corporelles	97 410 877	34 494 070	62916807	61686224
Immobilisations en concessions				
Immobilisation encours				
Immobilisations financières				
Titres mis en équivalence				
Autres participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non courants	11 309 841		11309841	5387155
Impôts différés actif				
TOTAL ACTIF NON COURANT	109 091 411	34528753	74562734	67073379
ACTIF COURANT				
Stocks et encours	12308284		12308284	4917310
Créances et emplois assimilés				
Clients	189849875		189849875	120768108
Autres débiteurs	16483852		16483852	4145125
Impôts et assimilés	2193023		2193023	786535
Autres créances et emplois assimilés				
Disponibilités et assimilés				
Placement et autres actifs financiers courants				
Trésorerie	128426370		128426370	207598
TOTAL ACTIF COURANT	349261406		349261406	130824677
TOTAL GENERALE ACTIF	458352894	34528758	423824140	197898056

Source : Adapté à partir des documents de la CNEP-Banque agence Tizi-Ouzou

Annexe N°06 : BILAN(PASSIF) de l'entreprise X au 31/12/1/2014

Désignation de l'entreprise : X		
Activité :		
Adresse: LOCAL H KRIM BELKACEM N° 3850		

Exercice clos le	31/12/2014
------------------	------------

BILAN(PASSIF)

Passif	2014	2013
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital non émis	4 730 000	4 730 000
Capital non appelés		
Prime et réserve-Reserve consolidés	19 430 412	8 725 633
Écart de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Résultat net-Résultat net de groupe	16 193 779	10 704 778
Autres capitaux propres-Report à nouveau		
Part de la société consolidante		
Part des minoritaires		
TOTAL I	40 354 192	24 160 412
<u>PASSIF NON COURANTS</u>		
Emprunts et dettes financières	29 305 555	50 000 000
Impôts (différés et provisions)		
Autres dettes non courants		
Provisions et produits constatés d'avance		
TOTAL II	29 305 555	50 000 000
<u>Passifs courants</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés	54 813 997	47 037 658
Impôts	30 962 851	18 378 768
Autres dettes	250 431 906	41 858 567
Trésorerie passif	17 955 637	16 462 650
TOTALIII	354 164 393	123 737 644
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)	423 824 140	197 898 056

Source : Adapté à partir des documents de la CNEP-Banque agence Tizi-Ouzou

Annexe N°07: Compte de Résultat de l'entreprise X

Désignation de l'entreprise : X
 Activité :
 Adresse: LOCAL H KRIM BELKACEM N° 3850

Exercice du 01/01/2012 Au 31/12/2012

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	2012		2011	
	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)
Vente de marchandise				
Product ion	Produit fabriqués	88699197		27 721385
vendue	Prestations de services	368680		65000
	Vente de travaux			
Produits annexes				
Rabais, remises, ristournes accordés				
Chiffre d'affaire net des Rabais, remises, ristournes		89067877		27721385
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
I-Production de l'entreprise		89067877		2772138
Achats de marchandises vendues				
Matières premières	55198266		14398064	
Autres approvisionnements	209727		172243	
Variation de stock				
Achats d'étude et de prestations de services				
Autres consommations	260995		696307	
Rabais, remises, ristourne obtenus sur achats				
Services extérieurs	Sous-traitance générale	3992688		
	Location	143831		
	Entretien, réparations et maintenance	113980		434625
	Primes d'assurances	943099		846086
	Personnel extérieur à l'entreprise			
	Rémunération d'intermédiaire et honoraire	185645		293120
	Publicité	145730		13070
Déplacement, missions et réceptions				
Autres services	457031		933213	
Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs				
II-Consommations de l'exercice	61650996		17786730	
III-Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)		27416880		9934654
Charges de personnel	7806246		4637466	
Impôts et taxes et versement assimilés	823735		554427	
IV-Excédent brut d'exploitation		18786899		4742761

Autres produits opérationnels				671
Autres charges opérationnels	45812		39324	
Dotations aux amortissements	7146997		734227	
Provision				
Reprise sur pertes de valeur et provisions				
V-Résultat opérationnel		11594089		3969881
Produits financiers				
Charges financières	823302		125485	
VI-Résultat financier	823302		125485	
VII-Résultat ordinaire (V+VI)		10770787		3844395
Eléments extraordinaire (produits)				
Eléments extraordinaire (charges)				
VII-Résultat extraordinaire				
Impôts exigibles sur résultats	2055154		730435	
Impôts différés (variation) sur résultats ordinaire				
IX-RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		8715633		3113960

Source : Adapté à partir des documents de la CNEP-Banque agence Tizi-Ouzou

Annexe N°08 : Compte de résultat de l'entreprise X

Désignation de l'entreprise : X			
Activité :			
Adresse: LOCAL H KRIM BELKACEM N° 3850			
Exercice du	01/01/2013	Au	31/12/2013

Rubriques		2013		2012	
		DEBIT (en Dinars)	CREDIT (enDinars)	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (enDinars)
Vente de marchandise					
Production vendue	Produit fabriqués		118036564		88699197
	Prestations de services		406380		368680
	Vente de travaux				
Produits annexes					
Rabais, remises, ristournes accordés					
Chiffre d'affaire net des Rabais, remises, ristournes			118442944		89067877
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
I-Production de l'entreprise			118442944		89067877
Achats de marchandises vendues					
Matières premières		69331248		55198266	
Autres approvisionnements		1362838		209727	
Variation de stock					
Achats d'étude et de prestations de services					
Autres consommations		230570		260995	
Rabais, remises, ristourne obtenus sur achats					
Services extérieurs	Sous-traitance générale	54504		3992688	
	Location	789999		143831	
	Entretien, réparations et maintenance	28251		113980	
	Primes d'assurances	832735		943099	
	Personnel extérieur à l'entreprise				
	Rémunération d'intermédiaire et honoraire	386110		185645	
	Publicité	10190		145730	
	Déplacement, missions et réceptions				
Autres services		4140997		457031	
Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs					
II-Consommations de l'exercice		77167446		61650996	

III-Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)		41275498		27416880
Charges de personnel	15920215		7806246	
Impôts et taxes et versement assimilés	662951		823735	
IV-Excédent brut d'exploitation		24692332		18786899
Autres produits opérationnels		123		
Autres charges opérationnels	1409		45812	
Dotations aux amortissements	12538584		7146997	
Provision				
Pertes de valeurs				
Reprise sur pertes de valeur et provisions				
V-Résultat opérationnel		12152462		11594089
Produits financières				
Charges financières	1090344		823302	
VI-Résultat financier	1090344		823302	
VII-Résultat ordinaire (V+VI)		11062117		10770787
Eléments extraordinaire (produits)				
VII-Résultat extraordinaire				
Impôts exigibles sur résultats	357339		2055154	
Impôts différés (variation) sur résultats ordinaire				
IX-RESULTAT NET DE L'EXERCICE		10704778		8 715633

Source : Adapté à partir des documents de la CNEP-Banque agence Tizi-Ouzou

Annexe N°09: Compte de résultat de l'entreprise X

Désignation de l'entreprise : X

Activité :

Adresse: LOCAL H KRIM BELKACEM N° 3850

Exercice du 01/01/2013 Au 31/12/2014

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques		2014		2013	
		DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)
Vente de marchandise					
Production vendue	Produit fabriqués		183960782		118036564
	Prestations de services				406380
	Vente de travaux				
Produits annexes					
Rabais, remises, ristournes accordés					
Chiffre d'affaire net des Rabais, remises, ristournes			183 960 782		118442944
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
I-Production de l'entreprise			183960782		118442944
Achats de marchandises vendues					
Services extérieurs	Matières premières	110 624 684		69 331 248	
	Autres approvisionnements			1 362 838	
	Variation de stock				
	Achats d'étude et de prestations de services				
	Autres consommations			230 570	
	Rabais, remises, ristourne obtenus sur achats				
	Sous-traitance générale	324 350		54 504	
	Location	109 000		789 999	
	Entretien, réparations et maintenance	478 450		28 251	
	Primes d'assurances	832 735		832 735	
	Personnel extérieur à l'entreprise				
	Rémunération d'intermédiaire et honoraire	3 788 855		386 110	
	Publicité	175 030		10 190	
Déplacement, missions et réceptions					
Autres services		10 959 522		4 140 997	
Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs					
II-Consommations de l'exercice		126459892		77167446	
III-Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)			57500890		41275498
Charges de personnel		22305367		15920215	

Impôts et taxes et versement assimilés	421292		662951	
IV-Excédent brut d'exploitation		34774229		24692332
Autres produits opérationnels		42564		123
Autres charges opérationnelles	1778606		10409	
Dotations aux amortissements	14108944		12538584	
Provision				
Perte de valeur				
Reprise sur pertes de valeur et provisions				
V-Résultat opérationnel		18929242		12152462
Produits financiers				
Charges financières	2075155		1090344	
VI-Résultat financier	2075155		1090344	
VII-Résultat ordinaire (V+VI)		16854087		11062117
Eléments extraordinaire (produits)				
Eléments extraordinaire (charges)				
VII-Résultat extraordinaire				
Impôts exigibles sur résultats	660308		357339	
Impôts différés (variation) sur résultats ordinaire				
XI-RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		16 193 779		10 704 778

Source : Adapté à partir des documents de la CNEP-Banque agence Tizi-Ouzou

Liste des figures, des tableaux et des annexes

1. Listes des figures

Figure N°1 : Nombre de projets financés dans le cadre de l'ANSEJ au 30/06/2013	67
Figure N°2 : Nombre d'emplois correspondants des projets financés dans le cadre l'ANSEJ	68
Figure N°3 : Montant d'investissement de projets financés dans le cadre de l'ANSEJ	69
Figure N°4 : Evolution des PME en Algérie 2006/2013(en Nombre)	81
Figure N°5 : Evolution des PME privées en Algérie 2006/2013	82
Figure N°6 : Organigramme Général de la CNEP-Banque	97
Figure N°7 : Organigramme Général d'une Direction de Réseau	100

2. Liste des tableaux

Tableau N°1 : Seuils de la définition européenne de la PME Mai 2003	07
Tableau N° 2 : les critères de la Small Business Administration	09
Tableau N° 3 : Les caractéristiques des PME	12
Tableau N°4 : Catégorie des PME en Algérie	62
Tableau N°5 : Projets financés par secteur d'activité au 30/06/2013	66
Tableau N°6 : Projets d'investissements déclarés par secteur d'activité	71
Tableau N°7 : Projets d'investissement déclarés par secteur juridique	71
Tableau N°8 : Dossiers traités par secteur d'activité (de 2004 à fin 2013)	73
Tableau N°9 : Situation globale des garanties par secteur d'activité au 30/06/2013	75
Tableau N°10 : Crédits octroyés par secteur d'activité au 30/06/2013	76
Tableau N°11 : Evolution des PME Algériennes de 2006 à 2013	81
Tableau N°12 : les produits de la CNEP-Banque	98
Tableau N°13 : Evolution des activités de l'entreprise X	102
Tableau N°14 : Situations et centres de l'entreprise X	103
Tableau N°15 : Structure de l'investissement et de financement arrêtée par le client	106
Tableau N°16 : Structure du coût du projet de financement arrêtée par le département de financement	107
Tableau N°17 : La capacité annuelle et le chiffre d'affaire annuel de l'entreprise X	108

Tableau N°18 : Le résultat de la rentabilité de l'entreprise X	108
Tableau N°19 : Evaluation des garanties de l'entreprise X	108
Tableau n°20 : principales rubriques des actifs des bilans de l'entreprise X (en %)	109
Tableau n°21 : Principales rubriques des passifs des bilans de l'entreprise X (en %)	110
Tableau N°22 : Évolution des principales rubriques des TCR de l'entreprise X, (2012, 2013 et 2014)	111
Tableau N°23 : Le solde intermédiaire de gestion de l'entreprise X	112
Tableau N°24 : Estimation de besoins en fonds de roulement prévisionnel	113
Tableau N°25 : Tableau d'amortissement prévisionnel de l'entreprise X	113
Tableau N°26 : Tableau emplois/ ressources prévisionnels avant financement	114
Tableau N°27 : Critères d'évaluation de l'entreprise X	115
Tableau N°28 : Tableau emplois/ressources prévisionnels après financement	115
Tableau N°29 : les indicateurs de l'équilibre financier	117
Tableau N°30 : les indicateurs de la rentabilité de l'entreprise X	118
Tableau N°31 : L'indépendance financière de l'entreprise X (en %)	119
Tableau N°32 : L'autonomie financière de l'entreprise X (en %)	120
Tableau N°33 : La capacité d'endettement de l'entreprise X	120
Tableau N°34 : la solvabilité de l'entreprise X	121
Tableau N°35 : la liquidité de l'entreprise X	121
Tableau n°36 : Tableau de ratio de la structure de l'entreprise X	122

3. Listes des annexes

Annexe N°1 : Bilan (Actif) 31/12/2012 de l'entreprise X	135
Annexe N°2 : Bilan (Passif) 31/12/2012 de l'entreprise X	136
Annexe N°3 : Bilan (Actif) 31/12/2013 de l'entreprise X	137
Annexe N°4 : Bilan (Passif) 31/12/2013 de l'entreprise X	138
Annexe N°5 : Bilan (Actif) 31/12/2014 de l'entreprise X	139
Annexe N°6 : Bilan (Passif) 31/12/2014 de l'entreprise X	140
Annexe N°7 : Compte de Résultat 31/12/2012 de l'entreprise X	141
Annexe N°8 : Compte de Résultat 31/12/2013 de l'entreprise X	143
Annexe N°9 : Compte de Résultat 31/12/2014 de l'entreprise X	145.

Table des matières

Remerciement	I
Dédicaces	II
Liste des abréviations	IV
Sommaire	VI
Introduction générale	01
Chapitre 1: La relation entre le secteur bancaire et les PME	05
Introduction	06
Section 01 : Généralité sur les PME	07
1) Définition de la PME	07
2) Approche de délimitation de la PME à base de critères endogènes à l'entreprise	08
2-1) L'approche quantitative	08
2-1-1) Le nombre d'effectif employés	08
2-1-2) Le chiffre d'affaire	08
2-1-3) Autres critères quantitatifs	09
2-2) L'approche qualitative de la PME	10
2-2-1) La dimension humaine et la qualité de la gestion de l'entreprise	10
2-2-2) Les stratégies et les objectifs de la direction	10
3) Les caractéristiques des PME	11
4) Classification des petites et moyennes d'entreprises (PME)	14
4-1) Classification en fonction du caractère juridique	14
4-1-1) les entreprises privées	14
4-1-2) Les entreprises publiques	15
4-1-3) Les entreprises coopératives	16
4-2) Classification de la PME par type d'activité	16
4-2-1) La répartition classique	16
4-2-2) Classification en fonction du regroupement moderne des activités	17
4-3) Classification selon la qualité du secteur d'activité	17
Section2 : Le financement de PME et les risques crédit	17
1) Le financement de PME	18
1-1) L'autofinancement	18
1-1-1) Le recours à l'autofinancement et la volonté d'indépendance de la PME	18

1-1-2) Limites de l'autofinancement	18
1-2) Le micro crédit	20
1-3) Le capital-risque	21
1-4) Le marché financier : L'introduction en bourse	22
1-5) Le financement traditionnel : Le financement bancaire	22
1-5-1) Les incitations financières aux PME	23
1-5-2) Le financement de création des PME	24
1-5-3) L'évolution de l'intermédiation bancaire classique vis-à-vis des PME	24
1-5-4) Le milieu conflictuel de la relation banque-PME	26
A) La rupture abusive de crédit	27
B) Le soutien abusif de crédit	27
2) Les risques liés à la relation de crédit entre la Banque et les PME	28
2-1) Les risques liés à la relation de crédit du coté de la banque	28
2-1-1) L'intermédiation bancaire	28
2-1-2) Le risque lié à la relation de crédit	29
A) L'information asymétrique	30
B) La rémunération personnelle	30
C) Le transfert de richesse	30
2-2) Identification des risques liés à la PME	30
2-2-1) Le risque d'affaire	31
A) Le risque commercial	31
B) Le risque de gestion	32
C) Le risque technologique	32
2-2-2) Le risque financier	32
Section3 :L'asymétrie informationnelle ex-ante et ex-post dans la relation	33
banque-PME	
1) Les PME et le rationnement de crédit	33
1-1) Asymétrie d'information ex-ante et rationnement de crédit	34
1-2) Asymétrie d'information ex-post et rationnement du crédit	35
2) L'asymétrie d'information et les modèles de la relation banque-PME	36
2-1) L'asymétrie d'information ex-ante et la relation banque à acte	36
2-1-1) L'asymétrie d'information ex-ante	36
A) L'opportunisme de l'entreprise cliente : anti sélection et aléa moral	37

B) L'opportunisme bancaire	38
2-1-2) Les caractéristiques de la relation de banque à l'acte	38
2-2) L'asymétrie d'information ex-post et la relation banque à l'engagement	40
2-2-1) L'asymétrie d'information ex-post	40
A) La stratégie multi-rationnelle	41
B) La stratégie mono-rationnelle	41
2-2-2) Les relations de long terme, vers une nouvelle forme potentielle d'opportunisme	42
2-2-3) Les caractéristiques de la relation de la banque à l'engagement	43
2-3) les types d'information bancaire	45
2-3-1) L'information « Hard »	46
2-3-1-1) Avantages de l'information « Hard »	46
2-3-1-2) Limites de l'information « Hard »	47
2-3-2) L'information « Soft »	47
2-3-2-1) Avantages de l'information « Soft »	47
2-3-2-2) Limites de l'information « Soft »	48
Conclusion	48
Chapitre 2: Les PME et leur financement en Algérie	50
Introduction	51
Section 1 : Aperçu historique de l'évolution du cadre institutionnel des PME en Algérie	52
1) La PME algérienne dans la période de l'économie administrée de 1963 à 1988 : Un régime d'autorisation	52
1-1) La période de 1963-1982 (deux codes d'investissements 1963/1966)	53
1-2) La période de 1982-1988 (Le code d'investissement de 1982)	54
2) La PME Algérienne dans le contexte de transition vers l'économie de marché de 1988 à 1993: Un régime de déclaration	55
2-1) La période de 1988-2001 (le code d'investissement de 1993)	56
2-2) La période de 2001-2014 : (l'ordonnance relative au développement des investissements de 2001)	58
Section 2 : Etat des lieux des PME en Algérie	61
1) La définition de la PME en Algérie	61

2) Les dispositifs et programmes d'appui à la promotion des PME en Algérie	62
2-1) Les services d'appui	63
2-1-1) Ministère des petites et moyennes entreprises	63
A) Pépinières et incubateurs d'entreprises	64
B) Centres d'aides	64
C) Conseil National Consultatif	65
2-1-2) Organismes et institutions spécialisées dans le soutien et la promotion des petites et moyennes entreprises	65
A) Agence Nationale de Soutien pour l'Emploi des Jeunes(ANSEJ)	66
B) L'Agence National de Promotion, de Soutien et de Suivi des Investissements (ASI)	69
C) L'Agence Nationale du Développement de l'Investissement (ANDI)	70
D) Les organismes complémentaires pour l'Agence Nationale du Développement de l'investissement	72
E) Fonds de garantie des prêts (FGAR)	72
F) Comités d'Assistance, de Location et de Promotion de l'Investissement (CALPI)	75
G) Fonds de soutien	76
H) Les organismes professionnels et financiers	77
2-1-2) Les organismes professionnels et financiers	78
A) Programme National pour l'Amélioration de la Compétitivité Industriel	78
B) Programme d'Appui au Développement des PME (Euro Développement PME)	79
C) Le Programme National de Mise à Niveau de la PME	80
3) L'évolution des PME Algériennes de 2006 à 2013	80
4) Les principales caractéristiques et contraintes des PME algérienne	82
4-1) Les caractéristiques de la PME algériennes	83
4-2) les contraintes liées à la création et/ou développement des PME en Algérie	84
Conclusion	87

Chapitre 3 : La contribution de la CNEP-Banque au financement des PME	89
Introduction	90
Section 1 : Présentation de la CNEP-Banque	90
1) Aperçu général de la CNEP-Banque	91
1-1) Historique de la CNEP-Banque	91
1-1-1) La période allant de 1964 à 1970: Collecte de l'épargne	91
1-1-2) La période allant de 1971 à 1979: Encouragement du financement de l'habitat	91
1-1-3) La décennie 1980 : La CNEP au service de la promotion immobilière	91
1-1-4) La CNEP après 1997	92
1-1-5) Le 31 Mai 2005 : Financement des investissements dans l'immobilier	92
1-1-6) Le 17 juillet 2008 : Repositionnement stratégique de la CNEP Banque	92
1-2) Missions et les opérations de la CNEP Banque	93
1-2-1) Missions de la CNEP Banque	93
1-2-1-1) La collecte de l'épargne	93
1-2-1-2) Le financement de l'habitat	94
1-2-1-3) La promotion immobilière	94
1-2-2) Les opérations de la CNEP-Banque	94
2) Organisation de la CNEP-Banque	95
3) Les produits de la CNEP-Banque	98
4) Présentation du Réseau CNEP-Banque de Tizi-Ouzou	99
Section 02: La contribution de la CNEP-Banque au financement des PME	101
1) Présentation de l'entreprise X	101
1-1) Identification de l'entreprise	102
1-2) Activités	102
2) Présentation du projet, objet du financement	104
2-1) L'impact de ce projet sur l'emploi	105
3) Etude du marché	105
3-1) Demande	105

3-2) L'offre	106
3-3) Le prix	106
4) Structure de l'investissement et de financement arrêtée par le client	106
5) Structure du coût du projet de financement arrêtée par le département de financement	106
6) Etude de rentabilité	107
7) Résultat de l'étude de rentabilité	108
8) Evaluation des garanties	108
9) Analyse de la situation financière de l'entreprise X	109
9-1) A partir des bilans	109
9-1-1) Actif	109
9-1-2) Passif	110
9-2) A partir de Tableau de Compte de Résultat (TCR)	111
9-3) Analyse de l'équilibre financier et de la rentabilité de l'entreprise X	116
9-3-1) Analyse de l'équilibre financier de l'entreprise X	116
9-3-2) Analyse de rentabilité de l'entreprise X	118
9-4) Analyse de la situation financière de l'entreprise X à travers les ratios	119
9-4-1) L'indépendance financière	119
9-4-2) L'autonomie financière	120
9-4-3) La capacité d'endettement	120
9-4-4) La solvabilité	121
9-4-5) La liquidité	121
9-4-6) Ratio de structure	121
Conclusion	123
Conclusion générale	125
Références bibliographiques	129
Annexes	135
Listes des figures, des tableaux et des annexes	148
Table des matières	151
Résumé	158

Résumé

Les PME, par leurs investissements et par leur création d'emplois, jouent un rôle désormais indiscutable dans le dynamique et le développement économique d'un pays. Dans cette logique, l'Algérie a comme objectif la recherche sur la promotion de la PME privée, pour se déconnecter en partie de la rente pétrolière, et de réaliser la diversification de l'économie fondée sur un développement durable de la compétitivité des PME algériennes dans un contexte de mondialisation. Toutefois, en dépit de tous les programmes et mesures, les PME algériennes éprouvent d'énormes difficultés à survivre et à réaliser leurs projets d'investissement. Le problème d'accès des PME au financement bancaire réside dans la difficulté d'évaluation et de sélection des projets à financer, en raison de la perception du risque supérieur des PME par les banques publiques. Dans ce contexte, l'objet principal de notre travail de recherche est d'analyser la problématique : « *Quelle est la contribution de la CNEP-BANQUE au financement des PME à travers le crédit d'investissement ?* » Pour se faire, nous nous fixons comme objectif spécifique de présenter les facteurs prédominants dans le financement des PME à la CNEP-Banque, notamment à travers du crédit d'investissement.

La méthodologie adoptée dans ce travail de recherche se répartie entre une démarche descriptive et une démarche analytique, basée sur une revue littéraire et empirique. Afin de mener à bien notre étude, nous avons jugé utile de structurer le travail de recherche en trois chapitres. Le premier chapitre portera sur la relation entre le secteur bancaire et les PME, le deuxième chapitre traitera de la PME et son financement en Algérie, Le troisième et dernier chapitre est consacré pour l'analyse de la relation du secteur bancaire/PME : cas de la CNEP-BANQUE de TIZI-OUZOU et l'entreprise X.

Mots clés : *PME, secteur bancaire, financement, crédit d'investissement, asymétrie informationnelle, risques, contraintes, Algérie.*

الملخص

ن المؤسسات المصغرة والمتوسطة، بمشاريعها الاستثمارية وخلقتها دور هام في تنشيط وتنمية اقتصاد البلاد. في هذا السياق المؤسسات الخاصة، من اجل الابتعاد من اقتصاد يرتكز في مجمله على عائدات البترول والعمل على تحقيق اقتصاد يرتكز على تنمية مستدامة للمؤسسات الجزائرية لخوض سياق التنافسية العالمية. في هذا الصدد أنها تعاني من مشاكل تعيق إنجاز مشاريعها الاستثمارية ومن بينها عائق التمويل البنكي وهذا يظهر في اختيار وانتقاء مشاريع التي يتوجب تمويلها.

الهدف الذي يرتكز عليه بحثنا هو دراسة الإشكالية: «فيما تتمثل مساعدة القرض الوطني للاحتياط والتوفير-بنك في تمويل المؤسسات المصغرة والمتوسطة عن طريق القرض الاستثماري؟» .

الدراسة المتبعة في هذا البحث تنقسم بين علمية وعملية، مع منهجية تنقسم الى ثلاث الأول يتمحور حول العلاقة الموجودة بين البنوك والمؤسسات المصغرة والمتوسطة، الثاني ينحصر بين هذه المؤسسات وتمويلها في الجزائر اما الثالث والأخير يتمثل في دراسة عملية للعلاقة الموجودة بين البنوك والمؤسسات المصغرة والمتوسطة: الصندوق الوطني للتوفير والاحتياط بنيزي وزو والشركة X.

الكلمات الافتتاحية: المؤسسات المصغرة والمتوسطة، القطاع المصرفي، قرض الاستثمار، التباين، رماتي، المخاطر، ت، الجزائر.

